

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du
27-06-2017

**CESER BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Conseil économique social et environnemental régional

sommaire

Examen des rapports soumis pour avis par M^{me} la présidente
du Conseil régional et déclarations des différents groupes

Compte administratif de l'exercice 2016 de la Région BFC	5
• Joseph Battault, au nom de la CFDT	6
Présentation du Budget supplémentaire 2017	7
Convention cadre pour la mise en œuvre d'un programme régional de formation à destination des acteurs du tourisme en BFC	8
Agence régionale de développement	9
• Françoise Bévalot, au nom des Établissements d'enseignement supérieur	10
Plan de relance économique du vignoble beaujolais	11
• André Colin, au nom de la CGT	12
Plan de soutien BTP 2016 : Dérogations à la production des premiers ordres de service avant le 31/12/2016	13
• Annick Guyénot, au nom de la CGT	14
Convention cadre Région BFC/COMUE UBFC	15
• Annick Guyénot, au nom de la CGT	16
• Françoise Bévalot, au nom des Établissements d'enseignement supérieur	16
Actualisation des Contrats d'Aménagement et de développement durable	18
Contrats de ruralités 2017-2020	19
Convention cadre Revitalisation Bourg Centre Seurre (21) et Decize (58)	20
Concertation préalable du public à l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires	22
• Joseph Battault, au nom de la CFDT	23
Contrat territorial Sornin - Jarnossin 2017-2021	24
Création de l'Observatoire régional des Transports de BFC	26
Mise en œuvre d'une nouvelle gamme tarifaire applicable sur le périmètre TER de la Région BFC	27
• Jean-Christophe Gossart, au nom de la CGT	28
Conventions régionales de cohésion sociale et protocoles de préfiguration rénovation urbaine	29
Plan régional Santé Environnement de BFC 2017-2021 PRSE	30
• Gérard Thibord, au nom de la CFDT	31
• Pierre Alixant, au nom de la Mutualité française	31
• Françoise Bévalot, au nom des Établissements d'enseignement supérieur	31

Projet de Contribution au débat sur la Transition énergétique (TE)	32
• Jean-Luc Piton, au nom du 1 ^{er} collège	73
• Joseph Battault, au nom de la CFDT	73
• André Colin, au nom de la CGT	74
• Françoise Bévalot, au nom des Établissements d'enseignement supérieur	75
• Pascal Blain, au nom de FNE BFC	75
• Gérard Magnin, au nom des signataires de la déclaration commune	77
Échos dans les médias	79

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget de la Région pour l'exercice 2016. Les ressources se sont élevées à 1 179 M€ (en mouvements réels), soit un taux d'exécution de 94,5 %. Elles sont relativement stables vis-à-vis de l'exercice 2015 (+1,2 %). Elles sont composées comme suit :

- 23,1 % du produit de la fiscalité directe locale,
- 39,2 % des recettes de fiscalité indirecte,
- 26,6 % de dotations de l'État,
- 10,2 % d'autres recettes (FCTVA, fonds européens, ...),
- 0,8 % d'emprunt.

Les dépenses se sont établies à 1 169 M€ (en mouvements réels), soit un taux d'exécution de 93,1 %. Elles sont stables vis-à-vis de l'exercice 2015 (+0,3 %). Elles se répartissent entre :

- la section d'investissement : 335 M€, avec un taux d'exécution de 86,6 %.
- la section de fonctionnement : 834 M€, avec un taux d'exécution de 95,9 %.

Le résultat de clôture s'établit à + 17,6 M€.

En 2016, la collectivité a dégagé 212,6 M€ d'épargne brute, en hausse par rapport à 2015 (209,6 M€).

L'encours de dette est de 607 M€ au 31 décembre 2016. Il a diminué de 40,2 M€ sur l'année 2016.

La capacité de désendettement est de 2,86 années au 31 décembre 2016 (contre 3,1 ans au 31 décembre 2015).

Le CESER ne formule pas d'analyse ou de proposition particulière sur ce dossier.

Il tient cependant à souligner l'**amélioration des taux d'exécution des dépenses**, en comparaison à 2015 :

	Prévisions 2016 (BP + DM)	Réalisations 2016	Taux d'exécution 2016	Taux d'exécution 2015
Investissement	386,6 M€	335,1 M€	86,69%	83,49%
Fonctionnement	869,4 M€	834,5 M€	95,99%	96,83%
Total	1 256 M€	1 169,6 M€	93,13%	92,46%

Il s'agit d'un élément positif compte tenu du contexte particulier de l'année 2016, qui a notamment été marqué par les éléments suivants :

- élaboration de la stratégie de mandat, chantier de convergence des politiques publiques, difficultés techniques d'élaboration du budget « année zéro », vote plus tardif du BP en comparaison aux pratiques antérieures, réorganisation des services.

- contexte de réforme particulièrement dense (loi NOTRe, nouvelles compétences, baisse de la dotation globale de fonctionnement...), le tout ayant de nombreuses incidences financières et organisationnelles.

Le CESER tient également à souligner la **maîtrise des dépenses de la masse salariale**, qui augmentent de 0,89 % en 2016. Cette évolution est inférieure à celle constatée sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la collectivité (+ 1,6 %).

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Joseph Battault, au nom de la CFDT

Cette session de notre assemblée est un peu particulière pour la CFDT. En effet, la semaine dernière se tenait le congrès de fusion de nos deux unions régionales. Une nouvelle équipe de responsables a été élue avec à sa tête Laure Nicolaï, secrétaire générale. Forte de ses 32 000 adhérents, et légitimée par la confiance des 81 700 salariés et agents qui ont voté pour elle, en la mettant à la première place en Bourgogne Franche-Comté, la CFDT entend poursuivre son action au plus proche des salariés.

Dans ce contexte, nous avons eu peu de temps pour préparer nos interventions et nous nous en tiendrons à quelques remarques sur des points qui nous apparaissent majeurs.

Le calendrier de préparation de ces sessions reste un grave problème pour notre assemblée. À la CFDT, nos préparations sont collectives. Le CESER ne peut être l'assemblée de la société civile organisée et tolérer que les interventions ne se fassent pas en lien avec les organisations qui le constituent.

Enfin, le CESER devra clarifier ses relations avec le Conseil régional et en particulier sur la manière dont il nous soumet des rapports. Encore une fois, nous constatons que des textes de peu ou de pas d'intérêt nous sont soumis. Ainsi, nous sommes amenés à nous prononcer sur un report de date sur le plan BTP ? Cela fait plusieurs fois que nous nous exprimons sur ce plan. Pendant ce temps la stratégie aéroportuaire n'a pas été soumise à notre assemblée. Où se trouve la valeur ajoutée du CESER ?

<p>Rapport 1-4 Avis sur Présentation du Budget supplémentaire 2017</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Finances-Europe Rapporteuse : Nicole Milesi</p>	<p>Séance plénière Mardi 27 juin 2017</p>

Le budget supplémentaire de l'exercice 2017 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants (en mouvements réels) :

- les nouvelles recettes représentent un montant global de 19,7 M€,
- les nouvelles dépenses (en crédits de paiement) s'élèvent à 22,9 M€,
- les CPI sont en légère diminution (- 0,25 %) par rapport à ceux inscrits au BP 2017 (431 M€),
- le volume de CPF augmente de 2,3 % (soit + 24 M€) par rapport à celui inscrit au BP 2017 (1 025 M€),
- reprise du résultat de clôture 2016 de 17,6 M€,
- l'emprunt d'équilibre est réduit de 14,4 M€, ramenant ainsi la prévision budgétaire 2017 relative à l'emprunt à 201 M€ (l'emprunt d'équilibre du budget primitif 2017 était en effet de 216 M€),
- les autorisations de programme (AP) augmentent de 4,4 %, soit + 20,3 M€ par rapport au BP 2017 (446 M€),
- les autorisations d'engagement (AE) sont en hausse de 3,7 %, soit + 31,5 M€ par rapport au BP 2017 (824 M€).

En 2016, la Région n'avait pas présenté de budget supplémentaire mais uniquement une décision modificative. Le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et de décrire des opérations nouvelles.

Le CESER note qu'il s'agit d'un budget supplémentaire de faible volume, procédant à des ajustements budgétaires relativement marginaux, et qui concernent essentiellement les compétences obligatoires de la Région (lycées, transports et formation professionnelle).

Il salue les modifications budgétaires suivantes :

- L'augmentation des crédits consacrés à l'agenda d'accessibilité programmé (ADAP) des lycées. Cette modification est rendue possible par le dégagement de marges de manœuvre sur les PPI des lycées, en fonction de l'avancée des études et des travaux afférents.
- En matière d'agriculture, la reprise des financements départementaux attribués dans le cadre de la valorisation des filières, du sanitaire, des services de remplacement et de l'installation/professionnalisation. La Région a assumé sa pleine responsabilité suite aux modifications induites par la loi NOTRe.

Un point d'inquiétude concerne cependant l'exécution du budget d'investissement 2017. Le CESER avait déjà pointé cette difficulté dans son avis relatif à la précédente décision modificative. Il avait alors vivement regretté la baisse significative des dépenses d'investissement intervenue en 2016. Il avait indiqué qu'elle pouvait s'expliquer par divers facteurs contextuels (vote plus tardif du BP, fusion...), mais qu'elle n'en restait pas moins particulièrement préoccupante. D'une part, ces crédits n'étaient pas réinjectés dans l'économie régionale. D'autre part, cela pouvait entraîner le retrait d'autres financeurs, l'impact pour l'économie régionale étant - in fine - supérieur à la seule baisse des dépenses de la Région. Le CESER avait alors souhaité que les opérations d'investissement afférentes puissent être financées en 2017.

Le CESER demande à la Région d'être particulièrement vigilante sur ce point. Il propose que les prochains rapports budgétaires (DM, OB, BP, BS) contiennent une prévision de consommation du budget d'investissement. Cet outil de pilotage doit permettre à l'assemblée délibérante :

- d'avoir une vision claire des enjeux et des besoins en la matière, en fonction des différents territoires de Bourgogne-Franche-Comté, d'une part,
- d'anticiper - au mieux - les éventuelles réorientations de programme d'investissement qu'il serait utile d'effectuer, d'autre part.

Pour autant, il ne sous-estime pas la complexité des opérations d'investissement concernées, étant établi que la Région n'est pas maître d'ouvrage de « plein exercice » pour un certain nombre d'investissements qu'elle cofinance.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 2-1 Avis sur Convention cadre pour la mise en œuvre d'un programme régional de formation à destination des acteurs du tourisme en BFC</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Économie-Emploi Rapporteur : Philippe Bouquet</p>	<p>Séance plénière Mardi 27 juin 2017</p>

Le tourisme est un secteur clé de l'économie de la Bourgogne-Franche-Comté. En 2015 ce secteur employait, pour l'ensemble de la région, près de 42 000 personnes.

Le présent rapport propose la signature d'une convention-cadre pour la période 2017-2022 dont l'objectif est la mise en place d'un programme régional de formation à destination de l'ensemble des acteurs du tourisme. Ce programme comprend cinq axes :

- le développement de l'activité touristique au sein d'une destination,
- le développement de l'offre touristique,
- la commercialisation,
- la communication et l'usage des technologies de l'information et de la communication,
- la qualité de l'accueil.

Face aux profondes mutations que connaît ce secteur, mutations liées aux nouvelles attentes et pratiques de la clientèle, le renforcement de la professionnalisation des acteurs des tourisimes est un enjeu prioritaire, qu'identifie d'ailleurs bien le futur Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL), auquel le CESER est appelé à contribuer.

Le CESER se réjouit de cette initiative en direction des acteurs de l'économie touristique régionale et note avec intérêt qu'elle était initiée précédemment en Bourgogne pour être étendue à l'ensemble du territoire régional pour la période de 2017 à 2022.

Concernant le dispositif initial, le CESER regrette qu'il n'ait pas fait l'objet d'une évaluation complète avant son extension. Le CESER incite fortement la Région à mettre en place un dispositif d'évaluation quantitatif et qualitatif afin de pouvoir procéder à l'avenir à un suivi annuel et une évaluation globale en fin de contrat de ce programme régional de formation.

Le CESER regrette également que, pour des raisons techniques, les acteurs du monde agricole, comme Vivea (1), n'aient pas pu participer au groupement de commande.

Enfin, le CESER insiste pour que les avis des acteurs du tourisme bénéficiaires de ces formations soient pris en compte pendant la durée de cette convention, notamment par leurs représentants qui siègent au CRT.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(1) VIVEA est un fonds mutualisé mis en place par la profession agricole créé par convention entre les 4 syndicats représentatifs : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Jeunes agriculteurs (JA), Confédération paysanne et Coordination rurale ; et deux organisations agricoles à vocation générale : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole (CNMCCA).

<p>Rapport 2-7 Avis sur Agence régionale de développement</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Économie-Emploi Rapporteur : Didier Michel</p>	<p>Séance plénière Mardi 27 juin 2017</p>

La loi NOTRé, renforce les pouvoirs de la région en matière économique. La Région devient seule compétente en matière d'aides aux entreprises. L'exercice de cette compétence exclusive s'appuie sur un Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui définit les orientations de la politique publique de développement économique en matière d'aides aux entreprises. Ce schéma a retenu le principe d'une agence régionale de développement économique unique, sous statuts SPL, laquelle aura la charge de :

- promouvoir la nouvelle identité régionale Bourgogne Franche-Comté et favoriser l'implantation d'activités économiques nouvelles,
- être le relais de la région pour l'animation de l'écosystème régional du développement économique et de l'innovation,
- contribuer et valoriser le développement des filières structurées ou en émergence,
- assurer une veille des entreprises à enjeux,
- assurer un service d'ingénierie économique territoriale destiné à répondre aux besoins des EPCI,
- mettre en place un pôle de développeurs en complémentarité avec les acteurs déjà présents sur les territoires.

Le 28 mars dernier, le CESER a rendu un avis sur ce sujet. À cette occasion, nous avons souligné que nous serions vigilants « à la réalité du lien entre la SPL, les acteurs économiques et sociaux - dont le CESER - et les partenaires sociaux, ainsi qu'à l'association effective du monde économique à la gouvernance, et au lien de collaboration et de coopération des différents partenaires concernés, notamment l'université et la recherche ».

Le présent document propose, outre un changement de statuts de la SPL « Agence économique régionale (AER) Bourgogne Franche-Comté, dont le siège sera situé à Besançon, une nouvelle mission, fondamentale : « contribuer à développer dans les entreprises les pratiques favorisant la transition énergétique et écologique par notamment de l'écoconception, l'écoinnovation ». Selon la définition publiée au Journal Officiel, l'écoconception d'un produit, d'un bien ou d'un service prend en compte, afin de les réduire, ses effets négatifs sur l'environnement au long de son cycle de vie, en préservant ses qualités ou ses performances. Cette démarche doit permettre de renforcer la compétitivité des entreprises par la réduction des quantités de matière utilisées et les innovations qu'elle implique. On ne peut que se féliciter de cette évolution, qui s'inscrit dans le débat en cours sur la transition énergétique, auquel le CESER a été appelé à contribuer.

Le CESER relève le rapprochement des deux types d'innovation : celles issues de la recherche et celles pratiquées en entreprise.

Au-delà des éléments techniques exposés dans ce rapport, le CESER s'interroge sur la réalité du dialogue entre la Région, la métropole et les EPCI.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom des Établissements d'Enseignement supérieur

L'ordre du jour fait que se succèdent un rapport sur l'ARD rappelant sa mission « *d'animation de l'écosystème régional du développement économique et de l'innovation* » et un rapport sur la convention confiant à l'UBFC « *la structuration de l'écosystème ESRI régional* ».

Doit-on rappeler qu'il n'existe qu'une innovation ? Quelle synergie entre les deux structures ?

La présence d'un représentant de l'UFBC au sein de l'ARD, même s'il est désigné pour ses activités de recherche liées à une bonne pratique dans le domaine de l'innovation, n'est pas une réponse suffisante à la prise en compte de caractère indivisible de l'innovation.

<p>Rapport 2-12 Avis sur Plan de relance économique du vignoble beaujolais</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Économie-Emploi Rapporteur : Michel Baldassini</p>	<p>Séance plénière Mardi 27 juin 2017</p>

Environ 7 % du vignoble du Beaujolais se situent sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté. Ce vignoble a fait l'objet de réflexions stratégiques pour conduire un plan de modernisation de l'appareil productif et de relance promotionnelle sur les marchés nationaux et internationaux. Le 18 mai dernier, la région Auvergne Rhône-Alpes a adopté la convention relative au « plan régional d'intervention pour la relance économique du vignoble Beaujolais ». Ce plan prévoit quatre types d'actions :

- *restructurer et moderniser le vignoble par la relance de l'investissement, assurer la transmissibilité du patrimoine viticole,*
- *restaurer l'image et renforcer la notoriété du vignoble,*
- *booster les ventes,*
- *accompagner et former les professionnels dans la définition de leur stratégie d'entreprise.*

Ce rapport propose l'intervention du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du PDR de Bourgogne, en proportion des superficies de vignoble du Beaujolais présentes sur le territoire régional, soit 140 000 euros.

Le CESER approuve cette initiative et demande au Conseil régional d'être vigilant sur les effets éventuellement dommageables, en termes de concurrence, que certaines initiatives pourraient faire courir aux appellations Bourgogne.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration d'André Colin, au nom de la CGT

La CGT s'interroge sur la dernière phrase de cet avis qui pointe d'éventuels dommages collatéraux concurrentiels entre appellation viticole : Beaujolais et Bourgogne. L'aide cible le sud du département de la Saône-et-Loire dont les aires communales (11) sont en appellation Beaujolais, crus Fleurie, Moulin à Vent, Chénas et St-Amour. Est-ce que cette modeste aide du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté va mettre en péril les prestigieuses appellations de Bourgogne ?... D'habitude le monde économique sait prendre de la hauteur sur ces sujets, nous sommes étonnés que les représentants des organismes viticoles au CESER soulèvent cette question. Néanmoins la CGT votera cet avis.

<p>Rapport 4-3 Avis sur Plan de soutien BTP 2016 : dérogations à la production des premiers ordres de service avant le 31 décembre 2016</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Économie-Emploi Rapporteur : Didier Michel</p>	<p>Séance plénière Mardi 27 juin 2017</p>

Face à la baisse de l'investissement public local et à la conjoncture particulièrement difficile que connaît le secteur du bâtiment et des travaux publics, la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé d'accélérer la réalisation d'investissements publics locaux en mobilisant deux enveloppes de financement d'un montant total de 30,5 millions d'euros en 2016.

Dans ce cadre, 486 dossiers ont été soutenus, correspondant à un coût total de travaux de 172 millions d'euros.

Le CESER a déjà rendu plusieurs avis sur ce plan. Le présent document propose d'accorder une dérogation aux maîtres d'ouvrages pour la signature des premiers ordres de services n'ayant pu être signés avant le 31 décembre 2016.

Au-delà, le CESER s'interroge sur la pérennité de ce dispositif pour l'avenir. Il conviendra sans doute de mener une réflexion sur des mesures susceptibles non plus de créer des effets d'aubaine, mais d'avoir un véritable effet levier.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration d'Annick Guyénot, au nom de la CGT

L'an dernier, la CGT avait émis des réserves et des observations sur ce plan de soutien au BTP en argumentant sa position. Nous vous renvoyons donc à celles-ci.

De plus, la CGT s'interroge sur la mise en place ou non d'une commission de suivi des attributions des aides au BTP.

Aujourd'hui, la CGT veut souligner la contradiction majeure qui s'exprime au sein du CESER et du Conseil régional quant au parti pris d'une politique publique régionale d'austérité budgétaire, et donc restrictive de crédits, dont tout le monde se félicite, mais qui engendre la nécessité de faire des rallonges budgétaires en cours de route et des plans de soutien au coup par coup.

Aujourd'hui le BTP, demain tel secteur agricole, après-demain le transport fluvial, etc.

Mieux vaudrait s'interroger sur le bien-fondé de cette austérité budgétaire qui limite au départ les crédits à certains secteurs économiques pourtant jugés prioritaires par la Région elle-même, puis qui deviennent bénéficiaires après coup d'un plan d'urgence de soutien régional.

Néanmoins, et malgré cette dénonciation, la CGT votera cet avis.

<p>Rapport 3-14 Avis sur Convention cadre Région Bourgogne-Franche-Comté/COMUE UBFC</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Formation-Recherche Rapporteur : Daniel Courjon</p>	<p>Séance plénière Mardi 27 juin 2017</p>

Le rapport soumis pour avis à la commission Formation-Recherche concerne la signature d'une convention-cadre entre la Région et la Communauté d'Universités et d'Établissements de Bourgogne-Franche-Comté, composée des universités UB, UFC et UTBM ainsi que des écoles d'ingénieurs : ENSMM, Agrosup, ENSAM (en cours d'intégration), et le groupe Burgundy School of Business.

Rappelons que la COMUE a été créée le 1^{er} avril 2015. Elle est le résultat d'une dynamique visant à fédérer les composantes universitaires dans la nouvelle région. Pratiquement, il s'agit d'une structure fédérale avec un pôle enseignement supérieur et un pôle recherche, visibles et structurants.

La décision de la Région d'apporter son soutien via la signature de cette convention-cadre est à souligner et le CESER ne peut que s'en féliciter. Cette initiative complète le projet I-Site (Initiatives Science, Innovation, Territoires, Économie) issu du Programme Investissements d'Avenir (PIA), dont la finalité est de clarifier et préciser la politique de site de la nouvelle région.

Plus précisément, cette convention vise à structurer l'écosystème « enseignement supérieur recherche innovation » régional, à amplifier l'attractivité du potentiel scientifique des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, à favoriser le continuum de la connaissance à la compétitivité économique, et enfin améliorer la vie des étudiants.

Le CESER ne peut qu'approuver cette approche régionale, même si certains éléments très précis sortent du cadre d'une convention-cadre alors que d'autres sont hors compétence de la Région. Ajoutons que **si l'innovation est le dénominateur commun entre la recherche universitaire et l'économie, les partenaires socio-économiques sont peu évoqués** dans cette convention-cadre **même s'ils sont bien présents au sein de l'I-Site.**

Le CESER saisit l'opportunité que constitue l'objectif mentionné dans la convention « *favoriser l'accès des jeunes aux études supérieures* » pour **manifester sa vive inquiétude concernant un sujet d'actualité : la sélection des dossiers d'admission par tirage au sort.** Certaines académies - telles Paris récemment - envisagent cette possibilité. **La commission Formation-Recherche craint que de telles pratiques qu'elle désapprouve unanimement fassent école.**

Parmi ses recommandations, le **CESER tient à insister sur la nécessité que la COMUE soit l'interlocuteur privilégié de la Région et joue le rôle de guichet unique.** Cette stratégie aura deux vertus, d'une part, une meilleure visibilité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. D'autre part en coordination avec l'I-Site, elle participera à l'effort de cohésion du milieu universitaire de la nouvelle région.

Cette cohésion est essentielle car auprès des 3 centres principaux que sont Belfort-Montbéliard, Besançon et Dijon (auquel on peut ajouter le sud-Bourgogne), il faut aussi compter avec les autres sites universitaires.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration d'Annick Guyénot, au nom de la CGT

« Favoriser l'accès des jeunes aux études supérieures » est l'objectif annoncé par la convention-cadre entre la Région et la Communauté d'Universités et d'Établissements de Bourgogne-Franche-Comté composée des universités UB, UFC et UTBM ainsi que des écoles d'ingénieurs : ENSMM, Agrosup, ENSAM et le groupe Burgundy School of Business.

La CGT partage cet objectif et réaffirme que l'enseignement supérieur doit être en mesure d'accueillir et de qualifier une majorité de chaque génération de jeunes ainsi qu'une part croissante de salariés. Cet objectif doit s'articuler avec ses responsabilités en matière de recherche scientifique.

Cela implique :

- des moyens financiers et humains conséquents à dégager par les pouvoirs publics, notamment dans le cadre du budget de l'État qui doit marquer l'éducation dont l'enseignement supérieur comme une priorité,
- de construire et d'équiper les établissements scolaires et d'enseignement supérieur,
- de développer la formation initiale et adaptée en assurant le maillage territorial indispensable à la proximité des besoins,
- d'assurer la gratuité totale des études avec le versement des aides financières nécessaires et l'augmentation des bourses pour assurer à tout étudiant son autonomie financière pour étudier.

En ce sens, la CGT soutient la commission Formation-Recherche dans sa réactivité unanime à condamner la sélection des dossiers d'admission par tirage au sort, et votera l'avis avec sa vision partagée pour favoriser l'accès de tous les jeunes aux études supérieures.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom des Établissements d'Enseignement supérieur

Naturellement, je m'associe à l'avis que Daniel Courjon vient de présenter, avis sur la **convention engageant la Région BFC et l'Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC)**. J'ajouterai deux commentaires : l'un sur la forme, l'autre sur le fond :

1- Sur la forme : La convention est signée à la fois par l'UBFC qui fédère les établissements ESR de BFC et par chacun de ces mêmes établissements. Autrement dit, un même établissement signe deux fois, ce qui juridiquement peut sembler saugrenu. De façon plus pragmatique, cette double signature peut être lue comme une reconnaissance, **par chaque établissement**, des objectifs définis et un engagement à en **faciliter la réalisation**.

2- Sur le fond : Cette convention est une excellente initiative, elle a notamment le mérite d'aborder deux sujets dont nous avons regretté l'absence dans le SRESRI (juin 2015) : celui de l'innovation et celui de la structuration du paysage ESRI en BFC.

Premier sujet

- L'avis s'exprime sur ce point. La convention reconnaît que l'innovation est le pont incontournable entre ES, R et économie. Mais la capacité d'innovation est dépendante de la qualité des interactions entre acteurs économiques et acteurs académiques. Il serait donc pertinent d'associer le monde économique à certaines instances.

J'ajouterai que l'innovation se fait aussi par la mission de formation, dont la formation professionnelle, la convention mériterait d'être enrichie sur ce point

Deuxième sujet : structuration de l'ESR, un constat, un rappel, une conviction.

1- Un constat

R : *Sur ce point, je m'exprime à titre personnel. Mon parcours professionnel m'a permis d'avoir un recul sur le site BFC, de pouvoir le comparer au niveau national à d'autres sites et d'être souvent confrontée au regard que porte l'extérieur sur la qualité de l'ESR du site BFC. J'ai pu ainsi mesurer :*

- Combien chaque site national est spécifique.
- Mesurer l'atout que représente le modèle de maillage territorial de l'ESRI sur l'ensemble de la BFC, modèle identifiant, parmi les 13 implantations, trois pôles majeurs Belfort-Montbéliard, Besançon, Dijon, chacun de ces trois pôles fonctionnant localement dans une logique de multipartenariat.
- Mesurer l'importance de poursuivre la dynamique collective engagée avec la création de l'UBFC.
- Et comprendre que le site BFC n'est pas dans la « short list » des sites sur le berceau desquels sont penchées les fées, sites sur lesquels reposent tous les espoirs.
- Que le site est regardé à l'extérieur avec une curiosité qui n'est pas toujours bienveillante.

2- Un rappel

Le développement de l'ESRI engage une responsabilité fondamentale :

- Responsabilité vis-à-vis de l'étudiant, dont l'accueil du niveau L au Doctorat doit se faire dans un environnement scientifique répondant à des standards internationaux,
- Responsabilité vis-à-vis de la société, dont le développement économique et social implique l'insertion de diplômés formés en contact étroit avec une recherche de qualité et la création d'activités par valorisation, et transfert des résultats de cette recherche.

Les coopérations nationales et internationales sont essentielles pour la qualité scientifique et pour la mobilité étudiante. **Mais ces partenariats ne se décrètent pas, ils exigent attractivité et notoriété.**

En BFC, le rôle social est pregnant pour les universités (je ne détaillerai pas ici les caractéristiques du site), **y répondre c'est essentiel**, y répondre c'est veiller à la proximité, à la pluridisciplinarité, à un maillage territorial fin.

Les établissements d'ESR portent à plus de 80 % l'effort de recherche publique.

C'est sur ces critères que se joue la différence avec les « grandes universités » qui sur certains sites ne se préoccupent aucunement du maillage territorial et ne supportent que 25 % de l'effort de recherche publique.

3- Une conviction

En BFC, pour répondre à l'attente (pour faire le lien avec la suite de l'ordre du jour, je fais référence à une expression tarte à la crème), la question n'est pas de faire ou ne pas faire du *big*, mais de ne pas se tromper sur la définition du *beautiful* et réussir à fédérer les compétences dans un climat de confiance et de reconnaissance réciproque.

Pour répondre aux responsabilités rappelées précédemment, la dynamique collective doit se poursuivre **en affirmant, et en reconnaissant**, les spécificités de chaque pôle et en développant des synergies et des complémentarités entre les pôles dans un climat de confiance.

Cette dynamique collective doit s'inscrire dans une vision de structuration territoriale s'appuyant sur le développement des trois pôles majeurs organisés en un réseau équilibré, **structuration dont la réussite conditionne l'avenir de l'ESRI en BFC.**

Je tiens à souligner que la convention va dans ce sens et reconnaît le rôle stratégique de l'UBFC, *aujourd'hui sous statut de comue*. Il revient à son CA de définir la stratégie à mettre en place en réponse aux attentes et de choisir, ensuite, dans la boîte à outils réglementaires, le meilleur outil pour la réussite de ce projet si évolution il y a.

Je terminerai par une remarque et une requête à Madame la présidente :

– **Une remarque** que certains jugeront peut-être anecdotique, ce qu'elle n'est pas. J'ai récemment participé à un des ateliers SRADDET. Je ne développerai pas ici mes vives inquiétudes sur la méthode retenue. Je tiens cependant à exprimer **ma profonde réserve** sur le modèle d'organisation de l'ESRI présenté dans les conclusions de cet atelier. Une telle organisation serait lourde de conséquences sur l'avenir de l'ESRI, avenir alors fortement compromis sur la globalité de la région BFC. Je rappelle que mes propos n'engagent que moi. Contrairement à ce qui m'a été répondu, ils ne sont guidés ni par une réaction de défense ni de repli mais tout simplement par une conviction : l'université (dans sa définition large) est une richesse, un bien public dont le développement ne peut s'inscrire que **dans le seul respect de ses missions.**

Peut-être serait-il intéressant que le Ceser conduise une réflexion sur ce sujet, ce serait l'occasion d'appliquer à un cas concret les contributions que nous allons étudier dans la suite de l'ordre du jour ?

– **Une requête** : les réponses à différents appels à projets du PIA 3 se multiplient, les collectivités, dont la Région y sont souvent en partenariat aux côtés des acteurs académiques et économiques. Serait-il possible que ces réponses soient portées à la connaissance du Ceser ? *Et je fais le lien avec ce qui a été dit précédemment.* Sans doute que le Ceser, **sans sortir de son cadre de compétences**, serait force de recommandation auprès de la Région pour que soit privilégié le principe d'une réponse à l'échelle BFC.

*Ainsi aujourd'hui ne serait-il pas opportun que la réponse à appel de manifestation d'intérêt **TERRITOIRES D'INNOVATION DE GRANDE AMBITION** prenne la forme d'un grand projet de territoire reliant à **une grande orientation transition énergétique**, les différents volets de « spécialisation intelligente » ?*

<p>Rapport 4-4 Avis sur Actualisation des Contrats d'aménagement et de développement durable</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Territoires-Environnement Rapporteuse : Hélène Colnot-Breune</p>	<p>Séance plénière Mardi 27 juin 2017</p>

Ce rapport vise d'une part à définir les modalités de modification de la programmation des opérations inscrites aux Contrats d'aménagement et de développement durable (CADD) 2015 - 2017 et d'autre part à adopter, sur la base de ces modalités, l'ensemble des modifications de cette programmation pour 2017 pour les territoires suivants :

- Pays de la Haute-Vallée de l'Ain
- Pays Graylois
- Pays Vesoul-Val de Saône
- Pays des Vosges Saônoises
- Pays des 7 Rivières
- Pays Aire Urbaine Nord Franche-Comté
- Pays du Haut Jura
- Pays du Haut-Doubs
- Pays Horloger
- SCOT Bisontin
- PETR Doubs Central
- Pays Revermont
- Pays Lédonien

Comme le souligne le rapport, dans la plupart des CADD 2015-2017 des opérations ne vont pas être réalisées (évolution des périmètres d'intercommunalités...) d'où l'abandon d'un certain nombre d'entre elles. Des opérations nouvelles sont également inscrites.

Le CESER aurait souhaité voir un peu plus expliciter les raisons de l'abandon/report/retrait des projets mentionnés dans les tableaux annexes. Cette absence de détail rend plus difficile l'analyse et ne permet pas au CESER d'avoir toutes les cartes en main pour rendre un avis étayé.

Le CESER souligne également qu'il a bien noté l'inscription de près d'une trentaine de nouveaux projets qui devront démarrer cette année.

Le CESER ne formule pas d'autres remarques sur ce rapport, celui-ci faisant confiance aux acteurs de chacun des territoires concernés qui sont les plus à même de connaître les possibilités d'actions sur le terrain qui pourront véritablement être menées au plus près de ses réalités.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 4-5 Avis sur Contrats de ruralité 2017-2020</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Territoires-Environnement Rapporteuse : Pierrette Bardey</p>	<p>Séance plénière Mardi 27 juin 2017</p>

Ce rapport vise à approuver 7 contrats de ruralité et à autoriser la présidente à les signer. Ils concernent les territoires suivants :

- Syndicat mixte du Chalonnais
- PÉTR du Pays Vosges Saônoises
- PÉTR du Pays Graylois
- PÉTR Grand Auxerrois
- Association du Pays Sud Bourgogne
- Communauté de communes Loue Lison
- Communauté de communes du Pays de Pierrefontaine Vercel (Pays des portes du Haut-Doubs)

Les contrats de ruralité sont conclus entre l'État (représenté par le préfet de département) et les présidents de Pôle d'équilibre territorial et rural (PÉTR) ou d'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI). Compte tenu de l'engagement de sa propre politique de contractualisation avec les territoires notamment ruraux (contrats territoriaux bourguignons et contrats d'aménagement et de développement durable franc-comtois) sur un certain nombre des thématiques de ces contrats de ruralité, la Région a vocation à en être cosignataire.

La conclusion de ces contrats entre l'État et chacun de ces territoires permet de matérialiser la coordination des moyens financiers et donc de donner une plus grande lisibilité aux soutiens apportés par l'État en faveur des projets menés sur les territoires ruraux.

Le CESER souligne cependant ici que ces engagements de l'État imposent une double nécessité :

- une continuité politique de long terme au côté des territoires ruraux,
- une cohérence dans l'application de toutes les dispositions relevant de la responsabilité de l'État qui se confronte parfois à certaines réalités vécues localement par les populations notamment en matière de santé ou d'éducation.

Enfin, le CESER soulignera que la multiplicité des processus contractuels existant aujourd'hui et impliquant les territoires ruraux montre plusieurs niveaux d'intervention avec principalement l'Europe, l'État, les Conseils départementaux et les Régions. Cela reste encore à ce jour un gage de complexité pour les acteurs locaux de ces territoires amenés à multiplier les démarches sur des thématiques d'intervention pourtant souvent très proches voire identiques. On n'omettra cependant pas de préciser que le Conseil régional a vu ses compétences particulièrement renforcées en matière d'aménagement/planification/attractivité/développement des territoires via notamment, mais pas seulement, la réalisation du futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui aura une portée prescriptive (1).

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(1) Les compétences « économique », « touristique », « transition énergétique » de la Région jouent également un très grand rôle en la matière. C'est le cas plus encore depuis qu'elle est autorité de gestion des fonds européens.

<p>Rapport 4-12 Avis sur Convention cadre Revitalisation Bourg Centre - Seurre (21) et Decize (58)</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Territoires-Environnement Rapporteur : Vincent Delatte</p>	<p>Séance plénière Mardi 27 juin 2017</p>

Ce rapport vise à la présentation et à l'adoption de deux Contrats de revitalisation Bourg Centre pour les communes de Seurre et Decize (1). Ces contrats précisent la stratégie de la commune dans ses grandes orientations et objectifs globaux poursuivis, les actions prioritaires pouvant être financées et l'enveloppe maximale pouvant être allouée (750 000 €).

Une liste fermée de 40 communes de Bourgogne Franche-Comté est potentiellement éligible. Cette liste correspond aux 40 lauréats d'appels à projets mis en place ces trois dernières années par l'État et les deux ex Régions (2) (voir carte en annexe).

• **L'importance d'un maillage équilibré du territoire régional**

Le CESER souligne que le maillage du territoire régional par un ensemble multiple de petites villes et villages constitue un gage de qualité de vie, de maintien de l'emploi et de services irriguant l'ensemble du territoire régional. Effectivement, depuis plusieurs années, certains de ces pôles connaissent une perte de vitalité. Les origines de cette dévitalisation peuvent être variables et multiples : baisse et vieillissement de la population, habitat dégradé et/ou vacant, baisse des emplois, problématique d'accès aux services... Le CESER note qu'il y a effectivement un risque d'affaiblissement qui pèse sur les territoires et qui menace l'équilibre urbain/rural de la région. Pour le CESER, il est effectivement essentiel de répondre à cet enjeu de cohésion et d'équité territoriale et donc de travailler au renforcement de l'attractivité des bourgs-centres.

• **Se questionner sur l'extension du dispositif**

Le CESER souligne l'ouverture de ce dispositif à des profils très variés de communes allant du pôle de proximité de 300 habitants aux petites villes de 5 000 habitants et plus (3). Au regard de la carte des 40 communes menant un projet de revitalisation en 2017, le CESER s'interroge sur les « zones blanches » notables existantes. Est-ce à dire qu'aucune autre commune de Bourgogne Franche-Comté ne mène de projet en la matière ? Pour le CESER, il ne peut pas y avoir que 40 communes concernées par cette problématique et pouvant bénéficier d'un accompagnement du Conseil régional. De fait, pour le CESER, il conviendrait de s'interroger sur les possibilités d'extension du dispositif, une fois évaluée son efficacité, à d'autres communes mais également de s'interroger sur l'articulation avec les autres dispositifs existants ouverts à d'autres communes.

• **Lisibilité et articulation de tous les dispositifs existant sur cette problématique**

Le CESER souligne ici que l'enveloppe allouée dans le cadre de ce dispositif s'ajoutera à celle annoncée dans le cadre des prochains contrats territoriaux 2018-2020. Ce sont deux possibilités de financement différentes pour les territoires, qui ne concernent pas non plus le même type de communes (« bourgs-centres » pour le premier et « pôles de centralité » pour les contrats (4). Pour le CESER, les contrats territoriaux et de revitalisation devraient donc pouvoir s'articuler dans un but de complémentarité.

Cela illustre le fait que les interventions liées au soutien au développement et à l'attractivité des bourgs-centres sont multiples (dispositifs sectoriels de la Région (5), contrats territoriaux, convention de revitalisation, fonds européens, interventions des Conseils départementaux, de la Caisse des Dépôts...). L'articulation des crédits dont le territoire peut bénéficier est donc importante. Pour le CESER il faudrait veiller à affirmer une plus grande cohérence, et donc lisibilité, dans les dispositifs d'intervention en faveur de la revitalisation des bourgs-centres/centres villes. À ce titre, pour le CESER, il pourrait être intéressant de mettre à disposition des communes un document répertoriant l'ensemble des soutiens et accompagnement existant à ce jour pour remédier à cette problématique et donnant également à voir la cohérence des interventions publiques en la matière.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(1) Il ne s'agit pas des premières conventions. Le Contrat de Revitalisation Bourg-Centre de la commune de MONTBARD (Côte d'Or) a été adopté lors de la Commission permanente de la Région du 2 juin 2017.

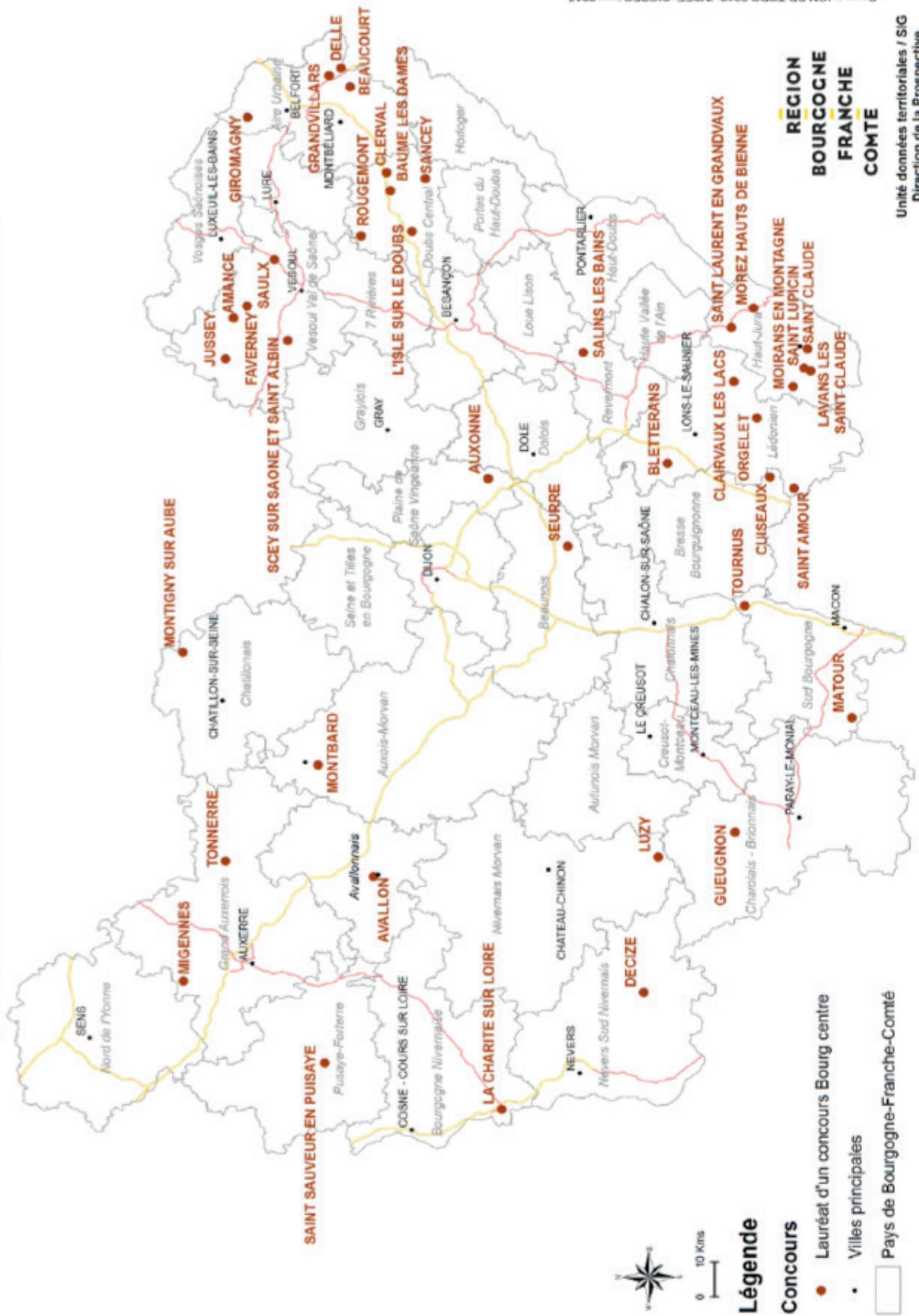
(2) Lauréats : AP Bourgogne Aménagement durable 2014 (5), AMI national Revitalisation des Centres-Bourgs 2014 (5), AMI Franche-Comté Revitalisation des Bourgs-centres 2015 (15) et AP Bourgs-Centres CPER Bourgogne 2015 (15).

(3) Journée régionale d'information du 16 mars 2017 à Salins-les-Bains sur les modalités d'accompagnement régional des projets de revitalisation des bourgs-centres.

(4) Une liste de ces pôles sera établie par le Conseil régional notamment sur la base des SRADDT existants et des réflexions menées dans le cadre du futur SRADDET.

(5) Notamment Eco Villages et Cœurs de Villages qui visent spécifiquement à améliorer l'attractivité et le développement des centres-bourgs ruraux.

Bourgs Centres menant des opérations de revitalisation en 2017



<p>Rapport 4-14 Avis sur Concertation préalable du public à l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Territoires-Environnement Rapporteur : Michel Faivre-Picon</p>	<p>Séance plénière Mardi 27 juin 2017</p>

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et citoyenneté est venue modifier l'article L.4251-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) en y ajoutant un alinéa qui introduit « La population » à la liste des personnes associées à l'élaboration du SRADDET. Sur cette base, la Préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté a invité par courrier la Région à préciser d'une part les modalités de concertation publique du schéma et d'autre part les modalités de la concertation préalable, conformément à l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016, portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Sur ces bases, le présent rapport vient compléter la délibération n° 17AP.35 des 12 et 13 janvier 2017 de lancement de la procédure « SRADDET » sur les modalités de la concertation préalable du public.

Compte tenu de l'importance des enjeux portés par le SRADDET, le CESER salue la démarche de consultation initiée par la Région depuis le début de l'année. Plusieurs conseillers ont ainsi pu participer à l'évènement de lancement du schéma à Beaune, le 12 avril dernier ainsi qu'aux deux ateliers organisés par la Région (1).

Sur la base de ces expériences, le CESER signale cependant un problème de méthode dans les consultations menées. Il va sans dire que le débat démocratique s'organise. De fait, pour le CESER, ce processus de concertation au long court (2) ouvert dès 2017 par la Région et qui se poursuivra sur 2018 et 2019 doit servir à combattre les « idées reçues de la concertation » (3). Or, cela ne peut se faire raisonnablement sans une triple combinaison : du temps, de la connaissance et du travail. Le CESER invite donc la Région à réétudier les méthodes engagées en la matière pour la conduite de cette concertation et dont la finalité devrait être, normalement, de permettre la production d'une pensée pertinente et utile. Particulièrement, le CESER souligne à quel point il est important de mieux dissocier les enjeux de consultation des « citoyens » de ceux des « acteurs terrains » collectivement organisés (élus, associations, organismes divers, société civile...). Il ne peut s'agir des mêmes modalités de travail et de réflexion, des mêmes procédures d'échange avec la Région. Elle pourra d'ailleurs utilement se référer aux réflexions menées en la matière par le CESER dans son avis de 2016 « *L'innovation démocratique en Bourgogne Franche-Comté ?* ». Plus précisément sur le rapport qui lui est présenté, le CESER propose :

- D'annexer le courrier du Préfet de région au rapport,
- De territorialiser plus sûrement la concertation de la population sur le pré-projet de SRADDET entre la mi-mai et la fin juin 2018 évoquée dans le rapport. Le registre ne sera disponible qu'à l'hôtel de Région à Dijon et Besançon. Peut-être les antennes régionales voire même celles des 8 Conseils départementaux (lorsqu'elles existent), pourraient être mises à contribution. Est-ce envisageable d'impliquer également les directions des lycées dans la mise à disposition d'un tel registre ? Les lycéens eux-mêmes n'auraient-ils pas un avis à donner en la matière ?
- D'étendre le délai avant lequel seront portées à la connaissance du public les modalités et la durée de cette concertation sur le pré-projet. Il est fixé ici à 15 jours ce qui peut apparaître court pour permettre une large information préalable du public. Le CESER propose 1 mois.
- Que la Région prévoie à sa plénière de septembre un premier temps « bilan » de la démarche et portant particulièrement sur les retours issus de l'ensemble des premières consultations menées (évènement de Beaune du 12 avril, retours issus du questionnaire public de la plateforme numérique, retours éventuels de certains des 400 partenaires via leur accès réservé, ensemble des éléments issus des trois ateliers de juin).
- Rendre le CESER destinataire (lorsqu'il sera réalisé) du « *bilan de la concertation* » évoqué dans le rapport.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(1) Atelier 1 – Complémentarités et solidarités (15 juin à Chalon-sur-Saône) et Atelier 2 – Ouverture et coopérations (20 juin à Besançon). Un 3^e atelier « Les grandes mutations - territoires en transition » aura lieu le 29 juin de 9h à 12h à Pouilly-en-Auxois.

(2) Plus de 10 mois cumulés de consultation d'ici juillet 2019 en comptant les consultations en cours sur 2017. Les 10 mois « fermes » portent sur le « projet de SRADDET » et s'ouvrent à compter de septembre 2018 jusqu'à juillet 2019. Ils incluent la « soumission pour avis », « l'enquête publique » et 3 mois de « finalisation » avant son adoption définitive par la Région.

(3) Détaillées dans l'avis du CESER Bourgogne Franche-Comté de 2016 « *L'innovation démocratique en Bourgogne Franche-Comté ?* » : « *On a toujours les mêmes aux réunions* », « *On y perd beaucoup de temps* », « *On n'est pas écoutés* », « *Ça ne sert à rien* », ou « *On se fait toujours avoir* ».

Déclaration de Joseph Battault, au nom de la CFDT

Dans l'avis du Ceser sur la « Concertation préalable du public à l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires », une phrase a particulièrement retenu l'attention de notre délégation. Deux points ouvrez les guillemets : *« Le CESER invite donc la Région à réétudier les méthodes engagées en la matière pour la conduite de cette concertation et dont la finalité devrait être, normalement, de permettre la production d'une pensée pertinente et utile. Particulièrement, le CESER souligne à quel point il est important de mieux dissocier les enjeux de consultation des « citoyens » de ceux des « acteurs terrains » collectivement organisés (élus, associations, organismes divers, société civile...) ».*

Cette distinction entre les formes de démocratie directe et démocratie sociale nous apparaît fondamentale. Les organisations et associations de la société civile organisée prennent le temps de la délibération collective et leurs positions ont un poids différent qui doit être reconnu et entendu.

La CFDT votera l'avis.

Rapport 4-26

Avis sur **Contrat territorial Sornin - Jarnossin**
2017-2021

CESER BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

Conseil économique social et environnemental régional

Commission **Territoires-Environnement**
Rapporteur : Gilles Denosjean

Séance plénière
Mardi 27 juin 2017

Ce rapport vise à la présentation et à l'adoption du Contrat territorial Sornin-Jarnossin 2017-2021.

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Sornin Jarnossin résulte de la fusion de 2 procédures distinctes : le Contrat de Rivière Sornin (2008-2013 porté par le SYMISOA (1)) et le Contrat Territorial Milieux Aquatiques Jarnossin (2010-2015 porté par Charlieu-Belmont-Communauté). Les études bilan de ces 2 procédures ont été achevées respectivement en 2014 et 2015. Suite à ces évaluations et sous l'impulsion des partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Département de la Loire) qui ne souhaitent pas que des contrats soient reconduits sur de trop petits bassins versants, et dans une logique de mutualisation des services et des moyens dans laquelle souhaite s'inscrire Charlieu-Belmont-Communauté, les 2 procédures sont aujourd'hui fusionnées en une seule.

L'ensemble des éléments issus de l'évaluation a été pris en compte dans le cadre de l'élaboration du présent Contrat. Synthétiquement, cela se traduit de la façon suivante :

- Fusion des deux procédures dans un Contrat unique,
- Recrutement d'un technicien de rivière supplémentaire sur le bassin versant du Sornin et mutualisation de certains moyens entre le SYMISOA (structure porteuse du premier Contrat de Rivière Sornin) et Charlieu-Belmont-Communauté (structure porteuse du précédent CTMA sur le Jarnossin),
- Élaboration d'une stratégie d'intervention concertée sur le bassin versant du Sornin avec une priorisation des interventions par territoire et intégration d'un mode de financement fédératif pour les actions sur les milieux (hors opérations de restauration hydraulique et hydromorphologique localisées),
- Ré-orientation du programme de communication conformément aux conclusions de l'étude bilan et mutualisation avec le jarnossin.

Concernant la programmation :

- Réalisation d'un inventaire des points noirs concernant l'assainissement et programmation d'un suivi de l'avancement des actions inscrites dans les schémas d'assainissement pour les systèmes prioritaires,
- Programmation d'interventions permettant de diminuer l'aléa inondation en intégrant un programme de restauration hydromorphologique du tronçon de cours d'eau concerné,
- Contribution à l'élaboration et à l'animation de Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) sur l'ensemble du territoire.

Le coût prévisionnel total du contrat s'élève à 6 998 492 euros. Le montant d'aide prévisionnelle total correspondant est de 5,301 millions d'euros euros, dont :

- 3 885 349 euros de subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, soit 55,5 %
- 211 769 euros de subvention de la Région Bourgogne-Franche-Comté, soit 3 %
- 41 986 euros de subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, soit 0,6 %
- 9 400 euros de subvention du département du Rhône, soit 0,1 %
- 16 980 euros de subvention du département de Saône-et-Loire, soit 0,2 %
- 32 184 euros de subvention de l'Europe, soit 0,5 %

La répartition des financements par volet est la suivante :

- Volet A (Qualité des eaux) : 237 590 € HT
- Volet B1 (Gestion et aménagement des milieux) : 5 113 452 € HT
- Volet B2 (Risque inondation) : 33 000 € HT
- Volet B3 (Ressource en eau) : 64 500 € HT
- Volet B4 (Valorisation des milieux) : 44 950 € HT
- Volet C (Animation et communication) : 1 505 000 € HT

73 % des financements globaux portent sur l'axe « Gestion et aménagement des milieux »

Comme indiqué ci-dessus, le financement de la Région est de 3 % du montant total des financements prévus. Les principales actions financées par la Région s'inscrivent dans le volet « Qualité des eaux » et sont les suivantes :

- Mettre en défens les berges et reconstituer la ripisylve (2) (42 327 €)
- Effacer ou aménager les ouvrages pour restaurer la continuité écologique (76 900 €)
- Restaurer la continuité de l'Aaron au droit de l'étang de Cadolon (étude préalable) (20 000 €)
- Pérenniser et renforcer les équipes techniques du SYMISOA et du Jarnossin (46 000 €)

(1) SYndicat Mixte des rivières du SOrnin et de ses Affluents.

(2) Végétation bordant les milieux aquatiques.

Le CESER approuve globalement le Contrat territorial Sornin-Jarnossin et n'a pas de remarque particulière à formuler. Simplement, le CESER souligne ici l'intérêt de l'axe « valorisation des milieux aquatiques ». Même si cet axe ne représente que 0,6 % des financements, les éléments de diagnostic développés dans le contrat (p. 27) sont très intéressants et apportent matière à réflexion aux acteurs locaux sur le développement du territoire. Il est notamment noté le point suivant : « *On recense 34 ouvrages le long des principaux cours d'eau (viaducs, pont, anciens moulins...) et presque aucun n'est mis en valeur alors qu'il est possible de faire les 50 km reliant Pouilly-sous-Charlieu, Charlieu, la Clayette et Propières tout en restant sur presque tout le linéaire en bordure du Sornin, de la Genette ou du Sornin de Propières* ». Ces éléments devraient inciter les acteurs locaux à coopérer pour travailler à mettre à profit ensemble cette richesse. Sans même évoquer la question du dialogue entre les acteurs pas toujours évidente à initier et à conduire, on voit bien que la démarche est totalement interterritoriale ce qui rend de fait l'accès à des dispositifs de soutien public plus difficiles. Comment la Région pourrait accompagner une telle démarche avec les outils qui sont les siens ? Les acteurs locaux peuvent-ils mettre en place, demain, un « contrat de dynamisation locale » du Sornin et bénéficier de soutiens, d'accompagnement, de financements... (État, Région, Europe...) ?

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 4-16 Avis sur Création de l'Observatoire régional des Transports de Bourgogne-Franche-Comté</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Mobilités - Énergie Rapporteur : Gilles Denosjean</p>	<p>Séance plénière Mardi 27 juin 2017</p>

Les Observatoires régionaux des transports (ORT) répondent à des objectifs d'observation, de promotion, de communication et de mise en réseau dans le domaine des transports. Jusqu'en 2017, deux Observatoires régionaux des transports, l'ORT de Bourgogne, sous forme associative, et l'ORT de Franche-Comté, sous forme partenariale, exerçaient leurs missions sur les anciens périmètres régionaux.

La création de l'Observatoire régional des transports de Bourgogne-Franche-Comté vise à créer un dispositif unifié à l'échelle du nouveau périmètre régional et adapté aux problématiques actuelles du transport et de la mobilité.

Le rapport 4-16 et la convention annexée présentent notamment les objectifs de l'ORT et la gouvernance du dispositif piloté de manière partagée par la Région Bourgogne-Franche-Comté et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté :

- un Comité de pilotage de l'ORT, organe exécutif et décisionnel de l'ORT,
- deux Comités d'orientation de l'ORT : pour le transport de voyageurs d'une part, et pour le transport de marchandises et la logistique d'autre part.

Le CESER note que les « Comités d'orientation constituent le lieu d'élaboration et de proposition du programme d'actions et d'études. Ils décident des modalités de restitution des travaux réalisés dans le cadre de l'ORT afin d'offrir le cadre approprié aux échanges entre les différents acteurs des transports et de la mobilité ».

Le CESER constate qu'il ne figure pas dans la liste des membres des Comités d'orientation en tant que « partenaire associé ».

Le CESER demande à être étroitement associé aux travaux de l'ORT via une participation active au sein des comités d'orientation.

Par ailleurs, le CESER souhaite que les organisations syndicales, patronales et de salariés, soient représentées au sein des Comités d'orientation de l'ORT.

Le CESER approuve la création de l'Observatoire Régional des Transports de Bourgogne-Franche-Comté.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 4-17 Avis sur Mise en œuvre d'une nouvelle gamme tarifaire applicable sur le périmètre TER de la Région Bourgogne-Franche-Comté</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Mobilités - Énergie Rapporteur : Michel Lenzi</p>	<p>Séance plénière Mardi 27 juin 2017</p>

*Ce rapport propose la mise en œuvre d'une nouvelle gamme tarifaire applicable sur les réseaux TER de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Il s'agit d'une **nouvelle gamme loisirs harmonisée sur l'ensemble du périmètre de la Région Bourgogne-Franche-Comté, activant la liberté tarifaire** permise récemment par la nouvelle réglementation. Il est également proposé d'harmoniser les abonnements en vigueur sur les anciens périmètres, pour proposer un **abonnement unifié sur la nouvelle Région**.*

Le CESER approuve la création d'une nouvelle gamme tarifaire simplifiée qui s'inscrit dans une démarche globale de renforcement d'attractivité du transport ferré de voyageurs, notamment pour des voyageurs occasionnels. La tarification par pallier kilométrique favorise la lisibilité du prix d'un trajet en TER pour les usagers, et surtout pour les potentiels utilisateurs du TER que l'on veut capter. Elle permet à l'usager d'effectuer facilement la comparaison du coût du billet avec d'autres modes de mobilité dans le contexte généralisé de concurrence intramodale (avec le TGV) et intermodale (covoiturage, transport par car...).

Le CESER pointe quelques points de vigilance :

- La refonte tarifaire engendre une hausse du prix du billet pour certaines liaisons (Dole-Dijon ou Dole-Besançon, ainsi que pour Beaune-Dijon).
- Le produit « Bons plans » vendu en nombre limité alors que des places peuvent rester disponibles, donc non utilisées.

Le CESER note avec satisfaction que la démarche de la Région pour le TER s'inscrit dans une stratégie à long terme de renforcement du TER, notamment avec la très forte évolution de MOBIGO pour penser les mobilités sur le long terme, visant le titre de transport unique sur l'intégralité du territoire de Bourgogne Franche-Comté, quel que soit le mode utilisé. Cela répond à une préoccupation déjà ancienne des CESER Bourgogne et Franche-Comté dans leurs avis respectifs « *Covoiturage et nouvelles mobilités* » et « *Une carte unique pour faciliter les déplacements : du ticket au support unique* ».

Le CESER approuve le rapport 4-17 relatif à la mise en œuvre d'une nouvelle gamme tarifaire applicable sur le périmètre TER de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de la CGT).

Déclaration de Jean-Christophe Gossart, au nom de la CGT

La loi portant réforme du système ferroviaire de 2014 marque des évolutions contraires aux valeurs du Service public, notamment en matière de transport régional. Chaque Autorité organisatrice de Transport applique son propre service et sa propre tarification. C'est le retour au morcellement et à un service plancher pour les régions pauvres et un niveau plus acceptable pour les régions riches qui font le choix d'accorder du crédit au ferroviaire.

Aussi, la CGT revendique notamment le maintien d'une tarification cohérente sur l'ensemble des territoires régionaux en y intégrant certaines particularités régionales ainsi que le respect de la péréquation tarifaire permettant l'égalité de traitement des usagers et ce quel que soit le type de train emprunté (TGV, TER...).

Le danger est bien que la liberté tarifaire puisse créer potentiellement des disparités par régions et territoires, d'autant plus si on ne s'attaque pas réellement aux sources du financement et principalement à la reprise de la dette du système ferroviaire par l'État permettant le juste prix du transport à payer par l'utilisateur.

La CGT prend acte, toutefois, d'une tarification intégrant une référence kilométrique, choix plus judicieux qu'une tarification en fonction du nombre de places restantes.

Pour ces raisons, la CGT s'abstiendra sur l'avis.

<p>Rapport 4-11 Avis sur Conventions régionales de cohésion sociale et protocoles de préfiguration rénovation urbaine</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Cadre de vie et Société Rapporteur : Daniel Boucon</p>	<p>Séance plénière Mardi 27 juin 2017</p>

Ce rapport propose à l'assemblée délibérante :

- d'approuver les protocoles de préfiguration d'Auxerre et de Sens et d'habiliter la présidente du Conseil régional à les signer,
- d'approuver l'avenant à la convention régionale urbaine et sociale en faveur de la ville de Saint-Florentin et de la communauté de communes du Florentinois et d'habiliter la présidente du Conseil régional à le signer,
- d'habiliter la présidente du Conseil régional à signer la convention régionale urbaine et sociale en faveur du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, de la ville de Belfort et de la ville d'Offemont.

Le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du territoire auxerrois

Les quartiers d'intervention sont le quartier des Rosoirs (quartier d'intérêt régional - QIR) et le quartier Brichères Sainte Geneviève (quartier d'intérêt national - QIN).

Le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du territoire sénonais

Le quartier concerné est Arènes Champs Plaisants (QIN). La Région n'intervient pas financièrement sur ce quartier, mais est signataire au titre du partenariat.

L'avenant urbain à la convention régionale de cohésion sociale de la Ville de Saint-Florentin

La convention régionale de cohésion sociale et urbaine, signée le 29 décembre 2015, a défini le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque de la Région, de la Ville de Saint-Florentin et la communauté de communes du Florentinois. Aujourd'hui, dans le cadre de son intervention sur le quartier La Trécey, le territoire souhaite formaliser un avenant urbain avec la Région au titre de son intervention sur les quartiers d'intérêt local. L'engagement de la Région sera, sur la durée de la convention, d'au maximum 500 000 € de crédits d'investissement. L'intervention consistera à accompagner l'implantation d'un nouveau centre de loisirs au plus près des publics les plus fragiles et au plus près d'équipements culturels structurants existants.

La convention régionale de cohésion sociale et urbaine du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, de la Ville de Belfort et de la ville d'Offemont

Sur son territoire, le Grand Belfort compte un quartier d'intérêt régional (le quartier des Résidences Le Mont) et cinq quartiers d'intérêt local. L'EPCI et la Région ont signé le contrat de ville le 11 mai 2015. Aujourd'hui, dans le cadre de sa politique de renouvellement urbain et de cohésion sociale sur ces quartiers d'habitats sociaux, Grand Belfort Agglomération, la ville de Belfort et la ville d'Offemont souhaitent contractualiser avec la Région au titre de son intervention sur les quartiers d'intérêt local et régional. L'engagement de la Région sera, sur la durée de la convention, au maximum 500 000 € pour les quartiers locaux et 3 Millions pour le quartier d'intérêt régional.

Le CESER accueille favorablement la volonté du Conseil régional d'aller au-delà de la seule géographie prioritaire définie par l'État en soutenant des interventions dans des quartiers dits « d'intérêt local », car ces quartiers sont déterminés par les territoires eux-mêmes en concertation avec la Région. Le CESER invite la Région à mieux faire connaître son investissement sur ce terrain.

Le CESER se félicite de l'extension des conventions régionales de cohésion urbaine et sociale (CRUS) qui déclinaient les modalités d'engagement du seul Conseil régional de Bourgogne à l'ensemble du territoire régional.

Le CESER note avec satisfaction que ces conventions matérialisent l'engagement de la Région sur le volet humain de la politique de la ville, dont il considère qu'il doit être au centre des préoccupations et des réalisations. À cet égard, le CESER invite la Région à accentuer cette orientation, car pour que les effets bénéfiques des actions menées sur le bâti prennent leur pleine mesure et s'inscrivent dans la durée, elles doivent s'articuler avec un accompagnement soutenu des habitants, avant, pendant et après les opérations de renouvellement urbain.

Par ailleurs, le CESER est préoccupé par la multiplication des copropriétés dégradées ou en voie de dégradation, et il attire l'attention de la Région sur les conséquences potentielles de cette évolution. Il recommande une prise en compte accrue des retours d'expériences dans l'examen des projets actuels de construction qui lui sont soumis.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

<p>Rapport 4-27 Avis sur Plan régional Santé Environnement de Bourgogne-Franche-Comté 2017-2021 PRSE</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Cadre de vie et Société Rapporteuse : Tatiana Desmarest</p>	<p>Séance plénière Mardi 27 juin 2017</p>

Les facteurs environnementaux jouent un rôle sur la santé. Un environnement préservé est source de santé, de bien-être et contribue de manière indéniable à une meilleure qualité de vie. À l'inverse, la dégradation de l'environnement joue un rôle dans la génération d'inégalités de santé. Le troisième Plan National Santé Environnement 2015-2019 (PNSE3) a été adopté en novembre 2014. L'élaboration du Plan Régional Santé Environnement 2017-2021 dans le nouveau périmètre Bourgogne-Franche-Comté a débuté courant 2016.

Déclinaison du PNSE, il s'agit pour le PRSE, d'une part, de mettre en œuvre sur les territoires des actions significatives visant à agir sur les facteurs environnementaux ayant un impact sur la santé et, d'autre part, de mobiliser les nombreux acteurs de terrain qui agissent en santé environnement.

Les travaux sont conduits sous le co-pilotage de l'ARS, de l'État, et pour cette troisième génération de plan, du Conseil régional, comme le permet la réglementation et comme souhaité par le nouvel Exécutif. Ils s'appuient sur un bilan des PRSE2 de Bourgogne et de Franche-Comté, arrivés à échéance fin 2015, ainsi que sur des travaux conduits en 5 ateliers.

Le PRSE3 est construit autour de 5 axes (qui comportent plusieurs objectifs opérationnels) :

- *L'eau dans son environnement et au robinet.*
- *Habitats et environnement intérieur.*
- *Qualité de l'air extérieur et santé.*
- *Cadres de vie et urbanisme favorables à la santé.*
- *Dynamiques territoriales et synergies d'acteurs.*

Le Groupe Régional Santé Environnement (GRSE), qui comprend des représentants des services de l'État, des collectivités, des associations, des employeurs, des salariés et des universitaires, constitue l'instance de suivi du PRSE. Il est co-présidé par l'ARS, le SGAR et le Conseil régional. Si ce dernier est co-pilote du plan, il est amené également à intervenir sur certaines fiches actions dans le cadre de ses politiques, en tant que co-chef de file de l'action, de partenaire ou de financeur potentiel. La Région ne dispose pas d'une compétence santé en tant que telle mais ses leviers d'interventions dans le champ de la santé environnement sont nombreux : transition énergétique, environnement, agriculture, forêt, aménagement du territoire, transports...

Ce rapport propose à l'assemblée délibérante :

- *d'approuver le projet de PRSE3,*
- *d'habiliter la présidente du Conseil régional à le signer.*

Le CESER approuve les nombreuses sensibilisations (des citoyens, des collectivités...) préconisées dans le Plan Régional Santé Environnement de Bourgogne-Franche-Comté 2017-2021. Un travail de communication devra être engagé pour faire connaître ces actions. En effet, la participation citoyenne est un enjeu fondamental pour la prise de conscience par le grand public du rôle des facteurs environnementaux sur la santé. Cette participation se retrouve notamment dans « l'art d'habiter » son logement.

Le CESER apprécie la volonté de toucher un large public en intégrant les enjeux de santé environnement dans les formations du SFFERE (action 46). Cependant, la prévention doit être davantage mise en avant. Le CESER rappelle que la prévention doit être assurée à tout âge, dès l'école. Elle doit être également intégrée dans la formation des agriculteurs et dans le cursus universitaire de l'ensemble des professionnels de santé. Le rôle de l'agro-alimentaire doit être abordé, notamment dans l'amélioration de la qualité des aliments produits/vendus (tant du point de vue nutritionnel que de leur qualité vis-à-vis des polluants divers). Ce rôle pourrait être développé dans le prochain Master universitaire « Alimentation agro-alimentaire et développement durable » (action 51).

Le CESER regrette le manque d'actions proposées pour la situation actuelle (lors d'un pic de pollution atmosphérique par exemple) et l'absence d'un chapitre sur la recherche et l'innovation (en encourageant les entreprises à développer des produits et matériaux non polluants). En outre, le problème des résidus de médicaments dans l'eau n'est pas évoqué, de même que l'impact des nanoparticules sur la santé.

Enfin, si la mention des perturbateurs endocriniens pourrait intervenir avant l'axe 5 (et notamment dans les axes 1 et 2), le CESER note cependant avec satisfaction la volonté du Conseil régional d'engager une action spécifique sur cette question (1).

En conclusion, le CESER insiste sur la nécessaire mise en cohérence du PRSE3 et des autres plans (Projet régional de santé, Plan régional santé au travail), dont les actions peuvent se superposer.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Gérard Thibord, au nom de la CFDT

Dans le plan régional santé environnement, peu de choses n'a été négligé des risques du radon aux pollens d'ambrosie... Sauf que la qualité de l'air, le bruit, le froid et la chaleur sur les lieux de travail ne sont pas évoqués.

D'ailleurs dans le chapitre « synergie des acteurs », une palanquée d'interlocuteurs est convoquée, sauf une dont la santé au travail est l'une des missions : l'agence régionale d'amélioration des conditions de travail, une agence de surcroît à gestion paritaire. D'ailleurs, dans la composition du Groupe régional Santé-Environnement, dans le sous-ensemble « monde économique, employeurs, salariés », il n'y a aucune organisation syndicale d'employeurs ou de salariés... Le monde du travail est le grand absent.

Cela suscite pour la CFDT un profond étonnement et une interrogation qui jettent quelque discrédit sur ce plan environnement-santé.

Déclaration de Pierre Alixant, au nom de la Mutualité française Bourgogne Franche-Comté

La Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté est très favorable à ce plan régional Santé environnement qui s'annonce ambitieux et volontaire, et votera l'avis. Elle a par ailleurs contribué à l'élaboration de ce plan par son implication dans différentes instances dont la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie.

La Mutualité s'inscrit naturellement dans cette démarche : sa mission étant de protéger et d'accompagner ses adhérents tout au long de la vie afin de contribuer à leur développement culturel, moral, intellectuel et physique et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Elle développe une compétence forte en Conseil médical en environnement intérieur (CMEI).

Dans un contexte de développement des maladies chroniques, l'évolution de notre système de santé vers davantage de prévention pour tenter d'enrayer la progression de maladies telles que les cancers ou encore les Maladies rares est un objectif enfin admis et porté par les pouvoirs publics.

Pour autant la démarche préventive n'est pas encore ancrée dans nos comportements.

Les liens entre environnement et santé suscitent néanmoins l'intérêt du grand public qui attend une simplification des messages tant la multitude d'intervenants sur ce sujet de société brouille l'information.

La Mutualité souhaite que l'on évite les approches trop descendantes pour :

- privilégier la diffusion d'une information accessible à tous,
- rendre l'individu autonome et responsable en impliquant les populations.

Les attentes exprimées par nos concitoyens confortent le bien-fondé des principes en éducation pour la santé par une sensibilisation du public à la promotion de la santé environnementale.

L'ordre du jour de notre assemblée appelle l'examen de plusieurs sujets et en complément de l'avis, il paraît important de souligner que le lien avec ce plan santé environnement est évident et mérite d'être rappelé.

- La transition énergétique parce que nombre des problèmes de santé que nous subissons sont générés par nos besoins sans cesse croissants en énergie.

- Les dynamiques Territoriales : Quelles combinaisons gagnantes ? parce que le bien-être des populations dans les territoires dépend naturellement de l'organisation de ceux-ci.

- Enfin, la pauvreté et la précarité sont évidemment des facteurs aggravants pour la santé des publics en grande difficulté, et que la prévention doit être inscrite comme une priorité auprès d'eux.

Je ne ferai pas d'intervention lors de l'examen de ces points d'ordre du jour, mais je tenais à affirmer le caractère transversal de la prévention et de l'éducation pour la santé, qui doit être au cœur des préoccupations de l'ensemble des acteurs intervenant sur ces différents sujets et qui doit être pris en compte de façon plus officielle.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom des Établissements d'Enseignement supérieur

En matière de recherche et de formation Enseignement supérieur, l'ensemble du document nécessiterait plus de rigueur et de cohérence et *a minima* le respect des textes réglementaires le master 2 n'est pas un diplôme : un master est une formation en 4 semestres et non en 2. En l'état, le plan reflète une connaissance plutôt floue de la richesse des compétences présentes sur **l'ensemble du territoire BFC : tout n'est pas à réinventer.**

Une école doctorale santé-environnement, des formations dédiées au sujet dans les secteurs des SHS, de la Biologie, de la santé, des recherches au sein de plusieurs labos répertoriés sur l'intitulé santé-environnement, deux MSH, l'une sur Dijon, l'autre associant UFC et l'UTBM travaillant sur cet axe et un des thèmes de la Zone Atelier **Arc Jurassien** coopération franco-suisse labellisée par le CNRS et plus concrètement encore des recherches partenariales parmi lesquelles on peut citer celles **associant filière comté et acteurs académiques**, donnent matière à produire un plan BFC précis et clair, dégagant des priorités réalistes et réalisables, ce qui n'est pas le cas ici.

On ne peut que partager l'inquiétude du rédacteur quant à la coordination des acteurs, il y a là une très belle **occasion d'appliquer la convention-cadre Région-UBFC.**

Plus généralement, sur l'ensemble des 55 actions, la même question de coordination des acteurs peut se poser d'autant plus que plusieurs structures partagent les mêmes compétences sur les mêmes sujets.

Enfin, on peut s'interroger sur l'articulation de ce plan avec d'autres schémas et leur prise en compte ?

Contribution du CESER Bourgogne Franche-Comté au débat sur la Transition énergétique(TE)

**CESER BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Conseil économique social et environnemental régional

Bureau

Lundi 12 juin 2017

La transition énergétique, c'est en grande partie le passage progressif entre un système dominé par les énergies de stock, vers un système basé sur des énergies de flux. C'est en effet l'unique moyen de limiter la prédation des ressources et de préserver les écosystèmes. Une telle direction implique un changement culturel important.

Source : Energy cities

Pour élaborer la présente contribution, et compte tenu de la transversalité d'un tel sujet, le CESER a sollicité chacune de ses commissions thématiques afin qu'elles éclairent le débat à la lumière de leurs propres champs de compétence : financements, territoires, mobilités, énergies, éducation, formation, recherche, économie, emploi et cadre de vie.

Il leur a été demandé de déterminer les sujets concernés par la transition énergétique, de les illustrer par des exemples concrets mettant en évidence la transversalité de la transition énergétique et, enfin, d'identifier pour chaque sujet les différents types d'acteurs impliqués ou à impliquer.

Chaque commission a concentré ses réflexions sur un ou quelques thèmes lui paraissant prioritaires.

Le sujet est évidemment ouvert ; la transition vers un territoire moins gourmand en énergie et capable d'assurer localement la production de ses besoins énergétiques, animé par des acteurs sensibilisés et engagés, constitue un chemin à parcourir sur le court et moyen terme.

Une certitude pour tous... - ou presque ! - : la nécessité d'agir aujourd'hui pour s'engager dans la transition énergétique, et ce, en tous domaines. Une nécessité qui s'inscrit dans un cadre national et européen avec la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ainsi qu'au niveau international (COP 21).

Le Bureau du CESER réuni le 12 juin, a adopté les termes de la présente contribution en mettant en relief les éléments clé issus des réflexions thématiques et en apportant un éclairage global sur l'approche de la transition énergétique ; l'intégralité des contributions des six commissions y est joint.

1- Des considérations-socle

La lecture des différentes contributions fait apparaître nombre d'exigences partagées, briques de base dans la construction progressive de la TE :

- **Pédagogie** pour donner à comprendre la nécessité et les exigences de la TE : dans les établissements scolaires, dans les appels à projet auprès des entreprises, des acteurs associatifs, des particuliers, etc.

- **Information** précise et fiable en la matière : par exemple, par la création de plateformes territoriales de la rénovation énergétique destinées à l'accueil, l'information et le conseil du consommateur et leur mise en réseau en vue de la réalisation d'un guichet unique ; ou l'appui sur la culture scientifique et technique pour favoriser l'appropriation critique, par le public, des enjeux de la transition énergétique.

- **Association des divers partenaires aux choix et décisions** en matière de TE par la création de communautés d'acteurs. La mission de chef de filat exercée par la collectivité régionale favorise la mobilisation maximum de ces acteurs, en assurant la répartition des efforts demandés et de leurs résultats entre les différents types d'acteurs, individuels et collectifs. Les dispositifs proposés doivent également être modulés en fonction des ressources dont disposent les territoires.

- **Accompagnement** des acteurs pour faciliter leur structuration, la forme la plus aboutie étant la filière : sensibiliser les branches professionnelles, accompagner les partenariats, aider au recensement des besoins, etc. ; mais aussi prendre en compte la situation des plus fragiles : personnes, entreprises, territoires.

- **Valorisation** de tous ceux qui agissent, innovent pour faire la preuve par l'exemple. À cet égard, la collectivité territoriale doit elle-même faire la démonstration de son engagement dans ses propres choix : gestion de son patrimoine, de ses modalités de déplacements, de l'organisation de son travail, etc.
- **Recherche de la proximité** (pour la mobilisation des ressources, l'approvisionnement et la dynamisation de l'économie locale...).
- **Cohérence** dans les choix à opérer, par exemple en matière de mobilité afin d'assurer la desserte intégrale du territoire, en matière de financements en conjuguant recours aux moyens publics et aux fonds privés, dans la mise en place de l'offre et des parcours de formation pour répondre aux besoins, locaux notamment, de nouveaux métiers liés à la TE, etc.

2- La nécessaire priorisation des actions vers la TE

Certains domaines, par l'ampleur des besoins, des enjeux et le volume des moyens à mobiliser s'imposent de façon urgente.

Ainsi :

- **L'amélioration de la performance énergétique du parc de logement régional**, tant public que privé qui, en moyenne, est potentiellement plus énergivore en Bourgogne Franche-Comté qu'en France.
- La **mobilisation de capitaux** publics - y compris européens - et privés et la mise à disposition d'outils de financement spécifiques (dispositif de tiers-financement).
- La mise en œuvre d'une **politique des transports** conjuguant efficacité (pour une desserte optimale de tout le territoire par l'intermodalité) et sobriété par la progression vers une mobilité moins carbonée.
- L'accent à mettre sur la **recherche publique et privée** pour innover dans des processus moins carbonés (hydrogène et ses applications, pile à combustible...), développer la conception des produits de demain, soutenables pour la planète, et accompagner les porteurs de projet dans leur démarche. S'appuyer pour ce faire sur les thématiques de recherche des laboratoires de Bourgogne Franche-Comté et faciliter les relations entre industriels, chercheurs, universitaires. Développer les coopérations interrégionales et internationales en la matière, dans une démarche interdisciplinaire.
- La **transition du tissu industriel fortement développé** en Bourgogne Franche-Comté, par un accompagnement dans l'évolution de ses processus de fabrication et de ses innovations.
- La **diversification des ressources énergétiques en complémentarité entre elles** : stimulation des initiatives locales (éolien et solaire par exemple), recours à l'énergie gaz pour le parc de cars affectés au transport scolaire, mobilisation du bois énergie local en veillant aux conditions de son exploitation et de son transport, valorisation énergétique des déchets, hydroélectricité...
- Une **politique de formation** initiale et continue afin d'accompagner cette nécessaire évolution, à partir d'un diagnostic fin des besoins en compétences, régulièrement actualisé.

3- Les conditions de réussite de la transition énergétique en Bourgogne Franche-Comté

Dans ses travaux, le CESER attache une attention toute particulière aux facteurs susceptibles d'assurer la réussite d'une action ou d'une démarche. Tant dans son avis sur la conduite de la fusion des régions que dans celui sur l'innovation démocratique, il propose de nouvelles voies dans la conduite de l'action publique.

C'est pourquoi sa réflexion se porte sur la **méthode**, c'est-à-dire sur la conduite des changements à opérer dans la durée et à accompagner par la collectivité régionale.

Conjuguer réactivité et vigilance

La transition énergétique procède d'une démarche ouverte et évolutive. Elle pose autant de questions qu'elle apporte de réponses.

Le numérique et les nouvelles technologies contribuent à diversifier la palette des solutions énergétiques, à améliorer les services qui y sont liés et à réduire les coûts. Par conséquent, les questions posées ne sauraient induire des réponses « définitives ».

Si la grande rapidité de tous ces changements implique à la fois une réactivité forte des pouvoirs publics pour accompagner efficacement la palette des innovations et des expérimentations, elle requiert aussi une vigilance et une **évaluation permanente** afin de :

- s'assurer que certaines solutions techniques innovantes n'ont pas des effets pervers non mesurés (y compris par effet d'aubaine),
- vérifier pour tous les types de solutions énergétiques un comparatif coût/avantage, court terme/moyen terme, voire long terme,
- conjuguer les multiples solutions permettant de satisfaire les besoins énergétiques pour construire une offre cohérente, économe et contribuant à diminuer efficacement l'empreinte écologique.

Rapprocher le citoyen du décideur politique

Une approche méthodologique d'un débat démocratique requiert de :

- prendre le temps de l'échange, de la maturation des esprits : permettre au citoyen de s'approprier les enjeux, faire œuvre de pédagogie pour lever les réserves, donner à comprendre les solutions nouvelles,
- préparer ce débat le plus en amont possible pour associer tous les partenaires concernés,
- capitaliser tous les travaux et les rendre visibles et accessibles afin de ne pas réinventer des démarches ou études, sources de dépenses inutiles d'argent public,
- mettre en place une ingénierie : technique, financière, etc., en réponse aux difficultés liées à la complexité des dossiers,
- veiller à la stabilité des règlements en matière de TE et surtout viser la simplification administrative,
- davantage que des discours théoriques : faire la démonstration par l'exemple, repérer les initiatives remarquables, montrer qu'elles ne sont pas exceptionnelles mais aisément déclinables, mettre en valeur ceux qui expérimentent, qui sont déjà dans l'action et faciliter leur mise en réseau en complément du rôle des acteurs institutionnels ; les contributions des commissions regorgent d'exemples très concrets, présents sur le territoire,
- diffuser ces bonnes pratiques et trouver des moyens incitatifs, acceptables par le plus grand nombre sur les territoires,
- responsabiliser et non culpabiliser. En matière de transition énergétique, il est essentiel de restaurer la valeur de responsabilité individuelle et collective et de la partager,
- intégrer les critères de temps, d'évaluation dans les procédures, traduire les objectifs à un horizon raisonnable afin de donner à voir une vision de la société.

Vers la construction d'une nouvelle identité régionale

La Bourgogne Franche-Comté a les moyens de se positionner comme une région exemplaire, créative en matière de transition énergétique par :

- le développement, grâce à la recherche/innovation, d'une économie sobre en énergie carbonée (hydrogène, pile à combustible...),
- sa capacité à expérimenter, à diffuser et généraliser les bonnes pratiques (Tepos, Potes, etc.),
- la mise en place de filières, de métiers, de formations performantes aux métiers liés à la TE et répondant aux besoins de cette économie émergente,
- la promotion d'un modèle de développement original et équilibré, conjuguant savoir faire et innovation, respectueux de l'environnement, préparant son avenir par la recherche et la co-construction de solutions raisonnées entre décideurs et citoyens.

La présente contribution sur la transition énergétique est nourrie de premiers éléments sur un sujet en permanente évolution.

Elle va se poursuivre et confirme l'engagement du CESER dans son rôle de vigie qui s'exprime dans deux dimensions :

- sa **capacité d'alerte** sur certains dossiers en aidant à leur inscription dans un agenda politique, en nourrissant leur contenu et en contribuant à l'organisation du débat,
- la **permanence de son regard** en assurant le suivi de ces dossiers dans le temps afin de vérifier la pertinence de ses analyses et de ses préconisations par une confrontation avec l'évolution du contexte économique, social et environnemental.

Commission **Cadre de vie et société**

Contribution sur la transition énergétique

Le principal domaine de compétence de la commission « Cadre de vie et société » concerné par la transition énergétique est l'habitat.

Tout d'abord, la commission rappelle les éléments suivants (1) :

- La **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)** fixe comme objectif « *de disposer d'un **parc immobilier** dont l'ensemble des bâtiments sont rénovés en fonction des normes bâtiment basse consommation ou assimilées, à l'horizon 2050* ».
- La Cour des comptes a souligné l'écart entre l'objectif fixé par la même loi de 500 000 rénovations par an et les 390 000 rénovations performantes (dont 100 000 logements sociaux) achevées en 2014.
- Il y a, en France 29 173 millions de résidences principales. 8,7 millions de logements ont fait l'objet de travaux de rénovation énergétique entre 2008 et 2013 pour un montant d'investissement total de 94,5 milliards d'euros. **Quinze millions** de logements ont été construits avant la première réglementation thermique (RT 1974) et concentrent 50 % des travaux entrepris sur la même période.
- Il existe, selon la Fondation Abbé Pierre, **7,4 millions de « passoires énergétiques »**, en étiquette énergie F ou G.
- On estime que **seulement 4 % du parc atteint aujourd'hui le niveau BBC prévu pour sa totalité en 2050.**
- **La rénovation du parc privé est l'un des défis majeurs de la transition énergétique : 58 % des ménages sont propriétaires de leur logement (62,8 % en Bourgogne Franche-Comté).**

Ensuite, la commission souligne que la rénovation énergétique des logements est un enjeu majeur en Bourgogne Franche-Comté, dont le parc est potentiellement plus énergivore qu'en moyenne en France. En effet, de nombreux logements ont été construits avant 1975. Souvent mal isolés, ils sont plus fréquemment chauffés au fioul, et en moyenne plus grands (2). Ces caractéristiques, combinées à l'effet d'un climat plus rigoureux, « *expliquent en grande partie la plus grande exposition au risque de vulnérabilité énergétique des ménages liée au logement en Bourgogne-Franche-Comté* (3). » Selon l'Insee, la **dépense énergétique annuelle moyenne** s'élève à **1 560 euros** dans la région contre 1 250 euros en France métropolitaine. Cette facture pèse particulièrement dans le budget des ménages modestes résidant dans des espaces peu denses (Morvan, Puisaye, Haut-Nivernais, Nord et Ouest de la Haute-Saône, Jura). Au total, **24 % des ménages seraient en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement**, contre 14,6 % en France métropolitaine ; ce qui fait de la Bourgogne Franche-Comté la **deuxième région la plus touchée** (derrière Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine) .

Dans ce contexte, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté va mettre en place, d'ici 2018, un **service public de l'efficacité énergétique**, pour massifier la rénovation énergétique du parc résidentiel public et privé. Accessible à tous, il comprendra un dispositif d'ingénierie technique, professionnelle, territoriale et financière avec des partenariats bancaires et des aides financières destinées aux publics prioritaires.

La commission rappelle les avis suivants des deux anciens CESER :

- 1- *Franche-Comté : le défi du logement social*, avis du CESER de Franche-Comté présenté par Élise DOUCHEZ-CATTIN, 27 janvier 2011.
- 2- *Quel habitat pour quel habitant ? Comment accompagner les politiques publiques pour adapter l'offre de logements aux besoins des personnes en Bourgogne*, avis du CESER de Bourgogne présenté par Jean-Claude GIRARD et Éric TAUFFLIEB, 10 mars 2015.

(1) Ces données sont issues de **La qualité de l'habitat, condition environnementale du bien-être et du mieux vivre ensemble**, avis du CESE présenté par Dominique ALLAUME-BOBE, 11 avril 2017.

(2) Dans la région, 34 % des résidences principales dépassent 100 m², soit 4 points de plus qu'en moyenne nationale.

(3) Insee Bourgogne-Franche-Comté, **Portrait de la Bourgogne-Franche-Comté**, avril 2016, p. 38.

1- Franche-Comté : le défi du logement social

Au 1^{er} janvier 2010, les bailleurs sociaux francs-comtois gèrent 74 000 logements locatifs sociaux, représentant environ 14 % des résidences principales de la région. Ils accueillent 153 500 personnes, soit 13 % de la population globale de la région.

Le parc de logements existant doit être amélioré, non seulement sous l'angle des économies d'énergie, mais aussi sur les plans du confort, de l'adaptation aux évolutions de vie et au vieillissement de la population.

La requalification du parc existant, privé ou public, est donc une alternative « au tout construction » qui s'inscrit fondamentalement dans les axes du développement durable du territoire. Si la production récente de logements HLM est largement efficiente du point de vue de sa performance énergétique, **l'enjeu de la maîtrise des dépenses énergétiques concerne particulièrement le parc de logements existant.** En Franche-Comté, ce sont encore 18 000 logements HLM environ sur lesquels il y a à la fois des besoins de travaux de performance énergétique et de réhabilitation, pour un investissement total estimé à plus de 500 M d'euros.

Si les utilisateurs apprennent à utiliser efficacement les nouveaux équipements dans les règles de l'art, le gain financier sur leurs factures d'énergie et d'eau sera immédiat. **L'implication et l'accompagnement des locataires dans cet apprentissage** sont essentiels pour que les travaux d'efficacité énergétique entrepris par les organismes HLM « portent leurs fruits » à l'issue de la réhabilitation du patrimoine ou de la livraison de la nouvelle résidence.

Le CESER de Franche-Comté formulait les préconisations suivantes :

À l'attention du Conseil régional :

- **poursuivre sa participation à l'amélioration de la performance énergétique du parc locatif existant**, pour maîtriser la facture énergétique des locataires,
- **accompagner, sur quelques opérations, l'exemplarité de la réhabilitation**, quel que soit le classement énergétique des logements, en visant au minimum le BBC,
- **accompagner la performance d'un maximum de logements pour économiser un maximum de CO₂ et de gaz à effet de serre sans pour autant rechercher l'exemplarité.**

À l'attention des promoteurs de la réhabilitation et des financeurs qui visent l'excellence énergétique :

- **favoriser la réhabilitation thermique dans le parc social existant en évitant « l'acharnement thérapeutique »** : certains logements nécessitent en effet un tel coût de réhabilitation que le retour sur investissement devient inaccessible. Plus globalement, pour économiser un maximum de CO₂ et de GES, viser un objectif quantitatif ambitieux, sur un plus grand nombre de logements possibles, plutôt que sur quelques immeubles emblématiques.

À l'attention des financeurs de l'habitat et des opérateurs :

- **repandre l'expérimentation des opérations de réhabilitation en coût global** qui permet de maîtriser, sur la durée, le coût de l'investissement, puis du fonctionnement d'un immeuble (coût réel d'exploitation).

En partenariat avec les associations de locataires et d'usagers :

- **systematiser l'apprentissage des écogestes pour les usagers.**

2- Quel habitat pour quel habitant ?

Sur le parc public :

La Bourgogne compte **109 000 logements locatifs sociaux**, soit 13,3% des résidences principales. 216 000 personnes vivent dans ces logements (13,1 % des habitants de la région). Selon l'Union sociale pour l'habitat de Bourgogne, **environ 30 000 des 110 000 logements à loyer modéré dans la région nécessiteraient d'être réhabilités, représentant un investissement global d'environ 900 millions d'euros.** Si la part des logements traités en Bourgogne est modeste au regard des chiffres nationaux, le gain énergétique moyen par logement est le plus élevé des régions françaises. De plus, 4,5 millions d'euros de crédits FEDER sont affectés à la rénovation énergétique des logements sociaux, complétés par 4,5 millions d'euros de contreparties des collectivités territoriales. De 2011 à 2013, 24 opérations (1 886 logements) ont été prévues sur le

FEDER. La subvention FEDER moyenne est de 2 382 euros par logement et les opérations de réhabilitation ont entraîné une réduction moyenne des coûts de 800 euros par an et par habitant, ce qui est considérable.

Sur le parc privé :

Le parc privé de la région Bourgogne représente **663 558 logements** (soit 88 % des résidences principales). 482 673 logements sont occupés par leurs propriétaires (64 % des résidences principales) et 180 885 logements sont loués (24 % des résidences principales).

La loi Grenelle fixait comme objectif la rénovation de 400 000 logements par an à compter de 2013. Or, aujourd'hui, **seuls 120 000 logements privés et 25 000 logements sociaux sont rénovés chaque année en France** ; ce qui explique la mise en place du Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH). Son ambition est à la fois écologique (atteindre une diminution de 38 % des consommations d'énergie à horizon 2020), sociale (lutter contre la précarité énergétique) et économique : la rénovation de 500 000 logements permettrait la création ou le maintien de 75 000 emplois.

L'importance de cette problématique en Bourgogne est à lier à l'ancienneté du parc, notamment dans le Morvan, l'ouest de l'Yonne, le nord de la Saône-et-Loire et la Nièvre. Le Diagnostic territorial du SRADDT évalue à **38 % la part des résidences principales construites avant 1949 (contre 29 % à l'échelle métropolitaine)**. Le Conseil régional soutient même que « *de toutes les régions françaises, la Bourgogne est celle qui compte la plus importante proportion de logements anciens* ». De ce fait, la rénovation est l'un des quatre axes de la Stratégie régionale de l'habitat du Conseil régional car, dans la région, « *la rénovation énergétique de l'existant* représente un **enjeu plus important que le développement du parc** ».

La rénovation contribue à diminuer la précarité énergétique des ménages. On peut définir celle-ci comme « *l'incapacité ou la difficulté d'accéder à une fourniture d'énergie suffisante pour satisfaire les besoins élémentaires de la vie quotidienne, notamment le maintien d'une température de chauffage acceptable au sein du logement* » (GDF SUEZ). **C'est une composante de la pauvreté.**

Le CESER de Bourgogne formulait les préconisations suivantes :

- **Le CESER appelle les acteurs à poursuivre la rénovation du parc locatif social.** Cependant, la **déconstruction** doit parfois être préférée à la rénovation en raison de la détente locative. Pour les bailleurs situés en marché détendu et dont le patrimoine ne correspond plus aux attentes des habitants, déconstruire demande un effort conséquent ; l'État ne possédant pas de dispositif financier permettant de faciliter cette démolition. **Aussi le CESER met-il en avant la nécessité d'une aide étatique ou régionale pour les bailleurs engagés dans des opérations de déconstruction.**

- **Le CESER réaffirme l'importance de mobiliser le parc privé à des fins sociales.** L'ANAH accorde des subventions pour l'amélioration des logements locatifs de propriétaires bailleurs privés en échange de contreparties sociales. **Le CESER recommande au Conseil régional d'intervenir en faveur du logement social privé en abondant les aides de l'ANAH** ; et ainsi poursuivre la lutte contre les logements insalubres et la remise sur le marché de logements vacants privés.

- La présence d'un bâti ancien constitue une **richesse patrimoniale**. Elle implique néanmoins une problématique de rénovation des logements, souvent **énergivores**. Cette rénovation permet la **création** et le **maintien d'emplois**. Par ailleurs, elle participe à la **revitalisation des centres-bourgs** et à **freiner l'étalement urbain**. Enfin, elle lutte contre la **précarité énergétique des ménages**, composante de la pauvreté. Établissement public d'État créé en 1971, l'Agence nationale de l'habitat met en œuvre la politique nationale permettant le développement et la réhabilitation du parc privé. L'établissement accorde des subventions pour l'amélioration des résidences principales de propriétaires occupants modestes. L'année 2013 a été marquée par la hausse du nombre de logements subventionnés par l'Agence en Bourgogne, contrairement à ce qui était constaté depuis 2010. Le CESER relève néanmoins des disparités territoriales et la persistance de certaines difficultés. Parmi les freins identifiés se trouvent le reste à charge, les réticences à avouer que son logement est vétuste, la complexité des dossiers de l'ANAH et des procédures trop

longues à mettre en œuvre. L'information constitue également un enjeu. **Le CESER préconise donc d'intensifier la communication sur les aides de l'ANAH ainsi que l'accompagnement des personnes pouvant bénéficier de ces aides.** Mais les obstacles viennent parfois du manque d'implication des collectivités territoriales. Une opération programmée d'amélioration de l'habitat (**OPAH**) permet de dépasser ces limites. **Le CESER incite les collectivités territoriales à s'engager dans des opérations programmées, tout en veillant à leur animation.**

Ces avis mentionnent les principaux **acteurs** impliqués dans la rénovation énergétique des logements :

- Les collectivités territoriales et leurs groupements.
- Les services déconcentrés.
- L'Agence nationale de l'habitat (ANAH).
- Les bailleurs sociaux.
- Les Unions sociales pour l'habitat (USH).
- Les propriétaires occupants et bailleurs.
- Les associations.

En conclusion, la commission « Cadre de vie et société » insiste sur la **nécessité d'accompagner** les actions du Conseil régional d'un **travail de communication** à visée pédagogique.

Commission **Économie - Emploi**

Contribution sur la transition énergétique

Les éléments proposés sont issus des débats de la commission, de l'audition de la VP et du socle de pensée du CESER (et anciens CESER).

La commission « Économie - Emploi » a consacré trois réunions à cette réflexion. Elle a en outre auditionné Georges Seimandi, délégué territorial GRTgaz, qui a apporté un éclairage sur la transition énergétique (TE). Ses membres ont également pu participer à l'intervention de Frédérique Colas, vice-présidente en charge de la transition écologique et de l'environnement, le 4 mai 2017.

La commission Économie-Emploi tient à souligner auprès du Bureau du CESER que les conditions dans lesquelles elle a été conduite à travailler sur la Transition énergétique ne sont pas propices à un travail en profondeur. Elle s'est, toutefois, attachée à recueillir les avis, propositions et remarques de ses membres.

De par le jeu des participations, elle a privilégié les domaines de l'énergie bois et connexe, de la filière industrielle, de l'agriculture et de l'hydrogène. Le temps imparti ne permettant pas d'organiser rationnellement l'ensemble. Dans le même ordre d'idées, les exemples recensés sont au bout le bout et mériteraient une réorganisation ainsi qu'une interrogation des problèmes qu'ils posent éventuellement et des réponses envisageables. D'autres ensembles ne sont qu'ébauchés, voire ignorés : le bâtiment, l'éolien, l'agroalimentaire...

La commission souligne l'importance, dans le domaine de la transition énergétique, de la transversalité des « dossiers » : pour reprendre la philosophie connue : « penser global, agir local ». La principale difficulté étant le second terme de la proposition : agir, c'est-à-dire trancher, d'une part et localement c'est-à-dire avec un bon degré d'implication citoyenne et, au bout du compte d'acceptabilité des habitants des territoires (entreprises, associations, corps intermédiaires et citoyens) concernés.

Il ressort des différentes sessions que la **nécessité de la transition énergétique ne fait pas débat**. Personne ne la remet en cause. Toutefois, une définition de la notion de transition énergétique et de ses attendus serait bienvenue.

Il convient cependant de **ne pas oublier les deux termes de ce concept** : trop souvent, il est uniquement abordé par l'énergie, alors que la notion de transition est essentielle. La transition passe d'abord par la réduction de la consommation (à développement économique et humain soutenable), en étant, notamment, plus efficace dans la production, l'isolation.

Pour ne pas perdre de vue cette idée, il est indispensable d'avoir toujours à l'esprit les trois piliers qui fondent la transition énergétique :

- la réduction des consommations, en particulier des énergies fossiles,
- l'amélioration de l'efficacité énergétique,
- la transition vers un mix énergétique basé sur les énergies renouvelables,
- **le tout dans un contexte de digitalisation grandissante de l'économie.**

La réduction des consommations est en lien avec une démarche citoyenne consentie, au travers notamment de l'économie de la fonctionnalité, qui vise à privilégier l'usage d'un bien sur sa propriété (le même bien peut être utilisé par plusieurs personnes). Par conséquent, parler de réduction des consommations, c'est investir dans l'émergence de nouveaux modes de consommation et d'échange plus participatifs.

Deux axes devraient présider à l'action du Conseil régional :

- Il n'y a pas de transition écologique sans s'appuyer sur les trois piliers du développement durable : économie, social et environnemental.
- Le travail de la Région est double :
 - Le premier consiste à utiliser le levier de ses financements pour inciter la prise en compte de la dimension TE dans chaque procédure d'accès aux subventions et aides de tous ordres - il doit y avoir aussi une exigence de prise en compte de la transition numérique (TN).

- Le second, comme écrit plus bas, est d'être le pionnier de l'accompagnement de la TE, d'abord par un travail de conviction auprès des acteurs économiques, sociaux et associatifs - un travail d'alerte.

La Bourgogne Franche-Comté, par son activité industrielle est très concernée par ce sujet, à la fois par les produits qu'elle fabrique (automobile, nucléaire...) et la manière de les fabriquer.

La région rassemble sur son territoire en matière d'énergie l'ensemble des problématiques auxquelles est confronté notre pays : d'une part, une filière nucléaire importante, qui fait travailler plus de 30 000 salariés, mais actuellement sujette à caution en termes de sécurité ; d'autre part, au moins, une filière émergente de la pile à combustible et de l'hydrogène, ainsi que des projets éoliens en nombre. C'est l'un des premiers paradoxes : énergies traditionnelles et futures cohabitent.

Première région de France en pourcentage d'emplois industriels, la prépondérance d'entreprises liées à l'automobile, à l'aéronautique et au ferroviaire, voire à la chimie, impacte l'ensemble du territoire : donneurs d'ordre et sous-traitants. Notre région est en première ligne. La création d'une communauté d'acteurs industriels de la transition énergétique permettrait une coordination, une écoute et une invitation à agir de la filière.

Producteurs de biens qui génèrent pour partie du dérèglement climatique et environnemental d'une part, générateurs par leurs modes de production des mêmes effets d'autre part (même si les progrès de l'industrie en ce domaine méritent d'être soulignés), l'ensemble de ces industries sont donc concernées par la TE, tant dans leurs process que dans leur capacité à inventer un avenir moins carboné.

La Bourgogne Franche-Comté est également une région où l'agriculture est bien représentée. De nombreuses AOC/AOP créent de la valeur ajoutée au territoire, autant économique qu'environnementale (maintien des prairies, ouverture et entretien des paysages) et touristique.

La production agricole est également fortement impactée par les conséquences du réchauffement climatique et, dans le même temps, actrice de la transition énergétique : c'est un secteur qui consomme de l'énergie (directe : fuel, électricité et indirecte : engrais, aliments) mais aussi qui peut produire de l'énergie renouvelable de manière durable (méthanisation, photovoltaïque, biomasse énergie, etc.) **sous réserve d'être bien accompagné**. Par le captage du carbone dans les prairies permanentes ou les conversions des cultures en prairies, il peut également proposer des puits de carbone.

Toutes les formes d'énergie renouvelables doivent être encouragées, examinées, notamment par la mise en place d'une filière industrielle de la TE. C'est un défi que doivent relever les acteurs bourguignons francs-comtois qui ont été des contributeurs de l'industrie carbonée : à eux, avec l'ensemble des acteurs concernés, de *retricoter* l'industrie décarbonée de demain. Les savoir-faire, les recherches industrielles, les réussites sont les atouts de demain.

La notion de territoire à énergie positive, c'est une volonté de meilleure maîtrise de nos consommations d'énergie, mais :

- Les investissements nécessaires sont considérables. Peut-on les chiffrer ? Quelle mobilisation/formation des acteurs et consommateurs doit-on engager ? Quels modes de financement doit-on mettre en œuvre ? Qui *in fine* paye ou paiera l'éventuel surcoût ?
- Comment s'assurer de l'adaptation des projets avec les activités économiques existantes ? Quelle information transparente des citoyens, sur les choix possibles ?
- À titre d'exemple l'autorisation qui pourrait être donnée à EDF de baisser en période estivale le niveau du barrage de Vouglans, sans tenir compte des installations touristiques peut aller à contresens des intérêts de l'économie touristique locale.

Les victimes de la précarité énergétique (34 % de la population contre 22 % en métropole) devraient être des bénéficiaires privilégiés et particulièrement dotés de politiques spécifiques. De même, un partenariat avec un pays (par exemple subsaharien) victime de dérèglement lié au réchauffement climatique, serait un élément de solidarité.

Le Conseil régional doit donc avoir pour action prioritaire d'encourager la recherche publique et privée, la recherche et développement pour :

- innover dans des processus moins carbonés,
- favoriser l'invention des produits de demain soutenables pour la planète dans les entreprises concernées,
- accompagner les évolutions inévitables en matière de compétences des salariés : cette innovation technologique et sociale doit être organisée avec l'ensemble des acteurs et coordonnée par la région en lien avec les entreprises, l'université et la recherche publique et privée, ainsi que les partenaires sociaux,
- accompagner et faciliter les porteurs de projet dans leur démarche - un bon accompagnement ne se limitant pas aux seuls aspects financiers.

Rechercher, reconvertir, développer et accompagner, tels sont les mots d'ordre. Ne serait-il pas possible d'inciter les entreprises à mettre en place un plan de TE et de conditionner pour partie les aides et subventions à sa mise en œuvre ?

1- La Bourgogne Franche-Comté dans de la transition énergétique

La transition énergétique impacte directement l'économie. La région ne peut cependant pas tout aborder. **Elle doit prioriser, en s'appuyant sur ses domaines d'excellence.**

Filière bois

La filière bois a été identifiée comme l'une des quatorze filières stratégiques. En Bourgogne Franche-Comté, elle emploie 20 020 personnes, réparties dans 4 952 entreprises (1). La récolte de bois 2012 commercialisée par les professionnels, hors affouages, représente 12 % de la récolte française (19 % pour les grumes feuillues). La production de sciages atteint 16 % de la production française. **La filière bois est donc une entrée privilégiée.**

Le bois est une ressource renouvelable et locale dont la mobilisation permet la séquestration de carbone dans des produits en bois, une excellente isolation naturelle, une économie d'énergie dans sa fabrication et sa possible substitution aux énergies fossiles avec en prime la création d'emplois en zone rurale.

Une analyse de l'Adib / Aprovalbois (désormais FIBOIS Bourgogne Franche-Comté) relève que la filière présente un **important potentiel de développement pour la construction** - l'usage du bois transformé dans le bâtiment permet de remplacer des matériaux minéraux habituels très énergiques - et l'énergie. L'utilisation intelligente des produits issus de la forêt constitue une alternative sérieuse dans la transition énergétique et écologique de la région, il faut toutefois se montrer prudent dans certaines utilisations. **Le bilan carbone du bois énergie n'est pas neutre :** mobilisation, transport, déstockage, usages des sols, transformation. L'utilisation diversifiée doit être fondée sur un bilan environnemental et un cadre d'approvisionnement justifiés. Mais aussi sur le recours à l'agro-foresterie. Pour réduire les coûts de transport, les essences locales doivent évidemment être privilégiées.

La place des agriculteurs dans le processus est réelle : souvent exploitant de parcelles en lisières de bois ou bien de haies ou de ripisylves à entretenir, le secteur agricole peut proposer du bois énergie local. Associé à des CUMA de déchiquetage et des équipements (benne, tracteurs) déjà présents sur les exploitations (voire des lieux de stockage pour entreposer à l'abri), le circuit court du bois énergie peut trouver sa place. Jusqu'alors, même dans les plans d'approvisionnements locaux, le rôle du secteur agricole n'est pas suffisamment reconnu.

Il faut veiller au respect de la hiérarchie des usages du bois entre, et par ordre de priorité, bois d'œuvre, bois d'industrie et pour terminer bois énergie. Cette hiérarchie est la seule permettant de donner sa pleine mesure en termes de valeur ajoutée à la filière, en respectant les trois piliers du développement durable. Cette exigence impose, évidemment, une gestion raisonnée de la forêt.

(1) Source Adib - Aprovalbois.

Compte tenu des nouveaux usages du bois, l'intégration, dans les référentiels de formation à destination des métiers du bois et de la forêt, de modules consacrés à l'efficacité énergétique, la construction passive, l'éco-construction, l'éco-conception, la valorisation des énergies renouvelables, pourrait se révéler intéressante.

Face au changement climatique, et pour préserver cette ressource, il convient de sensibiliser les propriétaires forestiers :

- diversification des essences dans les peuplements où l'espèce principale est menacée,
- avancement des périodes de récolte avec des arbres moins hauts, résistant mieux aux tempêtes,
- préservation des sols en limitant les risques de tassement causés par les engins forestiers : d'où la nécessité de soutenir l'investissement pour des matériels de récolte adaptés aux sols à faible portance et en encourageant l'exploitation forestière par des moyens alternatifs,
- mise en place de corridors écologiques pour permettre une adaptation des écosystèmes,
- lancement d'études sur les capacités d'adaptation des essences forestières bourguignonnes et franc-comtoises et sur les possibilités d'implantation de nouvelles espèces.

Il conviendrait de fédérer toutes les structures s'occupant du bois en Bourgogne Franche-Comté (et avec la région Grand Est).

Biomasse

Quelques pistes d'amélioration pour mieux prendre en compte les réalités de terrain :

- Inciter aux regroupements et aux échanges de parcelles. Cette nécessaire organisation passe par l'extension des plans de développement de massif, les incitations au regroupement ou aux échanges de parcelles. De plus, ce qui fonctionne et qu'il faut continuer à amplifier, c'est le regroupement économique de la forêt et de la production. Par exemple, les coopératives forestières implantées dans notre région qui, à ce jour, avec plus de 10 000 adhérents, collectent plus de 25 % de la mobilisation du bois en forêt privée.
- Veiller à un acheminement raisonné. Le tout routier n'est pas satisfaisant. Il faut renforcer les exigences sur ce point et veiller à ce que les nuisances locales (CO₂, bruit, circulation) n'effacent pas les bénéfices environnementaux du choix biomasse. Le Conseil régional doit inciter chaque chaufferie à définir une zone optimale de récolte pour son approvisionnement.
- Prendre en compte les besoins de tous. Les équilibres économiques sont fragiles. Les besoins des centrales biomasses ne doivent pas obérer l'activité des autres « consommateurs » de la filière. La démarche « Plan d'Approvisionnement Territorial » est à généraliser dans toute la région.

Méthanisation

Une réflexion doit avoir lieu sur le choix des systèmes, sur les réseaux de collecte, sur les pollutions, les risques sanitaires... Sans rejeter les grandes installations, les petites et moyennes structures paraissent mieux à même de permettre aux agriculteurs de conserver la main sur la ressource. Comme pour la forêt, il ne faut pas que la production de « biogaz » se fasse au détriment de la production alimentaire, qui est l'objet premier de l'agriculture. Dans cet esprit, une attention particulière doit être portée au foncier agricole. Aujourd'hui se profile le risque de très gros projets engageant des centaines voire des milliers d'hectares de cultures destinées aux méthaniseurs, au détriment de la production alimentaire. L'une des parades est d'impliquer davantage les collectivités dans le tri de leurs déchets organiques du territoire afin d'approvisionner une / des méthanisation(s) locale(s). La qualité du tri doit être exemplaire (il faudra accepter d'y consacrer du temps et de l'argent) et les démarches administratives du porteur de projet devront être facilitées.

Éolien

La commission a fait le choix d'aborder le sujet de l'éolien sous l'angle de l'acceptabilité citoyenne des implantations, sans évoquer le potentiel industriel que cette filière pourrait engendrer. Avant toute implantation, il faut mettre en place une concertation saine et citoyenne. Au-delà de la concertation avec les populations, pour tout projet d'énergie renouvelable, la priorité pour une grande acceptabilité des projets est l'appropriation citoyenne. Les producteurs de nouvelles énergies doivent apprendre la concertation.

La TE est une opportunité pour redonner du poids à la société civile (les modèles allemands, suisses et scandinaves montrent bien la place que tiennent les populations dans les projets d'énergie renouvelable). Et au-delà des controverses sur l'éolien et autre centrale de méthanisation, en lui

donnant la possibilité d'intervenir dans les politiques publiques, notamment régionales, dans l'évolution de l'activité économique, en tant que consommateur et producteur.

Économie circulaire

Le lien entre transition écologique et économie circulaire est fort, puisqu'un volet lui est dédié dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (volet IV).

L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus (2).

La tendance générale est d'assimiler économie circulaire et recyclage. Il s'agit là d'une acception limitée de ce concept. **La plupart des acteurs s'accordent aujourd'hui à lui reconnaître trois champs d'action possibles, reposant sur sept piliers :**

- **la production et l'offre de biens et services** : approvisionnement durable en ressources - renouvelables ou non -, écoconception des biens et services, développement de l'écologie industrielle et territoriale et mise en œuvre de l'économie de la fonctionnalité (recours à un service plutôt que la possession d'un bien),
- la **consommation** : achat responsable, allongement de la durée d'usages des produits,
- la **gestion des déchets** : recyclage.

Le développement de circuits courts de proximité producteurs/consommateurs, par la réduction des transports et des intermédiaires, semble également une piste à privilégier.

Le secteur agricole travaille de manière historique en économie circulaire : notamment valorisation du lactosérum dans les porcheries, valorisation des engrais de ferme à la place des engrais chimiques, outils de fenaison et de séchage performants pour limiter l'achat de concentrés et de carburant et tendre vers l'autonomie alimentaire. Certaines chambres d'agriculture ont créé des partenariats avec les collectivités pour organiser toute cette logistique des circuits courts, mettre en relation l'offre et la demande à l'échelle d'un territoire (par exemple, c'est un travail engagé par le Grand Besançon et récemment le Pays de Montbéliard).

Une piste est de développer des filières de proximité pour utiliser la biomasse des bois de récupération et des combustibles solides de récupération (CSR) (voir exemple 58).

Emploi

Il s'agit avant tout de **préparer et d'anticiper les évolutions liées à la transition énergétique** et qui peuvent concerner une qualification, un métier, une entreprise, une branche, un processus de production, un territoire. Cela concerne aussi bien la fabrication des produits neufs que leur maintenance, entretien ou rénovation. Cela passe par des négociations nationales et locales ou sectorielles entre les partenaires sociaux sur les évolutions des salariés concernés dans les différents secteurs :

- entreprises productrices d'énergie et d'outils de production : un point particulier doit être effectué sur la filière nucléaire, dont l'emprise dans le mix énergétique doit être abaissée, ce qui aura des conséquences sociales sur notre territoire,
- secteurs à fort impact énergétique : bâtiment, transport,
- autres secteurs impactés par la recherche de la sobriété / efficacité énergétique.

La Région doit accompagner cette évolution par une politique de formation initiale et continue aux compétences nouvelles nécessaires. Tous nos secteurs économiques doivent évoluer et s'adapter. La TE et la disruption numérique sont des chances pour les emplois et notre planète. Cette politique de formation doit être concrète en direction des formations professionnelles : initiation aux éco-matériaux dans le bâtiment, à la sobriété énergétique dans l'industrie automobile, dans les transports publics, dans l'agriculture (par exemple : accélérer le plan national de passage des exploitations agricoles de l'enseignement agricole public et privé en agrobio et agroforesterie).

Bien évidemment tout développement passe par la formation, la sensibilisation. C'est le programme d'action des chambres d'agriculture, à la fois vis-à-vis des professionnels, mais également vis-à-vis des établissements d'enseignement agricole. Le secteur agricole travaille sur le changement

(2) Définition ADEME.

et l'adaptation au changement climatique : comment faire pour que les fermes aient une empreinte énergétique la plus faible possible, et comment s'adapter au changement déjà bien perceptible ? (dans le choix des semences de prairies plus résistantes aux épisodes de sécheresse, dans la mise en place de récupération d'eau de pluie, de stock fourrager suffisamment conséquent (etc.).

Innovation

Il convient de travailler dans deux directions :

- l'innovation technique et technologique sur les produits et les process,
- le changement social : mécanismes, ressorts et blocages.

Il faut assurer le lien entre les innovations techniques et technologiques et les conditions de leur mise en pratique, qui sont liées à leur acceptation et aux possibilités de modifications des comportements.

Une veille particulière doit être effectuée sur les innovations techniques et technologiques susceptibles de favoriser la transition énergétique : ainsi, en agriculture, les drones peuvent devenir des outils pour l'ajustement des doses de produits phyto, d'engrais, et les tracteurs avec géolocalisation peuvent faciliter la performance agronomique et environnementale et les conditions de travail.

L'accent doit être mis sur l'hydrogène, tant en matière de recherche qu'en expérimentations innovantes et grande nature (bus, trains). D'un montant prévisionnel de 23 millions d'euros, la région a été retenue comme « Territoire Hydrogène » avec trois projets sur les 29 retenus par l'Etat au niveau national. Ils impliquent plus d'une vingtaine d'industriels, dont les projets sont majoritairement issus de la recherche (voir les exemples 51-52-53).

Bâtiment

L'enjeu principal porte sur le bâti existant. C'est, concernant le logement, pour l'essentiel, une politique au niveau de l'État (fiscalité-déductions, impositions - aides - allocation logement, prêt à taux zéro...) par la diversité des leviers et les volumes de moyens dont l'Etat peut disposer. Il faut donner à l'ensemble des acteurs l'envie de s'investir : filière professionnelle, formation, pouvoirs publics et locataires et propriétaires privés. Le Conseil régional, par son action passée dans les deux régions, a démontré l'effet levier de ses interventions et, de ce fait, la possibilité d'orienter ces politiques.

2- Quelques exemples

Dans le temps imparti à cette contribution, les exemples ci-dessous ne sont évidemment pas exhaustifs. Ils recensent ceux portés à la connaissance de la commission par les intervenants et les conseillers, sans hiérarchisation ni interrogation de leurs valeurs d'exemplarité.

L'État a décidé d'encourager le développement de projets industriels biomasse dans le cadre de sa politique en faveur des énergies renouvelables. En Franche-Comté, trois entreprises ont été sélectionnées en 2010 pour mettre en place des centrales de production d'électricité à partir de la combustion de biomasse (bois et sous-produits du bois) : Solvay à Tavaux, Papeterie du Doubs à Novillars, Compagnie Française du Panneau à Corbenay.

Le PNR du Haut-Jura a réalisé une opération visant à développer des centrales photovoltaïques sur les toitures selon le concept des centrales villageoises. Ces centrales développent des énergies renouvelables sur un territoire en associant citoyens, collectivités et entreprises locales.

Le **parc éolien de Chamole** s'est équipé de six éoliennes, dont une est propriété des acteurs locaux à travers une SEM, dont le CR est partenaire. Citons également la ferme Eolienne de Clamecy Oisy initiée par l'association le Varne et construit autour d'un partenariat association, collectivités, promoteur éolien et citoyens.

La **Communauté du Val d'amour** a adopté une démarche d'équipement des bâtiments publics de panneaux solaires et de chaufferie à ressources naturelles ou soutenables.

Des clubs d'investisseurs se sont formés via des dispositifs de financement participatif (par ex : ERCISOL à Fosseماغne).

Le **projet régional «ENRgHy»** s'est bâti autour de trois territoires pilotes :

- Le territoire du Grand Dole, avec la première démonstration à grande échelle d'une filière industrielle sur l'économie de l'hydrogène grâce aux projets « Vhyctor » (valorisation de l'hydrogène issu des processus industriels), « Newmhyll » (utilisation pour la navigation de l'hydrogène produit à partir de l'hydro-électricité) et « Isthy » (institut national de stockage de l'hydrogène).
- L'Yonne, avec les projets « Eolbus » à Auxerre et « Hyaunais » à Saint-Florentin, qui proposent respectivement de faire la démonstration qu'une agglomération peut passer à un système de transport 100 % énergies renouvelables à base d'hydrogène et que la technologie du « power to gaz » a de l'avenir.
- L'aire urbaine de Belfort-Montbéliard, avec les projets « Hyban » et « Hydata » pour tester respectivement les piles à combustible de forte puissance et la technologie hydrogène pour les data centers.

La **société MAYTEC** à Dole développe des solutions de stockage d'hydrogène sous pression et sous forme solide.

H2SYS est née d'un projet de maturation technologique, issu du savoir-faire et de l'expérience de scientifiques et d'ingénieurs d'une fédération de recherche CNRS autour de la pile à combustible. Porté par FEMTO-ST et financé par l'Université de Franche-Comté, la région Bourgogne Franche-Comté et la Société d'accélération de transfert technologique Grand Est, ce projet a permis de concevoir et réaliser un générateur électrique intégrant un système à pile à hydrogène hybridé à un élément de stockage électrique. H2SYS œuvre pour la promotion des technologies utilisant le combustible hydrogène pour accompagner la transition énergétique. Les solutions d'H2SYS permettent la conversion de l'hydrogène en électricité et en chaleur, sans émission de CO2 et de manière silencieuse. Ainsi, elle a conçu un groupe électrogène à hydrogène.

Solvay ambitionne de réduire de 20 % l'intensité de ses émissions de GES et d'accroître la participation de son CA dédié à la TE. C'est un vecteur d'embauches, et notamment de techniciens et ingénieurs.

Terreal (Chagny) est la première tuilerie au monde à utiliser les ordures ménagères pour sa production. Le projet est ancien puisque l'emplacement de son nouveau site de Chagny 2, construit en 2007, a été choisi pour sa proximité avec l'usine de tri-méthanisation-compostage du syndicat mixte d'études et de valorisation des déchets ménagers (SMET) 71, baptisée Ecocea. Si l'industriel n'a pas contribué au financement de ce projet, il en a assuré la viabilité économique, en s'engageant à acheter le biométhane produit pendant quinze ans à un cours prédéfini, correspondant au double du prix de marché actuel du gaz naturel (3). Outre la réduction de la consommation de gaz fossile non renouvelable et des émissions de CO2 associées, ce procédé permet de valoriser les déchets ménagers et, par conséquent, d'éviter leur enfouissement (5). A plein régime depuis décembre 2015, l'usine de tri-méthanisation-compostage présente un premier bilan « conforme à ce qui était prévu lors de sa construction », indique son concepteur et exploitateur, le groupe Tiru, filiale d'EDF. Toutefois, la première appréciation est : "Peut mieux faire", si les usagers améliorent la qualité de tri de leurs ordures ménagères et si un débouché complémentaire, probablement le combustible solide de récupération, peut être trouvé.

De l'audition de **G. Seimandi**, nous extrairons deux informations :

- Il existe des pépites de développement industriel sur notre territoire dont le recensement serait utile et la mise en « communauté d'acteurs » indispensable. Par exemple : ce que propose le start-up Waga Energy à Duchy (89), une première mondiale parce que le gaz de décharge n'a jamais été traité et réinjecté à la même qualité que celle du réseau. Pour la première fois on arrive à produire la qualité du gaz demandée par GRDF. Autrement dit du méthane pur à 98 %, ce qui ne change donc rien pour le consommateur, aucun aménagement nécessaire pour ses équipements, chaudière ou gazinière.
- Il serait désormais techniquement possible de transformer de l'électricité en gaz, ce qui ouvre des perspectives sur les productions électriques intermittentes.

(3) FALZON Paul, *A Chagny, Terreal va produire ses tuiles à partir de biométhane*, Le Moniteur, 13 novembre 2014.

(4) DESROCHES Nicolas, *L'économie circulaire fait vraiment tout, sauf tourner en rond*, Le Journal de Saône-et-Loire, 21 novembre 2014.

Le groupe **ID'EES** est l'un des premiers acteurs du secteur de l'insertion par l'activité économique, ses structures travaillant aussi bien dans le secteur des transports, du bâtiment, des espaces verts... Filiales du groupe, **ID'EES SERVICES** et **IDEM** (5) donnent une seconde vie aux cartons d'emballage non conformes. La première les transforme en produits de conditionnement. La deuxième porte un projet innovant de commercialisation d'un nouvel isolant écologique, une ouate de cellulose. Une étude de faisabilité réalisée en 2012 par le CRITT Bois, avec le soutien du Conseil régional et de l'ADEME, a validé la double pertinence économique et environnementale de ce matériau prisé en écoconstruction et traditionnellement produit à base de papier. Moins coûteux que le papier, le carton est considéré comme plus propre grâce à l'absence d'encre et a un meilleur bilan carbone. Ces deux caractéristiques en font un isolant particulièrement écologique.

Bourgogne Recyclage met à la disposition de ses clients, industriels et collectivités, une gamme de services intégrés, de la déchetterie au stockage pour les déchets ultimes, de la collecte de déchets en mélange à la valorisation industrielle de matières premières recyclées. Pour les déchets non recyclables, elle propose la transformation en combustible solide de récupération (CSR), destiné à servir de matière première à une chaufferie industrielle, type cimenterie, four à chaux (6) ...

Une école et une crèche en BBC ont été construites sur la **commune de Jougne** avec uniquement des entreprises locales. Le bâtiment est une structure bois avec du bois issu de la commune de Jougne. Un comparatif a été réalisé avec une structure normale : le surcoût du projet a été évalué à 1,5 %.

Comment les appels d'offre peuvent-ils intégrer des exigences d'approvisionnement local en matériaux (notamment dans le BTP) ?

Situé à Sainte-Marie-la-Blanche, en Bourgogne, **APPE**, premier fournisseur européen d'emballage rigide en polytéréphtalate d'éthylène (PET), et Coca-Cola Enterprise (CCE), se sont associés via une co-entreprise (joint-venture) de recyclage, baptisée Infinéo. Ce partenariat devrait se traduire par une augmentation de la capacité de 70 % de la production de plastique PET de qualité alimentaire par l'entreprise bourguignonne. APPE et CCE mettront également à l'essai des techniques nouvelles de recyclage. Ce processus de R&D devrait permettre à CCE de réduire de plus d'un tiers son empreinte carbone à l'échelle mondiale pour chaque boisson d'ici à 2020 (7).

En Nord Franche-Comté, le Projet ERFCAL porté par un collectif d'acteurs de la filière bois, propose à la fois l'entretien des parcelles et la mobilisation du bois énergie jusque-là « perdu ». L'objectif est de mobiliser sur trois ans du bois additionnel afin d'alimenter les chaufferies bois existantes et futures en associant tous les utilisateurs de la forêt et en réconciliant l'économie et l'écologie.

Les trois axes principaux du programme :

Axe 1 : Mobiliser du bois additionnel pour l'énergie et l'industrie hors forêts de production. En recherchant du bois supplémentaire là où il n'est pas encore valorisé sur des filières déjà existantes.

Axe 2 : Investir et gérer pour produire de façon durable en forêt du bois d'œuvre (BO), d'industrie (BI) et énergie (BE).

Axe 3 : Équiper, développer et qualifier les opérateurs économiques de l'approvisionnement. Une volonté primordiale pour avoir une réelle capacité de matériel sur le terrain, en termes d'engins forestiers et d'unités de stockage. Une action menée aussi bien en milieu forestier qu'en milieu agricole avec la volonté de préserver les zones naturelles protégées, par le biais d'un partenariat d'opérateurs de travaux forestiers, de pépiniéristes, de distributeurs de bois énergie, de syndicats de propriétaires ou bien encore d'organismes de gestion et de conseils.

(5) *Économie circulaire et innovation sociale : étude de cas*, Groupe ID'EES, septembre 2014.

(6) DESROCHES Nicolas, *L'économie circulaire fait vraiment tout, sauf tourner en rond*, Le Journal de Saône-et-Loire, 21 novembre 2014.

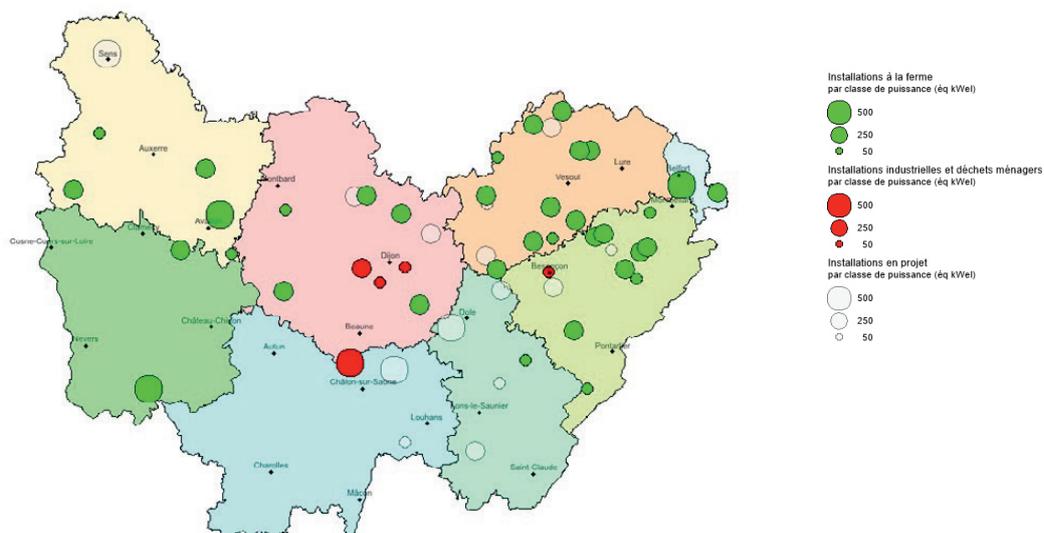
(7) La lettre de l'Agence régionale de développement de Bourgogne, janvier-mars 2015.

En 2014, la société **Savoie**, division du Groupe Legris Industries, s'est vue décerner le trophée 2014 « Eco-innovez en Bourgogne » dans la catégorie « Produit/service éco-innovant » pour sa gamme de convoyeurs Intelis®. Celui-ci répond à l'ensemble des besoins de manutention de charges légères. L'intelligence déportée dans les cartes électroniques permet aux différents modules d'adapter leur comportement en fonction du volume d'activité, du flux à convoyeur au juste nécessaire. Intelis® gère l'arrêt des moteurs en cas d'inactivité, l'accélération pour améliorer la fluidité, l'accumulation sans pression au besoin et la récupération automatique d'énergie au freinage.

Fin 2016, quarante installations de méthanisation étaient en fonctionnement, et cinq étaient en construction. Sur 2016, les principaux chiffres à retenir sur ces installations sont les suivants :

- 325 000 tonnes de matières méthanisées dont 55 % d'effluents d'élevage,
- 52 000 MWh de production d'électricité par an,
- 87 500 MWh de production de chaleur par an.

Carte des installations de méthanisation en Bourgogne-Franche-Comté fin 2016



Une **association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)** est un partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et une exploitation locale (généralement une ferme), débouchant sur un partage de récolte régulière composée des produits de la ferme. L'AMAP est un contrat solidaire, basé sur un engagement financier des consommateurs, qui paient à l'avance la totalité de leur consommation sur une période définie. Ce système fonctionne donc sur le principe de la confiance et de la responsabilité du consommateur et représente une forme de circuit court de distribution. Les Jardins de Cocagne (AMAP et entreprise d'insertion), nés à Besançon, ont essaimé dans toute la France.

La **SNCF**, en partenariat avec les **chambres d'agriculture** de la région Bourgogne, a mis en place le service « paniers fraîcheurs ». Des maraîchers locaux sont sélectionnés pour vendre en gare leur production. En fonction des gares, différentes formules sont proposées : des petits paniers, des grands paniers ou encore du libre-service, qui permet au consommateur de décider de la composition de son panier. Les prix varient de 8 à 19 euros. À Besançon, un marché bio de produits locaux sur le parvis de la gare se tient à la bonne saison une fois par semaine.

La **DREAL** est maître d'ouvrage d'une étude intitulée « Diagnostic territorial de la **Communauté de Communes du Pays Charitois** (Charité-sur-Loire) en vue du lancement d'une dynamique d'écologie industrielle et territoriale (EIT) ». L'objectif est d'accompagner le lancement d'une

(8) L'écologie industrielle et territoriale constitue un mode d'organisation inter-entreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins. L'une des principales applications pratiques de l'EIT est la symbiose industrielle, qui consiste dans l'utilisation, par une entreprise ou un secteur, de produits dérivés (énergie, eau, logistique ou matériaux) émanant d'une autre entreprise ou d'un autre secteur. On peut citer, par exemple, l'incinération des déchets industriels non toxiques pour produire de l'énergie.

démarche d'écologie industrielle et territoriale (8) (EIT) sur la communauté de communes du Pays Charitois en réalisant un diagnostic partagé du territoire, et en co-construisant des pistes d'actions. Il s'agit de réaliser une analyse territoriale et un diagnostic des principaux gisements et flux de matières du territoire, pour montrer les potentialités du territoire en matière d'EIT, et identifier des pistes d'actions et de synergies. L'accent est mis sur la production par le bureau d'étude de cartes et schémas, pour visualiser les informations de manière spatiale et systémique, et permettre une meilleure communication et appropriation des résultats. De plus, des entretiens avec des acteurs variés et des réunions de travail/ateliers vont être mis en place, pour collecter des données, co-construire les diagnostics et le plan d'actions, et mobiliser les acteurs. L'objectif est également de capitaliser la méthodologie employée durant cette expérimentation, pour guider d'autres territoires qui voudraient lancer une démarche similaire d'EIT.

3- Conclusions

La Région doit s'appliquer à elle-même les principes qu'elle préconise à l'extérieur : un balayage de l'ensemble de ses pratiques, de son fonctionnement, pour identifier les économies possibles et les nouvelles pratiques et procédures à mettre en place est nécessaire, en particulier dans ses domaines de compétences : bâtiments des lycées et de sa propre administration, TER.

Il y a une demande unanime sur la stabilité des règles et la simplification administrative : fiscalité, aides, plans. Cela doit se construire dans la continuité et la confiance.

Toutes ces considérations n'ont pas la même temporalité pour leurs mises en œuvre : pour certaines, c'est une perspective à dix, quinze voire vingt ans. Pour d'autres, c'est immédiatement.

Toutefois, quel que soit l'horizon, il y a une certitude : c'est dès maintenant qu'il faut agir, anticiper, former et alerter ! La région se doit d'être lanceuse d'alerte pour inciter, animer les territoires et amener les acteurs à prendre conscience du défi posé et persuader chacun de la nécessité d'un travail de promotion de l'efficacité énergétique, y compris dans ses procédures économiques et industrielles et dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Commission **Finances - Europe**

Contribution sur la transition énergétique

Ce document reprend les débats tenus les 12 et 30 mai en commission « Finances-Europe ». La commission a établi 3 axes de propositions :

1. Accélérer la rénovation énergétique
2. Mobiliser davantage de capitaux publics et privés pour la transition énergétique
3. Favoriser la recherche-développement

Ces 3 axes sont développés ci-après.

1- Accélérer la rénovation énergétique

Les bâtiments sont responsables d'une grande partie des émissions de gaz à effet de serre, de par leurs consommations d'énergie. Les locaux à usage d'habitation (parc public et privé), les bâtiments industriels et à usage tertiaire (commerce, administration, ...) sont tous concernés. Dans le cadre de la présente contribution, le CESER souhaite mettre l'accent sur **la rénovation du parc privé de logements**. Cependant, il n'ignore pas les investissements nécessaires à la rénovation des logements sociaux et des autres bâtiments (tertiaires et industriels), dont certains font l'objet de financements spécifiques (FEDER, par exemple).

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 fixe l'objectif de 500.000 rénovations énergétiques de logements par an à partir de 2017 (dont au moins la moitié est occupée par des ménages aux revenus modestes). Cet objectif doit permettre de répondre à des problématiques :

- *économiques*, le secteur de la rénovation énergétique constituant un important levier de création d'emplois ;
- *environnementales*, la rénovation énergétique contribuant à atteindre l'objectif de diminution de 38 % des consommations d'énergie du secteur du bâtiment à l'horizon 2020 ;
- *sociales*, par la réduction de la précarité énergétique, améliorant ainsi le pouvoir d'achat des ménages modestes.

Une pluralité d'aides financières destinées aux propriétaires (bailleurs ou occupants) doit permettre d'atteindre ces objectifs de rénovation énergétique. Le CESER considère cependant que **ce panel d'aides est peu lisible**. À cette difficulté s'ajoute le fait que la solvabilité des propriétaires est très variable, tout comme leur sensibilité aux dépenses énergétiques :

- la problématique du « **reste à charge** » peut constituer un frein, plus particulièrement pour les personnes disposant de faibles revenus ou ne pouvant pas emprunter ; certaines aides peuvent néanmoins jouer un rôle d'amorçage des projets, en rendant solvable une part de la demande ;
- le **retour sur investissement et l'amortissement des travaux** ne sont pas toujours évidents à estimer, a priori. Les particuliers disposent généralement de peu d'informations sur les gains potentiels (économies d'énergie et de confort) que ces investissements pourront leur procurer par rapport à un scénario sans travaux. De plus, de nombreux facteurs entrent en jeu dans les choix d'investissement : prix de l'énergie, cours de la matière première « pétrole » (diminuant ou augmentant la rentabilité des travaux de rénovation énergétique), conviction personnelle (l'enjeu n'étant pas uniquement financier), etc. Il importe donc de faciliter l'accès aux aides financières, par un accompagnement des particuliers et une information adaptée.

Les propositions du CESER :

A/ Mettre en place un dispositif de tiers-financement

Le CESER engage la Région à mettre en place un dispositif de tiers-financement. Il a bien noté que la collectivité avait mandaté une étude à ce titre, dont les préconisations sont attendues pour l'été 2017, dans le cadre de l'élaboration du service public de l'efficacité énergétique (SPEE). Un dispositif de tiers-financement Bourgogne-Franche-Comté permettrait de **lever plusieurs contraintes et de sécuriser les propriétaires souhaitant rénover leurs biens :**

- le tiers-financement doit en effet comprendre les prestations suivantes :
 - la conception d'un programme de travaux et l'estimation des économies d'énergie associées,

- l'accompagnement du maître d'ouvrage dans la réalisation desdits travaux (ou la délégation par le maître d'ouvrage de leur réalisation),
 - la détermination d'un plan de financement des travaux, y compris l'identification des aides mobilisables et l'évaluation du montant restant à la charge du maître d'ouvrage (ainsi qu'une proposition de subrogation au maître d'ouvrage pour effectuer des demandes d'aides publiques et les percevoir, lorsque la réglementation attachée à ces aides le permet).
- par le mécanisme du tiers-financement, les économies d'énergies futures remboursent progressivement tout ou partie de l'investissement. Les éventuels problèmes de trésorerie ou d'accès à l'emprunt sont ainsi minimisés.

Il faut souligner que la Banque Européenne d'Investissement a prévu une **enveloppe de 400 millions d'euros (en France) pour accompagner l'essor des dispositifs de tiers-financement**. Ces fonds permettraient d'accroître très sensiblement le volume de logements rénovés dans la région.

L'exemple du SPEE mis en place en **Picardie** est intéressant à ce titre, puisqu'il propose des **solutions personnalisées de tiers-financement** à tous les ménages picards afin de soutenir et d'accompagner les travaux de rénovation thermique. Ce dispositif (*Picardie Pass Rénovation* : www.pass-renovation.picardie.fr) doit permettre de rénover 10 000 logements par an à partir de 2018, avec une prévision de création de 3 000 emplois. Le SPEE a obtenu un prêt d'un montant de 50 millions d'euros par la Banque Européenne d'Investissement.

Le succès de ce SPEE repose sur un large panel d'offres individualisées de tiers-financement, permettant d'engager des travaux sur-mesure et adaptés à la situation financière et matérielle des ménages. *Picardie Pass Rénovation* est mis en œuvre par la régie régionale du SPEE. Le maître d'ouvrage reste le propriétaire de l'investissement. Il a le choix entre deux scénarios :

OPTION 1 : scénario d'accompagnement global (technique et financier) :

Picardie Pass Rénovation conseille, réalise l'audit thermique complet du logement, propose un scénario de travaux permettant la réalisation d'économies d'énergie. Il apporte le financement nécessaire aux travaux, trouve les entreprises et accompagne le maître d'ouvrage dans le suivi du chantier (puis assure un suivi pendant 5 ans). En cas de difficulté de remboursement par l'abonné, *Picardie Pass Rénovation* fera une analyse technique, financière et sociale de la situation. Si la situation de l'abonné (divorce, décès, etc.) venait à impacter son budget, *Picardie Pass Rénovation* étudiera un potentiel rééchelonnement de la somme restant due.

OPTION 2 : scénario d'accompagnement technique uniquement :

Picardie Pass Rénovation conseille, réalise l'audit thermique complet du logement, propose un scénario de travaux permettant la réalisation d'économies d'énergie, et aide à choisir les entreprises de travaux.

B/ Mobiliser le FEDER pour la rénovation du parc privé de logements

Actuellement, les programmes opérationnels FEDER 2014/2020 prévoient des modalités différenciées en matière de rénovation énergétique du parc privé de logements :

- le **FEDER Bourgogne** envisage de mobiliser 4,6 M€ pour abonder un instrument d'ingénierie financière destiné à faciliter le financement des travaux de rénovation énergétique du bâti privé (pour les propriétaires occupants, sous condition de revenus). Ceci en complémentarité des aides de l'ANAH et du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat national de juillet 2013. A ce jour, cet instrument d'ingénierie financière n'est pas encore mis en place, dans l'attente de la réalisation d'une évaluation ex-ante.
- le **FEDER Franche-Comté** prévoit de réduire la consommation énergétique dans le logement social, aucune disposition spécifique n'étant prévue pour le parc privé.

Le CESER propose à la Région de **faire converger ces dispositions à l'occasion de la clause de revoyure des programmes opérationnels**. La mise en place d'un tel instrument financier Bourgogne-Franche-Comté serait de nature à accélérer la rénovation du parc privé.

C/ Faciliter l'accès aux aides financières

Le CESER a noté que la réglementation relative au programme régional pour l'efficacité énergétique réservait une place importante à **l'information des particuliers**. Ce programme régional doit en effet :

- définir un plan de déploiement des **plateformes territoriales de la rénovation énergétique**. Ces plateformes - qui constituent un service public - ont une mission d'accueil, d'information et de conseil du consommateur. Elles fournissent à ce dernier les informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration de son projet de rénovation.

- promouvoir la **mise en réseau de ces plateformes** en vue de la réalisation d'un **guichet unique**.

- définir un **socle minimal en matière de conseils et de préconisations** relatifs aux travaux concernés fournis par les plateformes territoriales, en fonction des spécificités du territoire régional.

Pour atteindre ces objectifs, le CESER propose à la Région d'**associer étroitement les acteurs locaux**, et notamment :

- Les acteurs institutionnels (collectivités territoriales, communautés de communes et d'agglomération, ADEME, ANAH, ...). À ce titre, de nombreuses collectivités se sont engagées dans des projets en faveur de la rénovation énergétique de logements. Ces initiatives doivent être soutenues.

- Les acteurs la société civile (associations, caisses de retraites...) :

- nombreux sont en lien direct avec les propriétaires, et ils peuvent ainsi jouer un rôle de « prescripteur » auprès de ces plateformes,

- ces acteurs peuvent se faire les relais de questions ou de besoins spécifiques déjà identifiés.

Exemple : quelles sont les incidences fiscales liées aux aides publiques pour la rénovation énergétique ? Quelles sont les incidences sur les possibilités d'obtenir des APL ? (en effet, à compter de 2020, le conventionnement APL ne sera possible que si le logement loué est classé entre A et F).

Plus globalement, cela permettrait d'adapter l'information selon les besoins, qui sont en effet différenciés selon le « statut » du propriétaire (« bailleur » ou « occupant »).

Concernant les conseils à fournir aux maîtres d'ouvrage, le CESER propose d'avoir **une vigilance particulière sur la performance durable des solutions techniques envisagées** (matériaux de construction de gros œuvre et de second œuvre, systèmes de chauffage, d'éclairage, etc.). La demande est en effet de plus en plus importante pour utiliser des produits minimisant leur impact sur l'environnement. La question de la **provenance des matériaux** doit faire l'objet d'une attention particulière. À ce titre, le maître d'ouvrage doit être en capacité de procéder à des choix éclairés, qui peuvent également concourir à soutenir la production nationale ou l'emploi local. Les audits réalisés dans le cadre d'Effilogis pourraient intégrer ce type de spécifications.

En outre, le CESER suggère à la Région de **communiquer davantage sur les actuels « espaces info énergie »**. Il regrette que ces espaces ressources soient à ce jour insuffisamment connus des bourguignons et des francs-comtois, mais aussi des collectivités locales et des EPCI.

www.infoenergie-bourgogne.org

www.info-energie-fc.org

2- Mobiliser davantage de capitaux publics et privés pour la transition énergétique

L'approche financière de la transition énergétique est complexe à appréhender, car elle met en jeu une multitude d'acteurs publics/privés, une multiplicité d'instruments financiers dédiés à des projets diffus, décentralisés et très diversifiés (énergies renouvelables, rénovation du bâti, transports, ...).

Or, la **transition énergétique va nécessiter des investissements massifs** pour les décennies à venir, et qui seront d'autant plus coûteux qu'ils seront différés. En effet, les projets afférents (généralement de moyen/long terme et relativement risqués) peuvent nécessiter d'importants apports en capitaux afin de les lancer. La transition énergétique requiert également de **réorienter les choix d'investissement, de consommation et d'épargne des différents acteurs économiques**. Ces derniers seront d'autant plus enclins à le faire s'ils perçoivent des signaux réglementaires/économiques lisibles et volontaristes de la part des pouvoirs publics.

En tant que chef de file pour la transition énergétique, **la Région a un rôle central pour davantage mobiliser des capitaux publics et privés**, afin de développer des solutions durables.

Les propositions du CESER :

A/ Avoir une approche davantage intégrée des enjeux de financement de la transition énergétique, compte tenu de leur interdépendance croissante

Il s'agirait de développer une vision partagée des enjeux liés au financement de la transition énergétique, afin d'envisager une stratégie plus globale de financement sur le moyen/long terme. Cette proposition viserait à favoriser la complémentarité/subsidiarité des financements locaux dédiés à la transition énergétique (financements publics et privés). A ce titre, la Région pourrait par exemple engager une réflexion via un groupe de travail constitué des services de l'Etat, de la Caisse des Dépôts, de l'ANAH, des collectivités locales, des banques, des acteurs de la société civile, ...

Certaines problématiques spécifiques pourraient être traitées dans ce cadre :

- la garantie des outils financiers existants ;
- la viabilité des modèles économiques, la rémunération du risque, afin d'éviter les défaillances de projets (exemple : méthanisation par voie sèche) ;
- l'évaluation préalable des effets « levier », permettant de réorienter les investissements publics vers les projets les plus efficaces/efficaces (en termes de développement territorial, de créations d'emplois non délocalisables ou de nouveaux produits, de baisse des coûts de transports, etc.). Il s'agirait notamment d'éviter les effets d'aubaine liés à certaines aides publiques.
- la possibilité de recourir à des emprunts obligataires pour les collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté.

B/ Mobiliser les capitaux privés dans les projets locaux

Cette proposition vise à développer des outils financiers favorisant l'investissement citoyen : financement participatif (crowdfunding), mobilisation de l'épargne des particuliers, développement de coopératives citoyennes pour la transition énergétique, etc. L'objectif est de concevoir des modèles d'investissement innovants, aptes à mobiliser durablement des capitaux privés vers des projets locaux de transition énergétique. Cela est d'autant plus important dans un contexte de resserrement des budgets publics.

Cette proposition devrait également favoriser l'acceptabilité des projets, en y associant étroitement les acteurs locaux (dont les citoyens) dès leur conception.

Exemples :

- SCIC Rénovons : www.renovons.fr
- Projet éolien de Chamole : www.ventsdugrimont.fr
- Création de la SCIC « JURASCIC énergies renouvelables citoyennes » afin de porter l'investissement citoyen de l'éolienne de Chamole : www.jurascic.com
- Banques locales qui invitent à investir l'épargne dans des projets locaux de transition énergétique.

3- Favoriser la recherche-développement pour la transition énergétique

La trajectoire vers une économie décarbonée et économe en ressources **implique d'importants efforts en matière de recherche-développement**. Le CESER propose de la dynamiser, en s'appuyant sur les ressources locales :

- entreprises,
- universités (ex : FCLAB - Fuel Cell Lab - pour les Piles à Combustible),
- Pôles de compétitivité (ex : Pôle véhicule du futur, Nuclear Valley),
- associations (ex : Vallée de l'énergie),
- etc.

Il a noté que la stratégie de mandat, le SRESRI et la SRDEII prévoyaient diverses dispositions en la matière.

L'exemple de la méthanisation par voie sèche est illustratif des importants besoins en R&D. À ce titre, la mise en place de MéthAnov, plateforme de R&D installée sur le site d'Agronov à Bretenière en Côte d'Or, vise à développer et à sécuriser les processus de méthanisation par voie sèche en Bourgogne-Franche-Comté. L'analyse des bonnes pratiques étrangères (Allemagne par exemple) doit également permettre d'avancer sur ce sujet.

Commission **Formation - Recherche**

Contribution sur la transition énergétique

Ce qui suit représente la contribution de la commission Formation-recherche du CESER. Cette dernière aurait souhaité disposer de davantage de temps pour travailler de façon approfondie sur ce sujet en transversalité avec les autres commissions. Les données utilisées s'appuient largement d'une étude sur l'économie verte en Bourgogne-Franche-Comté à paraître chez EMFOR en mai 2017.

Contexte

Dans le cadre de son budget primitif 2017, la Région BFC a décidé d'augmenter de 20 % les crédits liés à la politique énergétique (investissements dans les EnR - énergies renouvelables - notamment). 3 priorités de l'engagement « transition énergétique » (sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables) ont pour objectifs de créer de nouvelles filières d'excellence (hydrogène, bâtiment, solaire...) et de créer des emplois « non délocalisables ».

La mutation vers une économie « verte », plus respectueuse de l'environnement, suppose l'évolution d'activités existantes et l'émergence de nouvelles activités ; à terme, une part significative des emplois, métiers, filières, activités, professions seront au minimum « verdis » en intégrant des compétences liées à des façons plus durables de produire ou de gérer.

En France, l'économie verte concerne directement près de 4 millions de personnes en emploi en 2012 :

- 145 000 d'entre elles exercent une profession «verte» c'est-à-dire à finalité environnementale (0,5 % de l'emploi total). Il s'agit principalement de professionnels exerçant un métier lié à la production et distribution d'énergie et d'eau (46 %) ou à l'assainissement et traitement des déchets (35 %). Les autres occupent des métiers se rapportant à la protection de la nature ou des métiers transversaux.

- Les professions verdissantes regroupent quant à elles environ 3,7 millions de personnes (14 % de l'emploi total). À la différence des métiers verts, les métiers verdissants n'ont pas de finalité environnementale mais ils incluent la dimension environnementale dans le geste métier.

Plus de 164 000 actifs exercent un métier de l'économie verte en Bourgogne-Franche-Comté en 2013 soit 14,4 % de l'emploi régional tous métiers confondus (14,3 % en France).

[Source : « L'économie verte en Bourgogne Franche-Comté », EMFOR, Mai 2017]

Pour la commission Formation-recherche, les enjeux se situent sur la formation professionnelle initiale et la formation continue ;

- **La réorientation du modèle économique productif implique l'apparition de nouveaux métiers (chargé de mission biodiversité, chaudronnier rouleur pour les éoliennes) et une évolution des métiers qui doivent intégrer de nouvelles compétences ;**

- **La prise en compte de la transition écologique et énergétique ne se conçoit donc pas seulement dans les métiers classiquement orientés sur l'environnement et l'énergie ; l'enjeu est également de l'intégrer plus généralement dans les formations, comme une dimension incontournable : construction, distribution, santé, etc.**

1- Les formations et les métiers

A/ Mettre en place un dispositif de tiers-financement

Les formations sont classées selon Service de l'observation et des statistiques (SOeS) en 6 domaines :

- Prévention et réduction des pollutions, nuisances et risques
- Protection de la nature, gestion et étude des milieux et des équilibres écologiques
- Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables
- Aménagement du territoire et cadre de vie
- Hygiène, sécurité, santé, environnement
- Gestion sociétale de l'environnement

1-1 Formation initiale

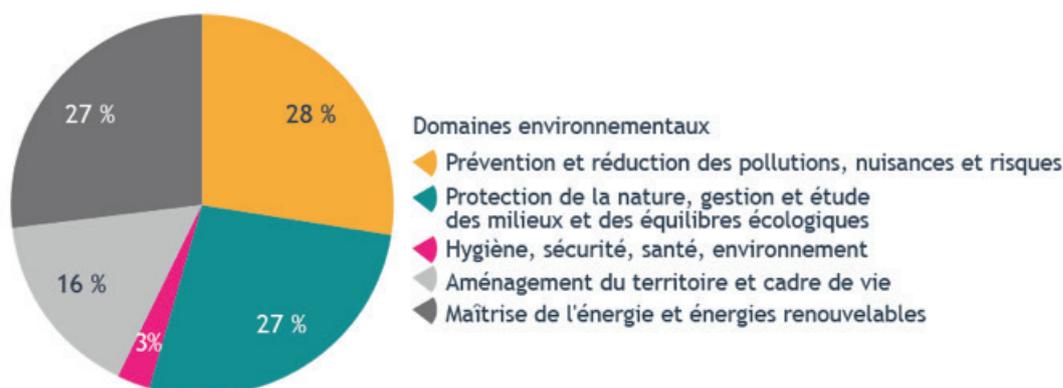
En France, à la rentrée scolaire 2011-2012, près de 71 000 élèves et étudiants sont inscrits en dernière année d'une formation initiale en environnement, allant du niveau inférieur au Bac (CAP) au niveau Bac+5 et plus.

La Bourgogne-Franche-Comté figure parmi les régions au sein desquelles la proportion des élèves et étudiants inscrits en formations environnementales est la plus élevée ». En 2014, un peu plus de 4 200 élèves/étudiants sont inscrits en dernière année de l'une des 113 formations environnementales répertoriées, allant du CAP au diplôme d'ingénieur soit 9 % de l'ensemble des effectifs à la rentrée 2014-2015. En outre, les formations environnementales représentent 10 % de l'offre de formation initiale proposée.

Les effectifs en formation initiale environnementale se concentrent principalement dans trois domaines :

- « Prévention et réduction des pollutions, nuisances et risques » (28 %),
- « Protection de la nature, gestion et étude des milieux et des équilibres écologiques » (27 %),
- « Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables » (27 %).

Effectifs en dernière année d'une formation initiale environnementale selon le domaine

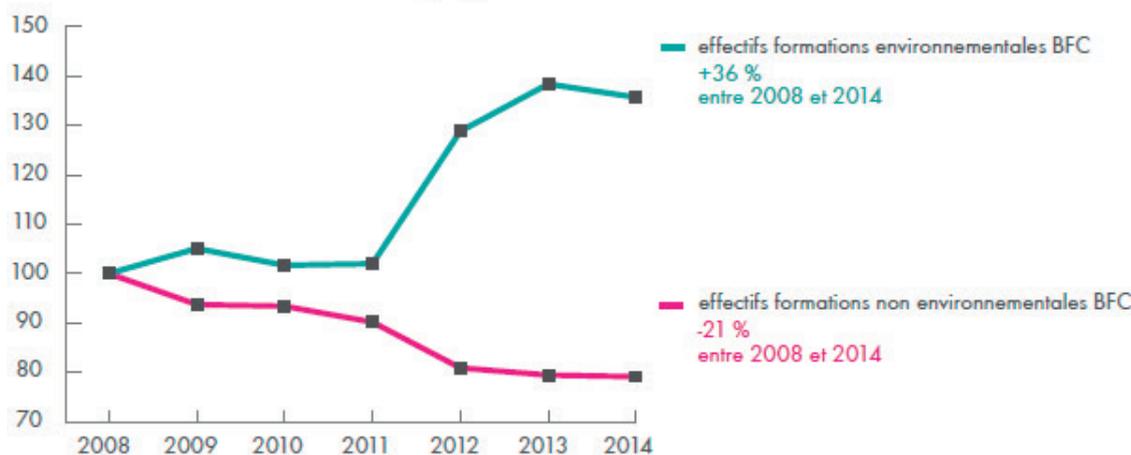


Source : d'après données Céreq, base Reflet - MENESR, bases BCP et SISE.
Traitements : SOeS, 2016.

Cette répartition est, d'une part, semblable à celle constatée au niveau national et d'autre part, en adéquation avec l'offre de formation. La faible proportion d'élèves inscrits en formation initiale relative au domaine « hygiène, sécurité, santé, environnement » et l'absence d'effectifs dans le domaine « gestion sociétale de l'environnement » sont à relier à l'offre de formation restreinte.

Les effectifs inscrits dans des formations environnementales s'accroissent depuis 2011 alors qu'ils diminuent dans les autres formations, c'est-à-dire non environnementales.

Évolution 2008-2014 des effectifs inscrits en dernière année d'une formation initiale en Bourgogne-Franche-Comté



Source : d'après données Céreq, base Reflet - MENESR, bases BCP et SISE.
Traitements : SOeS, 2016.

1-2 Formation continue

Près de 300 formations continues liées à l'économie verte sont proposées en Bourgogne Franche-Comté mais contrairement à la formation initiale le suivi d'une formation continue n'aboutit pas systématiquement à l'obtention d'un niveau de formation spécifique.

Trois domaines sont principalement représentés : aménagement du territoire et du cadre de vie (25 %), maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables (24 %) et prévention et réduction des pollutions, nuisances et risques (20 %).

Trois zones d'emploi de la région Bourgogne Franche-Comté ne sont pas pourvues actuellement de formations continues relatives à l'économie verte : les zones de Châtillon, Avallon et Saint-Claude.

Propositions de la commission

- **Construire un diagnostic sur les futurs besoins en emploi et leur impact sur l'offre de formation.**
- **Créer de nouvelles formations à de nouveaux métiers d'expertise dans ce domaine en lien avec les besoins économiques régionaux, ou compléter des formations existantes par l'acquisition de compétences complémentaires (GRETA, AFPA, etc.), en évitant les effets d'aubaine.**
- **Conforter dès le lycée une filière d'excellence spécifique afin d'appréhender les nouveaux métiers de demain.**
- **Développer une expertise critique, une vision à long terme et durable du développement des nouvelles énergies (> ex : recyclage des panneaux solaires).**

Focus sur le secteur du Bâtiment (1^{er} secteur consommateur d'énergie)

- La Région a travaillé depuis plus de 10 ans sur le développement de l'ingénierie technique pour la rénovation de bâtiments à basse consommation d'énergie e construction neuve de bâtiments à énergie positive. Les ex régions ont mis en place des plans pour favoriser la construction de bâtiments BBC (plan bâtiments de demain en Bourgogne en 2013, plan bâtiment durable en Franche-Comté).

- 100 millions d'euros en moyenne sur la durée du mandat serviront à conforter l'activité économique de la filière professionnelle du bâtiment (cf. BP 2017).

- Un Plan bâtiment durable doit être élaboré courant 2017 en région BFC pour soutenir la rénovation des bâtiments publics et logements sociaux, appuyer les projets de rénovation des maisons individuelles. L'ingénierie technique et financière, les territoires, mais aussi les compétences figurent parmi les axes de réussite.

- Le Pôle Énergie Franche-Comté peut constituer un lieu ressource pour la formation et la mutualisation au service des professionnels du bâtiment. Ses missions sont en effet de mutualiser les moyens techniques et financiers nécessaires à la rénovation thermique BBC, d'accompagner la qualification des professionnels du bâtiment.

A ce titre, il identifie les besoins en formations, répertorie l'offre de formation, conçoit et propose des parcours de formations. Il appuie également la formation tout au long de la vie. Enfin, il valorise les métiers et les filières et anime la formation pratique, l'apprentissage par le geste dans le cadre du programme régional PRAXIBAT.

2- Les lycées : politique bâtiminaire et de restauration scolaire

La politique régionale au titre des lycées comprend la rénovation et les économies d'énergie (photovoltaïque, réseau de chaleur) - une harmonisation des dotations de fonctionnement est en cours - ainsi qu'un état des lieux de performance énergétique des CFA.

En outre, d'ici la fin de mandat, la Région vise également à réduire l'impact environnemental de l'alimentation avec 50 % de produits de proximité et/ou bio dans les lycées. A ce titre, la Commission note avec intérêt les actions déjà menées dans les lycées visant à réduire le gaspillage alimentaire.

Propositions de la commission

- **Instaurer dans les instances de dialogue des lycées la dimension environnementale.**
- **Favoriser les circuits courts dans le cadre des achats publics tout en restant vigilants sur**

les conditions de travail (voir à titre d'exemple la plateforme lancée par des consommateurs visant à promouvoir l'achat de produits bio et responsables « **C'est qui le patron ?!** »).

- Inviter la Région à communiquer largement sur les bilans d'utilisation des circuits courts ainsi que des aliments bio et régionaux.

- Construire une politique régionale pour un transport des élèves plus respectueux de l'environnement ? Cf. avis du CESER Réussir le transfert à la Région de la compétence transports scolaires et interurbains).

3- Enseignement supérieur/Recherche

La politique régionale s'appuie sur plusieurs schémas et stratégies de référence : SRESRI, CPER 2015-2020, SRI-SI : intégration et efficacité énergétiques, écoconception, écoconstruction et matériaux biosourcés.

Au titre de l'enseignement supérieur sont prévues, à Dijon la réhabilitation énergétique de 300 chambres ainsi qu'à l'ENSAM de Cluny ; la réhabilitation des résidences universitaires sur le site Bouloie-Temis de Besançon.

Au titre de la recherche, le **réseau Recherche-innovation-transition**, soutenu par l'ADEME, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'Université de Bourgogne Franche-Comté, impulse et promeut une recherche interdisciplinaire et transversale spécialisée sur la transition socio-écologique sur le territoire. À titre d'exemple, les projets soutenus concernent l'étude de la perception par des usagers de l'utilisation de matériaux composites pour la construction de véhicules afin d'apporter des informations décisionnelles aux acteurs économiques de ce marché (MinoviMatcomp) ; ou encore dans le contexte du réchauffement climatique, la définition de formes urbaines performantes énergétiquement en hiver comme en été.

Citons également les travaux effectués par le laboratoire FC Lab (Fuel Cell Laboratory à Belfort) sur la pile à combustible.

Propositions de la commission

Dans son avis sur la transition énergétique de 2013, le CESER conjugait deux axes d'actions : l'innovation technique et technologique d'une part, le changement social d'autre part.

À partir de ces 2 axes, il recommande de :

- **S'appuyer sur la culture scientifique et technique** pour favoriser l'appropriation des enjeux de la transition énergétique par les publics.

- **Améliorer la recherche et l'innovation** dans le domaine de la production et de l'utilisation des énergies – (ex : FC Lab.).

- **S'appuyer sur les thématiques de recherche des laboratoires de Bourgogne et Franche-Comté** (Chrono environnement et Géosciences notamment) pour renforcer la recherche fondamentale sur les conséquences des changements climatiques sur l'exploitation des forêts afin de renforcer le niveau de connaissance sur le fonctionnement global et complexe des écosystèmes forestiers.

- Inviter la Région dans le cadre spécifique de la transition énergétique à **faciliter les relations entre industriels, chercheurs, universitaires et inventeurs.**

- **Solliciter les branches professionnelles et les consulaires** pour qu'au-delà de la diffusion de leurs études prospectives sur la transition énergétique elles mettent en évidence l'adéquation entre la demande et les besoins en compétences.

- Valoriser et vulgariser les progrès réalisés **par la recherche et l'enseignement agricoles** dans le domaine de la transition énergétique.

4- L'appropriation aux exigences de la transition énergétique

Concernant l'éducation à l'environnement et au développement durable, la Région prévoit une extension du dispositif de soutien aux classes environnement à l'ensemble de la région (exemple en ex région Bourgogne le Système de formation des formateurs à l'éducation relative à l'environnement - SFFERE).

Au-delà de la formation et de l'éducation dans les lycées, **se pose la question d'une sensibilisation plus large de tous les publics à la transition énergétique.** La Région n'agit pas seule et d'autres acteurs sont également impliqués : Conseils départementaux, communes

via les agendas 21, Plans climat énergie territorial PCET, espaces info énergie...). On peut relever des initiatives intéressantes prises par les ex Régions telles que l'appel à projet « manifestation éco-responsable » (ex Région FC) qui permettent d'accompagner des porteurs de manifestations pour limiter les impacts environnementaux sociaux et économiques. Le CESER estime que ces actions sont une « *occasion concrète d'essayer et de sensibiliser les différents publics au développement durable* ».

Propositions de la commission

- **Faire prendre conscience très tôt aux élèves** des conséquences de certains comportements et modes de vie dans le cadre du réchauffement climatique, des ressources fossiles, etc., en les faisant travailler sur des solutions - y compris au sein de leur établissement - et sur la préservation de l'environnement qui respectent les équilibres naturels, éducation aux éco gestes (tri sélectif, consommation d'eau, d'électricité...). On peut noter à cet égard les opérations mises en place dans les ex Régions Bourgogne et Franche-Comté telles l'opération « lycées éco citoyen et éco responsables en Bourgogne).
- **Favoriser des projets pédagogiques avec visites d'entreprises exemplaires dans leur démarche de transition énergétique.**
- **Encourager les associations partenaires de l'école à intégrer dans leurs projets pédagogiques la dimension de la transition énergétique.**

Sources d'informations

[Les professions de l'économie verte : typologie et caractéristiques](#) - DARES, mars 2012.

[Les formations initiales en environnement, définitions, périmètre et suivi statistique](#), Études et documents, CGDD, n°89, juillet 2013.

[L'économie verte en Bourgogne Franche-Comté](#) (EMFOR, mai 2017).

Avis des ex CESER de Bourgogne et de Franche-Comté

« La transition énergétique » (CESER Bourgogne, septembre 2013)

« Contribution au Débat national sur la Transition énergétique (Bureau du CESER de Franche-Comté, juin 2013)

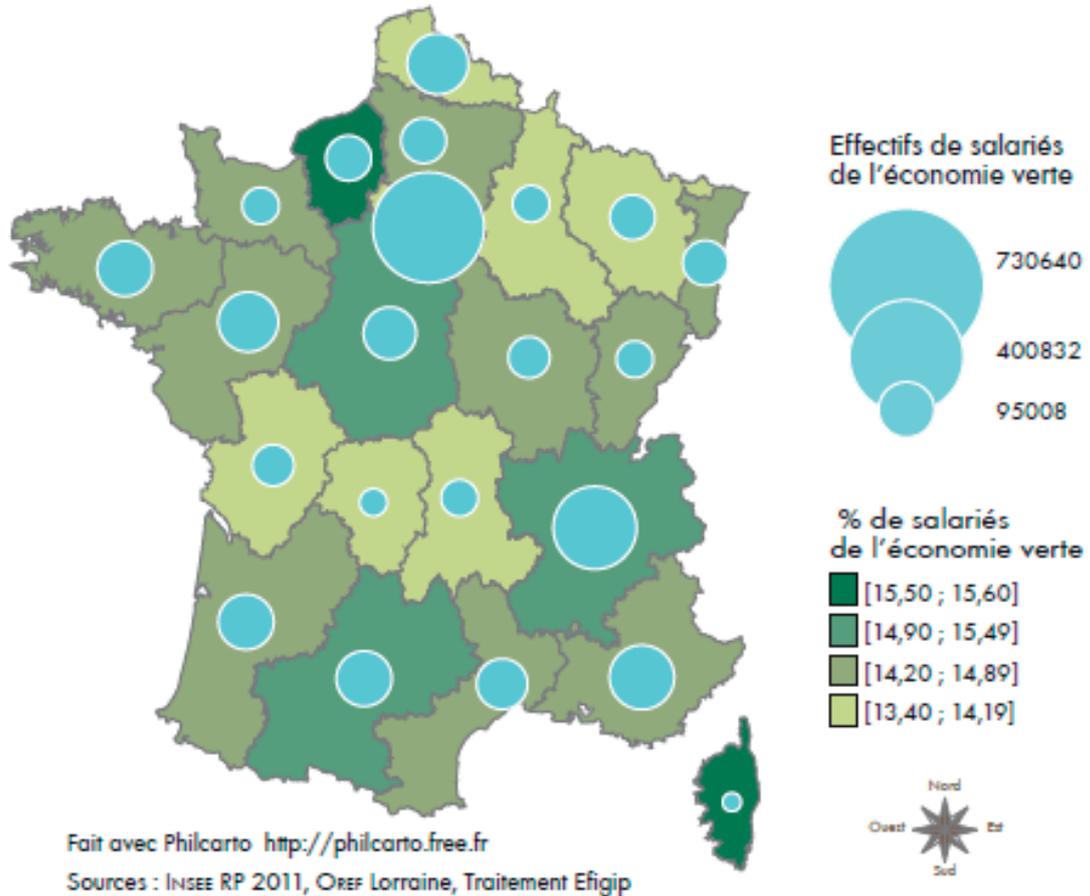
« Situation de la Région Franche-Comté en matière de développement durable » (CESER Franche-Comté 13/10/2015)

« Politique tarifaire des services de restauration et d'hébergement dans les lycées », 13/10/2015 (CESER Franche-Comté)

« Forêts bourguignonnes : comment améliorer et développer durablement leur exploitation ? » (CESER Bourgogne, 2013)

Annexe 1

Part en région et effectifs des salariés de l'économie verte



Source : EFIGIP, L'économie verte en Franche-Comté, décembre 2015

Annexe 2

Formations initiales environnementales en Bourgogne-Franche-Comté selon le niveau et le type de diplôme en 2014

Niveau et type de diplôme	Nombre de formations en 2014	%	Effectifs en 2014	%
niveau I	30	27	892	21
Doctorat d'Université (générique)	2		13	
Formation d'ingénieur classique	2		247	
Master (LMD) Indifférencié	13		332	
Master (LMD) Professionnel	10		245	
Master (LMD) Recherche	2		22	
Master Ingénieur Professionnel	1		33	
niveau II	19	17	434	10
Licence (LMD)	4		148	
Licence professionnelle	15		286	
niveau III	17	15	479	11
BTS	9		144	
BTS Agricole	6		249	
DUT	2		86	
niveau IV	31	27	2 197	52
Bac Professionnel	11		300	
Bac Professionnel Agricole	6		307	
Bac Technologique Agricole	2		390	
Bac Technologique	8		1144	
Brevet Professionnel	2		42	
Mention Complémentaire	2		14	
niveau V	16	14	222	5
Brevet Professionnel Agricole	7		63	
CAP	5		60	
CAPA	4		99	
Total	113	100	4 224	100

Source : d'après données Céreq, base Reflet - MENESR, bases BCP et SISE.

Traitements : SOeS, 2016.

Commission **Mobilités - Énergie**

Contribution sur la transition énergétique

En préalable, la commission précise que sa contribution ci-dessous doit être lue comme une première réflexion sur le sujet menée dans un temps très limité. La commission mobilités-énergie souhaite poursuivre ce travail dans les mois qui viennent.

Les membres de la commission soulignent tout d'abord l'intérêt de la présentation que Madame COLAS, vice-présidente en charge de la transition écologique et de l'environnement a effectuée le 4 mai devant l'ensemble des membres du CESER appelés à apporter une première contribution au débat sur la transition énergétique que la Région organisera en juin.

Aujourd'hui la nécessité d'une transition énergétique s'impose, devenant un fait. La Loi de Transition Énergétique et pour la Croissance verte a été adoptée en 2015, et définit le cadre de la politique nationale. La transition énergétique constitue l'une des priorités du mandat de l'exécutif régional. Pour les membres de la commission, c'est une priorité en cohérence, d'une part avec le cadre législatif et réglementaire qui organise la transition énergétique, et d'autre part avec des évidences de nécessité de changements touchant à la fois les modes de production de consommation des énergies, ainsi que les comportements.

Pour les membres de la commission Mobilités-Energie, la réflexion sur les différents aspects de la transition énergétique n'est pas nouvelle. Chacun des CESER a spécifiquement travaillé cette question en 2013 avec :

- **L'avis « transition énergétiques » du CESER Bourgogne** (25 septembre 2013), rapporteur André FOURCADE

- **La contribution du CESER Franche-Comté au débat national sur la transition énergétique** (juin 2013), rapporteur Gérard MAGNIN

On peut également se reporter à d'autres travaux récents également riches de réflexions sur cette thématique transversale :

- Réussir le transfert à la Région de la compétence transports scolaire et interurbain CESER Bourgogne Franche-Comté (28 mars 2017), rapporteur Pascal BLAIN

- L'innovation démocratique en Bourgogne Franche-Comté ? (11 octobre 2016) le CESER formule 12 propositions visant à renforcer la participation des citoyens et celle des acteurs de terrain à l'ensemble des politiques publiques portées par la Région

- Covoiturage et nouvelles mobilités », rapporteurs : Marc LEURETTE et Charles ROZOY – 10 novembre 2015

- Schéma de cohérence régional de déploiement des bornes de charge des véhicules électriques, rapporteur : Marc LEURETTE - 10 mars 2015

« Pour le CESER, l'initiative du Conseil régional de Bourgogne est très pertinente, d'actualité et correspond bien à un réel besoin. Le CESER relève un certain nombre de points positifs, dont par exemple la volonté d'apporter un véritable service client homogène sur tout le territoire. »

- « Une carte unique pour faciliter les déplacements : du ticket au support unique » (adopté en assemblée plénière le 12 septembre 2013), rapporteure : Laëtitia Bresson

1- Les transports : des enjeux considérables dans la transition énergétique

Dès 2011, le CESER Bourgogne (1) proposait notamment de :

- maîtriser la mobilité des personnes et des marchandises et la demande de transport,
- réduire la part modale du transport routier pour les marchandises et de la voiture individuelle pour les personnes,
- privilégier les modes de transport qui affectent le moins l'environnement.

(1) *Quelles infrastructures de transport pour la mobilité en Bourgogne ? - Rapporteur : André FOURCADE - 9 décembre 2011.*

En 2016, dans son avis « covoiturage et nouvelles mobilités (2), le CESER Bourgogne formule sept préconisations à destination du Conseil régional, chef de file de la mobilité :

- 1 - faire la promotion de nouvelles formes de mobilité,
- 2 - inciter au développement de plans de déplacement par quartier, par zone économique ou commerciale,
- 3 - structurer, soutenir et renforcer les plateformes et associations de mobilité en Bourgogne,
- 4 - établir et diffuser une cartographie des nœuds intermodaux à l'échelle de la Bourgogne,
- 5 - développer de nouvelles formes de mobilité, en lien avec l'offre TER,
- 6 - développer les infrastructures de charge pour permettre l'usage de véhicules électriques,
- 7 - généraliser la mise à disposition de titres de transport sur un support unique permettant l'utilisation de services combinés.

Le CESER de Franche-Comté a identifié (3) les principaux freins à la mise en place d'une carte unique de transport sur le plan politique, technique et financier. Quand ces obstacles sont surmontés, la mise en place d'une carte unique de transport a pour conséquence une augmentation significative de la fréquentation des réseaux de transport en commun.

Dans son avis de 2017 « **Réussir le transfert à la Région de la compétence transports scolaire et interurbain** », le CESER Bourgogne Franche-Comté souligne le poids que représentent les transports tant dans les émissions de GES que pour le volume des énergies consommées par ce secteur.

Les transports représentent en France 32 % de la consommation finale d'énergie, et 70 % de la consommation française de pétrole pour des usages énergétiques et contribuent à 35 % des émissions de GES et 17 % des émissions primaires de particules fines sont liées au transport routier. C'est aussi un défi pour la compétitivité des entreprises, l'emploi, le développement industriel, le pouvoir d'achat des ménages et la qualité de vie.

La transition énergétique s'impose dans la perspective d'un développement durable à construire et pour répondre au défi du changement climatique, dont les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont un facteur majeur, à réduire tout en maîtrisant la consommation d'énergie et les coûts pour les consommateurs. La Loi sur la Transition Énergétique 2015, fixe des objectifs : une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030 par rapport à 1990 et une part des énergies renouvelables à plus de 30% de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030. Cela suppose de combiner efficacité et sobriété.

Le CESER identifie des enjeux :

- Permettre une plus grande cohérence des mobilités à l'échelle du territoire régional en mettant en avant les besoins et l'intérêt des usagers.
- Éviter le risque d'une « perte de proximité », ne laisser aucun territoire « isolé », mettre en valeur la charnière principale de l'intermodalité : le TER.
- Envisager le billet unique comme un moyen d'accéder à un panel de services pour utiliser les différents modes de transport rendant ainsi plus lisible et attractif le recours aux transports collectifs.
- Progresser significativement vers une mobilité moins carbonée dans le cadre de la transition énergétique et d'une approche transversale.
- Prendre en compte l'impact du numérique, des nouveaux modes de déplacement liés aux mobilités.
- Élargir la centrale MOBIGO à l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté.

Avec l'adoption de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), **la Région est le chef de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transports.**

(2) « Covoiturage et nouvelles mobilités » Rapporteurs : Marc LEURETTE et Charles ROZOY – 10 novembre 2015

(3) Une carte unique pour faciliter les déplacements : du ticket au support unique (adopté en assemblée plénière du CESER de Franche-Comté, le 12 septembre 2013) - Rapporteuse : Laëtitia Bresson

La Région est chargée de coordonner son action avec celle des Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et de définir des règles générales relatives à l'intermodalité entre les services publics de transport et de mobilité dans le cadre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Les conférences des AOT qui se réunissaient dans chacune des ex-régions Bourgogne et Franche-Comté sont à réactiver à l'échelle de la nouvelle grande région.

2- Le développement des énergies renouvelables

Le CESER pointe trois axes de réflexion :

- diversifier les sources énergétiques,
- réduire la part des énergies fossiles,
- mobiliser toutes les sources d'énergies, en complémentarité entre elles, en privilégiant celles n'émettant pas ou peu de CO₂. Il faut trouver la meilleure combinaison possible, à un moment donné, en fonction de la maturité des différentes technologies (coût, stockage d'électricité, stockage du CO₂) avec le triple critère, social, environnemental et économique. Le nucléaire a sa place dans le bouquet énergétique, avec des normes de sûreté de haut niveau et une prise en compte des facteurs organisationnels sociaux et humains, en particulier au travers de garanties collectives de haut niveau pour tous les travailleurs du secteur.

Des focus sur certains aspects :

- **Géothermie** : faire l'inventaire précis des ressources (volume, profondeur, température, pression, disponibilité, coût ...) et lever les obstacles à son exploitation.
- **Bois énergie** : préciser le volume mobilisable durablement en Bourgogne (4), en lien avec les différents usages du bois (feuillus/résineux, bois énergie /bois d'œuvre, produit principal /sous-produits...) et les conditions d'exploitation (propriété forestière, scieurs...).
- **Éolien et solaire** : favoriser les opérations collectives, la participation des citoyens.

- **Biomasse et sous-produits agricoles, déchets** : encourager la méthanisation de proximité.

En 2010, le CESER de Franche-Comté avait engagé une analyse de 3 projets de mise en place de centrales de production d'électricité à partir de la combustion de biomasse (bois et sous-produit du bois) : Solvay à Tavaux, Papeterie du Doubs à Novillars, Compagnie française du panneau à Corbenay. Dans ce cadre, le CESER a analysé ces projet de biomasse dans l'industrie, identifié les enjeux de l'implantation de ces centrales, formulé plusieurs propositions pour mieux prendre en compte les réalités de terrain, et notamment de :

- Mieux connaître la ressource mobilisable.
- Veiller à un acheminement raisonné : le tout routier n'est pas satisfaisant. Il faut renforcer les exigences sur ce point et veiller à ce que les nuisances locales (CO₂, bruit, circulation) n'effacent pas les bénéfices environnementaux du choix biomasse.
- Renforcer le rôle de la cellule biomasse régionale : industriels, ONF, communes forestières, CRPF, ADEME, préfecture, ministères, collectivités territoriales... Le projet biomasse a besoin d'un pivot solide et reconnu.

- Vers une mobilité moins carbonée

Dans son avis sur le transfert de la compétence transports à la Région, le CESER Bourgogne Franche-Comté préconise d'aller vers une mobilité moins carbonée et moins polluante en recherchant des alternatives aux carburants fossiles.

La prise de compétence par la Région lui donne l'opportunité d'exercer sa volonté d'être exemplaire et démonstratrice dans la transition énergétique et écologique, en particulier dans le domaine des cars. Un des enjeux est de substituer progressivement l'énergie fossile utilisée dans les transports collectifs, s'inscrivant dans l'objectif de réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à l'année de référence 2012.

Si des solutions de véhicules électriques peuvent être adaptées à des trajets de courte distance principalement en zone urbaine et péri-urbaine, il est très probable que le vecteur gaz offrira le

(4) Avis du CESER de Bourgogne Forêts bourguignonnes : comment améliorer et développer durablement leur exploitation - 10 octobre 2013.

champ principal pour engager la substitution de façon progressive. Les réseaux de gaz sont susceptibles d'accueillir du biogaz et de l'hydrogène dans une certaine proportion.

3- Le rôle de chef de file de la Région dans la transition énergétique

Il s'agit de définir le rôle de chef de file régional avec une question : comment le Conseil régional va-t-il impulser, faciliter, accompagner le changement ?

Les conseillers évoquent plusieurs points détaillés dans l'avis du CESER Bourgogne sur la transition énergétique.

L'objectif est de réunir le maximum de conditions favorables pour avancer dans la transition :

- Permettre au maximum d'acteurs régionaux de tirer parti des nouvelles opportunités ouvertes par la transition énergétique.
- Assurer une juste répartition des efforts demandés pour mobiliser l'ensemble de la société : ne pas demander tous les changements aux individus et aux ménages, impliquer les acteurs collectifs notamment économiques.
- Assurer un juste retour des bénéfices attendus entre les différents acteurs, individuels et collectifs, dans un partage gagnant/gagnant.
- Agir sur les données et contraintes structurelles générées par les choix et orientations collectives qui déterminent et contraignent en partie les décisions individuelles
- Maintenir la péréquation tarifaire pour l'électricité domestique, cadre de solidarité sociale et de cohésion territoriale qui reste à préserver.
- Faire un bilan de la déréglementation et de l'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie et de ses conséquences sur les ménages et les industries.

Pour la commission, réussir la transition énergétique implique de mettre en place une politique prioritaire et efficace qui le reste à long terme :

- Déterminer les priorités et les échéances avec des objectifs précis, des points d'étape.
- Assurer régulièrement l'évaluation de la mise en œuvre de ces décisions et des résultats obtenus.
- Limiter et réduire les contradictions apparues sur le terrain entre la transition énergétique et les politiques concernant l'aménagement du territoire, l'étalement urbain, le développement économique...
- Garantir, dans le temps, la continuité des politiques suivies, dans la durée, sans rupture.
- Permettre des évolutions progressives, socialement et économiquement non seulement acceptables et soutenables, mais désirées.
- Agir en transversalité par rapport à toutes les politiques sectorielles régionales, avec la volonté d'associer le maximum d'acteurs et de citoyens aux changements.
- Garantir l'approvisionnement énergétique et la continuité de service à tous les habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

Dans sa contribution de 2013, le CESER de Franche-Comté soulignait la nécessité de rapprocher le citoyen du décideur politique et d'**adopter une approche méthodique d'un débat démocratique** qui exige de :

- le préparer le plus en amont possible pour associer tous les partenaires concernés,
- prendre le temps du débat, de la maturation des esprits,
- capitaliser tous les travaux et les rendre visibles (Agenda 21, SRCAE, SRADDT...) afin de ne pas réinventer démarches ou étude, sources de dépenses inutiles d'argent public,
- repérer et faire connaître les actions qui marchent, analyser les raisons de leur réussite, les résistances rencontrées : détecter les pépites et les valoriser/labelliser, formaliser un réseau en complément des acteurs institutionnels,
- diffuser les bonnes pratiques et trouver des moyens incitatifs, acceptables par le plus grand nombre,
- intégrer les critères de temps et d'évaluation dans les procédures,
- harmoniser et faire connaître les normes,
- conjuguer l'approche citoyenne avec l'expertise pour raisonner en termes d'intérêt général.

En résumé, les maîtres-mots sont : capitaliser, former/sensibiliser, essayer, normaliser, responsabiliser en non culpabiliser.

4- Autres observations de la commission

- La limitation et la maîtrise des consommations d'énergie constituent le socle de la démarche de transition. L'objectif est de maintenir le niveau de service en réduisant et réorientant la consommation énergétique. Cela implique de faire jouer de nombreux leviers accompagnés d'actions multiformes, au niveau de l'emploi, de la formation et de la recherche.

- L'importance des comportements et des mentalités : développer l'éducation à l'environnement, en favorisant la sensibilisation dans les écoles, l'information des habitants et l'implication de ceux-ci dans des projets concrets, près de chez eux, et même chez eux.

- **Le nucléaire** : la question du nucléaire et de ses multiples impacts (entreprises, emploi, formation des salariés, culture de l'innovation) en Bourgogne Franche-Comté n'est pas suffisamment identifiée dans l'état de l'existant et dans la réflexion du Conseil régional sur la transition énergétique.

La filière nucléaire participe à l'attractivité de la Région Bourgogne-Franche-Comté et à son économie (notamment à travers les commandes reçues pour la France et l'exportation). La Région pourrait devenir un pôle de référence de la formation dans ce secteur et d'innovation. Cependant il faut penser aux transitions et mutations des professions et organiser la sécurisation des parcours professionnels.

A côté de la filière nucléaire, il est nécessaire de fédérer les acteurs industriels autour de projets moins générateurs de CO₂ (vers une économie décarbonée), par exemple par l'organisation de filières.

- **La transition énergétique s'inscrit dans la durée** : les engagements à mettre en œuvre s'inscrivent dans le long terme, les choix opérés aujourd'hui seront lourds de conséquences et difficilement réversibles, il s'agit de bien peser les décisions avant d'engager les actions. Et donc pour cela de se doter d'outils d'aide à la décision pertinents (anticipation des consommations en regard notamment des évolutions démographiques, technologiques, des usages industriels, tertiaires ou autres...)

- **Comment mieux anticiper et gérer les impacts du développement des nouvelles mobilités, notamment sur le TER ?** L'avenir du TER est-il menacé par le transport par autocar, par le développement du covoiturage ou au contraire conforté par une approche multi-modale ? Il faut veiller au report vers des transports collectifs et des modes plus vertueux, notamment ferroviaire partout où c'est possible.

Commission Territoires - Environnement

Contribution sur la transition énergétique

Missions de la commission :

- Déterminer dans ses domaines de compétence les sujets concernés par la transition énergétique.
- Illustrer ces sujets par des exemples concrets + acteurs impliqués ou à impliquer.

Compétence « Territoires »

• Politique de contractualisation régionale avec les territoires et « Transition énergétique »

Sujet(s) concerné(s) :

- Cinq Contrats territoriaux, sur 19 territoires bourguignons, engagés dans la thématique « transition énergétique » (1) : Puisaye-Forterre, Bresse bourguignonne, Seine-et-Tilles, Parc naturel régional du Morvan et Chalonnais.

- Contrats d'aménagement et de développement durable (CADD) des territoires francs-comtois dont l'un des préalables pour cette contractualisation est d'avoir validé une stratégie et un programme d'actions PCET (Plan Climat Energie territorial) (2).

On pourra préciser également que la Bourgogne compte 14 Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et 3 contrats locaux de transition énergétique. La Franche-Comté compte 10 TEPCV et 2 territoires à énergie positive en devenir (Clairegoutte, Pont-de-Poitte). La Bourgogne Franche-Comté compte également 18 Territoires à énergie positive (TEPOS).

Plusieurs territoires peuvent cumuler les dispositifs de soutien pour renforcer l'effet levier sur leur politique de transition énergétique. C'est par exemple le cas du Pays de la Bresse bourguignonne : avec le programme LEADER financé par l'Europe (1,5 M€), le contrat territorial financé par la Région (700 000 €), la convention TEPCV (638 000 €) (3) et une partie du contrat de ruralité signé récemment avec l'État, ce territoire a bénéficié depuis 2014 de plus de 3 M€ en la matière.

On soulignera ici que « *le choix d'une politique énergétique plus décentralisée, c'est-à-dire centrée sur les besoins et les ressources, n'est pas seulement un choix énergétique. C'est aussi le choix d'une économie locale dynamique qui tire parti de façon vertueuse d'un circuit économique et financier alimenté par des dépenses issues des territoires* » (4).

Exemple(s) :

- Puisaye Forterre Val d'Yonne : acquisition par la commune de Pourrain d'un véhicule électrique (utilitaire pour les services techniques) ; acquisition d'un four électrique en remplacement d'un four au fioul dans le cadre de la reprise d'un commerce de boulangerie à Saint-Privé.

- Bresse bourguignonne : engagement d'une mission de conseil et d'assistance pour conduire le portage d'un TEPOS ; rénovation de 10 logements locatifs à Saint-Germain-du-Bois.

- Pays Portes du Haut-Doubs : Suivi-animation d'une OPAH Effilogis dans la Communauté de communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel.

- PETR du Doubs Central : convention avec l'Espace Info Énergie (EIE) du Doubs dans l'objectif de sensibiliser les ménages à la rénovation énergétique des logements et aux éco-gestes à

(1) Dans l'ex CESER Bourgogne, afin d'assurer plus de cohérence et de transversalité, l'examen des contrats territoriaux « Transition énergétique » relevait de la commission « Énergie » et non de la commission « Territoires ».

(2) Précisons que la loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010, de par ses dispositions, imposait l'élaboration d'un PCET à 25 collectivités de Bourgogne-Franche-Comté (Région, Départements, Communautés urbaines, Communautés d'agglomération, communes ou Communautés de communes de plus de 50 000 habitants). La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 impose à de nouvelles collectivités l'élaboration d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2018 (EPCI de plus de 20 000 habitants).

(3) Enveloppe initiale de 500 000 € pour rallonge 2017 de 138 000 €.

(4) Voir la contribution de Gérard MAGNIN « Transition énergétique et égalité des territoires » au sein du rapport d'Eloi Laurent (sous la coordi. de), Vers l'égalité des territoires - Dynamiques, mesures, politiques, rapport pour le Ministère de l'égalité des territoires et du logement, février 2013.

travers des animations, des visites... ; convention avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Haut-Doubs avec l'objectif de faire prendre conscience au grand public des enjeux en matière de transition énergétique grâce à des méthodes d'animation et de sensibilisation innovantes (conférences animées, stands gesticulés...).

Acteurs impliqués ou à impliquer : collectivités locales, entreprises, associations...

• **Parcs naturels régionaux (PNR) et « Transition énergétique »**

Sujet(s) concerné(s) :

Territoire régional concerné par trois PNR : Haut-Jura, Morvan et Ballon des Vosges dans une moindre mesure.

- Pour le Morvan, le PNR s'est engagé dès 2008 dans un Plan climat. Pour la période 2014-2020, le projet de territoire intitulé « Une autre vie s'invente ici » approuvé en 2014 vise à conduire le Morvan vers de nouvelles formes de développement pour un Morvan en « transition ». Il s'agit notamment de faire du Morvan un territoire d'excellence environnementale, résolument et concrètement engagé dans la transition écologique et dans une transition énergétique, fondée sur la sobriété et l'efficacité, ainsi que sur le développement des énergies renouvelables, avec des modèles de développement, privilégiant la gouvernance locale, la participation citoyenne, des formes alternatives de gestion et de financement, la création de valeur ajoutée économique, environnementale et sociale. Un nouveau Plan Climat est mis en œuvre depuis cette date. Son action continue en la matière lui a permis d'être reconnue comme TEPCV en février 2015. La même année, un contrat territorial a été spécifiquement passé entre l'ex CRB et le Parc naturel régional du Morvan sur l'axe « transition énergétique »(5). Contrairement aux autres contrats territoriaux, triennaux, ce contrat est conclu sur la période 2015-2020. Le périmètre d'intervention du Contrat de Parc porte sur les communes classées « Parc naturel régional ». Ce contrat porte sur l'orientation n° 4 du projet de territoire « *Un territoire « autonome » sur le plan de l'énergie, voire à « énergie positive », assumant pleinement la nécessaire transition énergétique* ».

- Concernant le Haut-Jura (6), le programme LEADER 2007-2014 « Haut-Jura, l'énergie du territoire » a permis d'analyser les effets des changements climatiques sur les milieux forestiers et d'amorcer une réduction de la dépendance énergétique des exploitations et des coopératives agricoles. De plus, le Parc a engagé dès 2012 une démarche de PCET. Le PCET a été complété par un schéma de développement des énergies renouvelables qui cible prioritairement la valorisation de la ressource bois énergie, le développement du solaire photovoltaïque et du solaire thermique. « *Sans constituer la thématique du programme LEADER 2014-2020, cette question constitue une préoccupation permanente et transversale, qui doit donner lieu à la recherche systématique des économies d'énergie possibles et à la valorisation des potentialités d'énergies locales renouvelables, dans un souci d'économie de la ressource* » (7).

Exemple(s) :

PNR Morvan : renouvellement de la chaufferie Bois de la Maison du parc à Saint-Brisson ; mise en place d'une borne de recharge électrique à la Maison du parc ; accompagnement des particuliers par l'Espace Info Énergie (EIE) (8) ; accompagnement particulier, sur le territoire du Nivernais-Morvan des ménages en précarité ; accompagnement des collectivités et établissements publics dans la mise en œuvre de chaufferies collectives au bois ou de toute autre solution utilisant des énergies renouvelables ; organisation d'une journée de rencontres « Bois Énergie » le 16 novembre 2016 à la Maison du parc.

(5) Délibération du Conseil régional de Bourgogne du 14 septembre 2015.

(6) À noter que le Pays du Haut-Jura, est porté par le syndicat mixte de gestion du Parc, dans le cadre d'une compétence déléguée par 5 communautés de communes du territoire (Haut-Jura Saint-Claude, Jura Sud, Haut-Jura-Arcade, Station des Rousses, La Grandvallièrre). Ces communautés de communes reconnaissent ainsi le Parc comme porteur du projet global de territoire.

(7) PNR du Haut-Jura, « Haut-Jura : La chaîne de valeur durable - Appel à candidature LEADER 2014-2020 », GAL PNR du Haut-Jura, février 2015.

(8) Depuis 2013, l'EIE du Parc devient Point Rénovation Info Service sur l'intégralité des communes du Parc, du Pays Nivernais-Morvan, de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et sur une partie limitrophe des Pays Avallonnais-Morvan et Auxois-Morvan.

PNR Haut-Jura : expérimentation d'une démarche collective sur la rénovation énergétique (ateliers thématiques, chantiers école, aide à la définition du projet de rénovation et la mise en œuvre d'opérations groupées) ; mise en place d'un programme de visites, de conférences et de formations, à destination des élus du Parc dont l'objectif est de mettre en avant la valorisation des filières courtes, l'utilisation de matériaux bio-sourcés, la performance énergétique... ; accompagnement des démarches citoyennes de production décentralisée d'énergie renouvelable de type « centrale villageoise photovoltaïque » par des actions de sensibilisation, d'information et d'accompagnement.

Acteurs impliqués ou à impliquer : collectivités locales, entreprises, associations.

• Programmes interrégionaux « Massif » et « Transition énergétique »

Sujet(s) concerné(s) : Programmes Massif Central, Massif du Jura et Massif des Vosges (moindre mesure).

Massif Central :

Le schéma de massif pour le Massif Central a été validé en 2006, puis révisé en 2011, en confirmant la pertinence des choix stratégiques initiaux. La reconquête démographique est l'objectif commun et prioritaire. De fait, la « transition énergétique » n'est pas un axe prioritaire du schéma. Plusieurs outils permettent la mise en œuvre des objectifs du schéma via le programme Massif Central, programme interrégional (Bourgogne, Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon) qui se distingue par les deux outils financiers qu'il mobilise :

- La Convention interrégionale Massif Central (CIMAC) parfois appelée Contrat de plan interrégional État-Régions (CPIER) Massif Central qui prévoit les crédits contractualisés État et Régions pour la durée du programme (2015-2020) auxquels s'ajoutent également d'autres partenaires financeurs,
- Les crédits européens du Programme opérationnel FEDER Massif Central (POMAC) qui est un programme spécifique à côté du programme FEDER « classique ».

La CIMAC contient un « Axe 3 : Accompagner l'adaptation au changement climatique et atténuer ses effets » portant pour partie sur la transition énergétique dans sa « Mesure 3.2 - Solutions territoriales innovantes de moindre recours à l'import d'énergies fossiles » (3,8 M€ soit 2,6 % de l'enveloppe CIMAC/POMAC) et les « Sous Mesure 3.2.1 : Construction de références technico-économiques pour l'amélioration des performances énergétiques du bâti ancien de montagne » et « Sous Mesure 3.2.2 : Expérimentation et diffusion d'innovations organisationnelles pour la production et la distribution d'énergies renouvelables ». On soulignera qu'EDF participe au financement global de la CIMAC dans le cadre d'un acte annexe pour un montant de 10 M€ sur 2015-2020. L'action pour ce massif est coordonnée par le GIP « Massif Central », autorité de gestion au nom des 6 Régions du Massif (9). Aucun crédit FEDER Massif Central (POMAC) n'est réservé pour ces mesures « énergie ».

Massif du Jura :

Le Schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif du Jura a été adopté au premier semestre 2014. Ce schéma contient un axe stratégique 2 « Préserver la qualité environnementale et renforcer l'attractivité du Massif » avec son 1^{er} enjeu : « favoriser les énergies renouvelables, biomasse, photovoltaïque et hydroélectrique, et à adapter l'économie et la gestion des ressources du massif aux évolutions climatiques ». La CIMAJ contient un « Axe 3 : Adaptation du changement climatique » (36 % du montant de la CIMAJ) portant pour partie sur la transition énergétique dans sa mesure « 3.2 : Améliorer la connaissance des impacts du changement climatique sur le massif et encourager le développement d'une production d'énergies renouvelables ». Il s'agit de soutenir les actions immatérielles suivantes :

(9) Pour plus de détail sur le programme Massif Central, voir l'avis du CESER Bourgogne « Le nouveau programme Massif Central 2015-2020 », octobre 2015. Voir aussi la Communication du CESER Bourgogne « La Région Bourgogne et les fonds européens », juin 2013.

- * Les études innovantes et/ou expérimentales de développement des énergies renouvelables en lien avec les ressources locales du massif
- * Les études prospectives visant à favoriser l'émergence d'énergies renouvelables susceptibles de remplacer partiellement les énergies fossiles.
- * Les études sur développement de l'hydroélectricité, à partir d'une exploitation plus poussée des centrales existantes ou d'installations complémentaires, dans le respect de la gestion écologique des cours d'eau au niveau du massif.
- * Actions de structuration de la filière bois énergie

Concernant les actions matérielles : projets innovants et/ou expérimentaux de développement des énergies renouvelables en lien avec les ressources locales du massif.

À la différence du Massif Central, il n'existe pas de PO « Jura ». La CIMAJ est complétée par l'axe 6 « *Massif du Jura* » spécifique au PO FEDER/FSE Franche-Comté mais qui ne porte pas sur le champ « énergie » mais sur le champ « tourisme ». Ce PO contient lui-même un important Axe 3 « *Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique* » mais non spécifique au Massif du Jura. Il s'agit cependant de l'axe majeur du PO FEDER/FSE Franche-Comté, celle-ci étant la région française qui a le plus investi ce champ (10).

Exemple(s) :

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Horloger : promotion du covoiturage

Plateforme de stockage bois de GAMM'BOIS ENERGIE à Cuttura (Haut-Jura) : plate-forme de 1 ha avec un hangar de séchage-stockage et un pont bascule dans le but de produire des plaquettes forestières de qualité pour les chaufferies existantes et à venir.

Acteurs impliqués ou à impliquer : entreprises, associations, collectivités locales, MACéO, IPAMAC (Inter-Parcs Massif Central)...

(10) La situation est la même pour le Massif des Vosges (pas de PO « Massif des Vosges » mais un PO FEDER/FSE avec un axe spécifique « Massif des Vosges » venant compléter la convention du massif). La situation du programme Massif Central est donc particulière vis-à-vis de ces deux autres massifs régionaux.

(11) Plusieurs avis des deux ex CESER Bourgogne et Franche-Comté ont déjà fait (un peu) référence à ces aspects, notamment CESER Bourgogne, rapport Assainissement de l'eau : propositions pour la Bourgogne, 23 juin 2009.

Compétence « Environnement »

• Eau et « Transition énergétique »

Sujet(s) concerné(s) :

Il s'agit ici de l'hydroélectricité et de ses enjeux qui relèvent globalement de la compétence « énergies ». De fait, aucun travail spécifique n'a été mené en la matière dans le cadre des travaux/réflexions « eau » de la commission Territoires Environnement, son champ de compétence portant plutôt sur les enjeux globaux « qualité et préservation » des milieux aquatiques. Par contre, les deux champs « eau »/« hydroélectricité » restent évidemment liés vis-à-vis de l'impact des infrastructures hydroélectriques et de leur exploitation sur les milieux aquatiques (impact des barrages sur les continuités écologiques par exemple) ainsi que de la concurrence dans les usages de l'eau (1).

Alerte sur la cote du lac de Vouglans

Les inquiétudes sont fortes sur le niveau de la cote du lac de Vouglans d'ici l'été. Permettra-t-elle d'assurer les activités liées au tourisme d'été. Rien n'est moins sûr compte tenu de la cote actuelle. Selon EDF, « jusqu'à 422 mètres, c'est un niveau confortable pour la gestion du tourisme d'été. En dessous de 422 mètres, l'attractivité baisse mais l'impact ne devient fort qu'à partir de 419 mètres ». À cette cote, on ne peut plus se baigner à Surchauffant et il manque un mètre d'eau pour le fonctionnement du port de la Saisse. En février, la cote était à 420. « EDF ne veut pas être le bouc-émissaire du manque de pluie » se défend Gérard RAMOS, en charge des relations avec le territoire pour EDF. « Pour limiter les risques, EDF a mis en œuvre, courant avril, tous les dispositifs possibles : suspension des turbinages et réduction de débits en aval de la rivière ». Troisième plus grande retenue artificielle d'eau en France avec 600 millions de mètres cubes stockés, le barrage de Vouglans doit répondre à plusieurs attentes, parfois contradictoires entre les besoins énergétiques, les enjeux touristiques et la préservation de l'environnement de la vallée en aval. « Toute la difficulté est de trouver le meilleur point d'équilibre entre les usages » pour Romain SARRON, directeur du groupe d'exploitation hydraulique Jura Bourgogne (EDF) (2).

En matière de politique énergétique, à noter que la Région intervient spécifiquement en soutien à la micro-hydroélectricité (animation, études, investissement) tant en Bourgogne qu'en Franche-Comté. Le Rapport annuel 2016 de développement durable Bourgogne Franche-Comté soulignait les éléments suivants : « trois dossiers d'hydroélectricité ont été soutenus en Bourgogne, ce qui témoigne d'un regain d'intérêt pour la filière en dépit du durcissement des conditions administratives et réglementaires, 2 011 k€ de subventions ont été accordés (dont 236 k€ pour la mise en place de dispositifs de continuité écologique) permettant d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 481 tonnes de CO² et la production pour 636 foyers d'électricité spécifique (hors chauffage). Trois dossiers de faisabilité ont été soutenus en Franche-Comté pour un montant d'aides régionales de 23 000 € ainsi qu'un dossier d'investissement pour un montant d'aide de 11 240 € » (3). Le rapport du Budget primitif 2017 précisait quant à lui dans sa partie « énergies renouvelables » : « La filière hydroélectrique constitue un pilier important du bilan EnR. Son potentiel de développement est en grande partie déjà exploité grâce à de grands ouvrages (Vouglans, Vaufrey, La Prêtière). Le contexte réglementaire étant en pleine évolution, il est proposé d'attendre les nouveaux textes, notamment le décret sur le mécanisme de complément de rémunération et de l'arrêté tarifaire, avant de construire la convergence des dispositifs ». La Stratégie de mandat 2016-2021 évoque également une filière « mature » mais avec des « contextes territoriaux hétérogènes entre les deux ex régions. Le potentiel de développement concerne dorénavant la petite hydroélectricité et l'optimisation des ouvrages existants ».

(1) Plusieurs avis des deux ex CESER Bourgogne et Franche-Comté ont déjà fait (un peu) référence à ces aspects, notamment CESER Bourgogne, rapport Assainissement de l'eau : propositions pour la Bourgogne, 23 juin 2009.

(2) Plusieurs avis des deux ex CESER Bourgogne et Franche-Comté ont déjà fait (un peu) référence à ces aspects, notamment CESER Bourgogne, rapport Assainissement de l'eau : propositions pour la Bourgogne, 23 juin 2009.

(3) Délibération du Conseil régional du 16 décembre 2016.

Exemple(s) :

Étude de faisabilité pour la remise en service et la modernisation de la microcentrale d'Ounans (25), sur la Loue, portée par la SAS Unit Energy ; étude de faisabilité pour la création d'une microcentrale de Conflandey (70), au niveau du barrage automatique de la Saône ; étude de faisabilité pour une microcentrale hydroélectrique sur le Vannon à Membrey (70) ; étude de faisabilité pour une microcentrale hydroélectrique sur la Saône à Bourbevelle (70) ; création d'une centrale micro hydroélectrique de 56 kW à Tintry (71) portée par le CD 71 ; réhabilitation du Moulin de la Motte Josserand en centrale micro-hydroélectrique de 28 kW à Perroy (58).

Acteurs impliqués ou à impliquer : entreprises du secteur hydroélectrique, collectivités locales, agences de l'eau, ADEME, EDF, Bourgogne Energies Renouvelables, ADERA (Association pour le développement des énergies renouvelables et alternatives)...

• Déchets et « Transition énergétique »**Sujet(s) concerné(s) :**

Aucun travaux du CESER en matière de déchets sauf un avis du CESER Bourgogne « *Les déchets en Bourgogne* » de 2002. Les enjeux liés aux deux principales formes de valorisation énergétique des déchets (valorisation par traitement thermique - incinération, co-incinération, pyrolyse et gazéification ; valorisation du biogaz issu notamment des installations de stockage de déchets non dangereux et de la méthanisation des déchets organiques) relèvent spécifiquement de la compétence « énergies » du CESER.

La compétence « déchets » de la commission Territoires-Environnement renvoie à la compétence régionale propre à ce champ d'analyse qui est celui de l'élaboration en cours du Plan régional de prévention et de gestion des déchets. Néanmoins, et de la même manière que pour l'« eau », la question « déchets »/« énergie » est très liée, pour la Commission Territoires Environnement, à l'impact des infrastructures et de leur exploitation sur les milieux (homme et nature) ainsi que de la concurrence dans les usages (particulièrement en matière de ressource bois (4)).

De la même façon que pour l'hydroélectricité, la Région intervient pour soutenir le développement des deux principales formes de valorisation énergétique des déchets évoquées ci-avant. Dans sa Stratégie de mandat 2016-2021, elle évoque les éléments suivants concernant la valorisation énergétique de la part renouvelable des déchets : « *Les politiques de valorisation des déchets donnent la priorité aux filières de recyclage-réemploi et à la valorisation matière et organique. À terme, les quantités de déchets à traiter étant appelées à diminuer, leur valorisation énergétique n'est pas priorisée. Néanmoins, des installations (peu nombreuses et bien connues) de stockage des déchets non dangereux et d'incinération sont implantées sur le territoire. Elles ne valorisent pas en totalité le potentiel d'énergie récupérable (chaleur, électricité, injection de bio-méthane dans le réseau). Des dispositifs réglementaires et incitatifs favorisent une meilleure valorisation énergétique via l'ADEME notamment* ». Concernant la méthanisation (cogénération et injection réseau), elle ajoute : « *C'est une filière en développement. Les objectifs 2020 des deux schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) seront dépassés. La majorité du potentiel régional de méthanisation provient du monde agricole. Les difficultés conjoncturelles de ce secteur, et notamment de l'élevage, compliquent les investissements. Car, si la méthanisation peut consolider les revenus d'une exploitation, elle n'est pas la solution pour des exploitations fragiles. Par ailleurs, la méthanisation doit répondre à de nouveaux modèles agricoles basés sur l'agro-écologie. Enfin, des projets basés sur des déchets du territoire (biodéchets, boues d'épuration), portés par des agglomérations, constituent un potentiel encore peu exploité* ».

Exemples :

Centrale de gazéification des déchets du bâtiment à Villers-sous-Montrond (Doubs), plate-forme de compostage de bio-déchets du Syndicat Mixte de la Puisaye ; installation d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur à la commune de Dompierre-les-Ormes (71) ; construction d'une usine de

(4) Voir avis du CESER Bourgogne « *Forêts bourguignonnes : comment améliorer et développer durablement leur exploitation* », octobre 2013 et avis CESER Franche-Comté « *La biomasse dans l'industrie, une opportunité pour la forêt franc-comtoise* », octobre 2010.

méthanisation avec injection à la SAS Méthanergie Ciel ; achat d'un broyeur par crédit-bail au bénéfice de Morvan Bois Énergie ; construction d'une usine de méthanisation avec cogénération au GAEC des trois communes (21) ; soutien à la Chambre régionale d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté pour la conduite du programme d'animation régionale en faveur de la méthanisation agricole ; aide via le Fonds Régional d'aide à l'Innovation (FRI) pour SYNNOV (groupe Bonnefoy) pour la création d'une unité de gazéification de biomasse et déchets (25) (5) ; soutien de la Région à EABFC (6) pour la mise en œuvre d'actions collectives au rang desquelles « Valorisation des coproduits des IAA » qui vise à étendre à la Bourgogne une étude cartographique réalisée en Franche-Comté sur les gisements de sous-produits méthanisables issus de l'activité agroalimentaire (7).

Production de plaquettes bocagères en Bresse bourguignonne

C'est dans le cadre du dispositif AGRIFAUNE (8) qu'une réflexion collective est née sur le sujet. Sous l'impulsion de la Fédération départementale des chasseurs de Saône-et-Loire, la question de l'avenir du bocage a été posée à la profession agricole en Bresse en 2009. Suite à la réalisation d'un diagnostic sur le bocage bressan, une étude a été réalisée conjointement par la Fédération départementale des chasseurs, la Chambre d'agriculture et le Centre régional de la propriété forestière entre 2011 et 2013 avec la participation de nombreux partenaires dont la Région. Cette étude a notamment permis d'envisager une exploitation rationnelle du bois des haies prenant en compte la biodiversité, de quantifier la ressource présente sur les exploitations agricoles bressanes et de préciser les conditions technico-économiques dans lesquelles cette exploitation était envisageable. En 2016, sur les 7 exploitations engagées au départ, 5 ont produit. Par ailleurs une dizaine d'exploitations et 2 collectivités ont fait l'objet de rencontres, y compris hors Bresse bourguignonne. Des échanges ont eu lieu avec environ 80 exploitants en groupes de discussion. La dynamique est donc lancée. Un site de stockage a été aménagé pour accueillir la production (Sté TOUREC) et 5 chantiers ont été réalisés par la Sté DRIVON pour environ 1 000 Mètres cube Apparent de Plaquettes (MAP) pour 600 à 800 envisagés au départ. L'objectif fixé pour 2018/2019 est d'arriver à 2 500 MAP. En parallèle, 1 000 m de plantations de haies sont en cours (500 réalisés et 500 en hiver 2016/2017) et 1700 m + 5 bosquets sont programmés à l'hiver 2016/2017 et l'hiver 2017/2018. L'intérêt des clients éventuels rencontrés (collectivités locales, particuliers...) porte notamment sur la création d'une filière en Bresse via une démarche de circuit court prenant en compte des problématiques environnementales tout en étant pourvoyeuse d'un dynamisme économique local. Ils notent aussi l'effort des agriculteurs avec parfois la surprise de découvrir l'implication des chasseurs.

Acteurs impliqués ou à impliquer :

Entreprises, associations, collectivités locales, directions régionales et agences (DREAL, ADEME, ALTERRE...), agriculteurs, monde cynégétique, AJENA (Energie et environnement en Bourgogne-Franche-Comté), ADERA (Association pour le développement des énergies renouvelables et alternatives), syndicats intercommunaux d'énergie et d'électrification (SIED 70, SICECO 21, SYDESL 71, SIEEEN 58, SIDEC 39...), associations d'usagers, de riverains ou « citoyennes », Energy Cities, Caisse des Dépôts, Réseau de Transport d'Electricité (RTE), ADIB (Association Régionale pour le Développement de la Forêt et des Industries du bois en Franche-Comté), ERDF, GRDF, Chambres consulaires, gestionnaires des lycées, collèges..., JURASCIC, Vallée de l'Énergie (Belfort), monde universitaire, Agence locale de l'énergie de la Nièvre...

(5) Fabrication de gaz à partir de déchets de bois et autres déchets, épuration du gaz et valorisation dans des moteurs gaz pour générer de l'électricité. La chaleur générée par le process sera utilisée pour faire du séchage de produits agricoles notamment.

(6) Association des Entreprises Alimentaires Bourgogne-Franche-Comté

(7) Elle devra conduire à la proposition de solutions collectives de valorisation des déchets organiques par la co-méthanisation, d'identifier les partenariats économiques possibles et de faire émerger un ou deux projets territoriaux.

(8) Nom du réseau qui rassemble les acteurs des mondes agricole et cynégétique et qui contribue depuis 2006 au développement de pratiques agricoles qui concilient économie, agronomie et maintien de la biodiversité. Fort d'un réseau d'une centaine d'agriculteurs et de 200 ingénieurs et techniciens, le programme national AGRIFAUNE est mis en œuvre sur l'ensemble du territoire métropolitain.

• Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) et « Transition énergétique »

Sujet(s) concerné(s) :

Aucun travail spécifique n'a été mené en matière d'EEDD par les deux ex CESER. Le règlement régional en la matière, révisé début 2017, « Connaissance et éducation à l'environnement » évoque la thématique « énergie » comme champ pris en compte. Il est impossible à ce jour d'étudier la répartition des thématiques en la matière et donc de voir la part « énergie » de l'ensemble des actions EEDD soutenues par la Région.

Exemple (s) :

Soulignons ici la pléthore d'actions locales menées en faveur de l'EEDD. Nous nous limiterons ici à deux exemples. Pour en savoir plus, voir les sites très complets de l'EEDD pour la Bourgogne et la Franche-Comté :

<http://www.eedd-bourgogne.fr/> et <http://www.franche-comte-educ-environnement.fr/>

* Intervention de l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) Bibracte au Lycée Pontus de Tyard de Chalon-sur-Saône.

* Association Y'a de l'électricité dans l'air (25), mise en place d'actions d'éducation au développement dans le cadre du dispositif « tandem solidaire » avec le collège André Malraux de Pontarlier et le collège de Lavans-lès-Saint-Claude (39) (9).

Acteurs impliqués ou à impliquer :

Monde scolaire (lycées, collèges, écoles élémentaires, MFR...), ADEME, ALTERRE Bourgogne Franche-Comté, SFFERE (10), Plateforme franc-comtoise d'éducation à l'environnement pour un développement durable (PFCEEDD), Bourgogne Énergies Renouvelables (BER), EPCC Bibracte, Base Activital des Settons, Maison du Beuvray, Association Morvandelle du Croux, Ferme d'Aulot, Maison des Patrimoines de Matour, CPIE Pays de Bourgogne, Écomusée de la Bresse Bourguignonne, Centre EDEN, Union Régionale des CPIE qui fédère les 4 CPIE francs-comtois (Bresse du Jura, Haut-Doubs, Haut-Jura et Vallée de l'Ognon), Latitude 21 (11), sociétés d'Histoire naturelle, réseau Canopé...

• Biodiversité et « Transition énergétique »

Sujet(s) concerné(s) :

La question centrale qui animerait la commission dans le champ de compétence « biodiversité » sur la thématique « énergie » pourrait être le suivant : **quels impacts sur les milieux écologiques de l'accroissement de l'exploitation des ressources naturelles pour le développement des énergies renouvelables ?** En effet, toutes les sources d'énergie ont un impact sur la biodiversité, et les choix énergétiques doivent être faits en ayant une vision globale des différents enjeux : les solutions permettant de diminuer les émissions de carbone ne doivent pas porter préjudice à la biodiversité qu'elle soit terrestre ou aquatique déjà évoqué précédemment.

Exemple(s) :

Projet depuis abandonné de la société Erscia France de construire sur la commune de Sardy-lès-Epiry (Morvan) une scierie et une centrale de cogénération (12).

(9) Actions qui s'inscrivent dans le cadre d'un projet plus global visant à la fabrication/installation et la formation à l'utilisation et à la maintenance de microcentrale électrique pour deux écoles au Sénégal.

(10) Système de formation de formateurs en éducation relative à l'environnement.

(11) La Maison de l'architecture et de l'environnement du Grand Dijon.

(12) Voir l'alerte lancée sur ce projet dans l'avis du CESER Bourgogne « Forêts bourguignonnes : comment améliorer et développer durablement leur exploitation ? », 10 octobre 2013.

Déclaration de Jean-Luc Piton, au nom du 1^{er} collègue

Le Premier Collège soutient l'initiative de constitution d'une SEM dédiée aux investissements en matière d'Énergies Nouvelles, mais souhaite que soient prises en compte les remarques suivantes :

1- Il est indispensable que les implantations d'éoliennes ne viennent pas en conflit avec le développement économique, y compris agricole, l'emploi ou les activités touristiques, comme cela est malheureusement le cas actuellement dans le Doubs ou à Beaune, notamment si la priorité c'est l'emploi, il faudrait donc en tirer toutes les conséquences. Nous demandons que l'on s'assure que les Schémas de Développement de l'Éolien en tiennent compte.

2- La création de cette SEM doit permettre d'éviter que l'avantage fiscal, qui est payé par les consommateurs au travers de la CSPE (dont un chiffreage pourrait utilement être donné), ne soit détourné par des sociétés domiciliées dans des paradis fiscaux.

3- Il nous est indiqué, un peu avec emphase, que ces investissements peuvent être un « formidable levier de création d'emploi », alors qu'il serait utile de rappeler quelle en est la part française ou locale... Nous souhaitons toute transparence dans ce domaine, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Déclaration de Joseph Battault, au nom de la CFDT

Pour la CFDT, nous n'avons pas de doute sur la nécessité de la transition énergétique. Avec la CES, nous estimons qu'il n'y aura plus d'emplois sur une planète morte. La CFDT se retrouve à des degrés divers dans les propositions du CESER, y compris dans celles des commissions qui, chacune dans leur domaine, ouvrent des perspectives concrètes en lien avec le texte général.

Dans cette intervention, nous souhaitons mettre en lumière quelques points :

1) La prégnance de l'industrie confère à notre région une responsabilité particulière : génératrice de biens et de processus de fabrication potentiellement sources de gaz à effet de serre, elle doit faire face à ce double défi de moindre dépendance des énergies non renouvelables. L'ensemble de ces industries sont concernées par la transition énergétique, y compris dans leur capacité à inventer l'avenir.

Cela nécessite des efforts particuliers **d'accompagnement des mutations** à venir. **Par exemple**, la CFDT revendique **la réduction de la part du nucléaire** dans notre pays et le renforcement de toutes les formes d'énergies renouvelables pour les rendre, à moyen terme, fortement majoritaires dans le mix énergétique. En conséquence, dans une région où le nucléaire prétend à un nombre conséquent d'emplois, c'est dès maintenant qu'il faut anticiper les formations initiales et continues, les transitions de sites. La dynamisation des filières, l'assemblée permanente des acteurs de la transition énergétique sont des moyens à privilégier. De même, les recherches publique et privée doivent se positionner prioritairement sur ces domaines. Les transitions professionnelles et territoriales doivent être au plus haut de la feuille de route régionale. Le CR doit travailler sur ces questions avec l'ensemble des acteurs concernés : organisations syndicales d'employeurs et de salariés, associations, la société civile, les acteurs de terrain, comme cela est dit dans la contribution du Ceser. Une conférence de l'ensemble des acteurs concernés (formation initiale, formation continue, apprentissage, entreprises, recherche, pôles de compétitivité, partenaires sociaux...) pour explorer les champs des initiatives à mettre en œuvre sur le champ de la formation pourrait donner un signal du changement en cours et de la nécessité de penser autrement l'avenir et l'acquisition des compétences.

2) La région doit être exemplaire

En distinguant les leviers exclusifs de la compétence du CR TER, Lycées, form pro, CFA), des autres politiques où le CR est un acteur tantôt décisionnaire, tantôt incitateur (aides, infos, facilitateur...). Là où il décide seul, il ne doit pas être pris en défaut : sensibilisation /infos des lycéens, exemplarité des bâtiments des lycées tant en économie que production d'énergie (ex : installer des panneaux solaires sur les lycées) qui servent aussi à sensibiliser les lycéens.

Donc, la Région doit s'appliquer à elle-même les principes qu'elle préconise à l'extérieur : un balayage de l'ensemble de ses pratiques, de son fonctionnement pour traquer les économies possibles et les nouvelles pratiques et procédures à mettre en place.

3) La transition énergétique doit s'accompagner de mesures en direction des plus fragiles : ce sont eux les premières victimes des dérèglements climatiques, par la précarité énergétique, le coût des conditions de logement et de chauffage, de transport. Une politique ambitieuse et concrète en matière d'incitation à l'économie d'énergie, en l'absence de politique fiscale autonome de la région, passe par des aides concrètes, ciblées, proportionnées aux revenus pour les transports (privés ou en commun), pour les incitations aux économies d'énergie en matière de logement, de bâtiments, pour les plans de transition énergétique des entreprises. Ce sont les plus fragiles (entreprises ou personnes), les premières victimes des bouleversements qui s'annoncent : ce doit être eux les premiers servis. La transition énergétique doit être un facteur de cohésion sociale et de renforcement des liens entre les décideurs et les citoyens. C'est également à cette aune que doivent être réfléchis les modes de financements innovants, et notamment le recours au tiers-investissement.

4) Une gouvernance appropriée est indispensable qui mette en synergie acteurs de terrains, citoyens et responsables régionaux et locaux.

5) La politique de transition énergétique en BFC ne peut ignorer ceux qui en sont les potentielles victimes sur son territoire, ni hors de son territoire. Les dérèglements climatiques, les catastrophes environnementales vont accroître les migrations. Une région, comme la nôtre se doit de prendre une initiative ciblée, pensée et socialement acceptée de coopération renforcée avec une région particulièrement impactée pour l'accompagner dans son développement économique, social et environnemental pour faire face aux bouleversements qui s'annoncent. Par exemple, élargir au plan Borloo électrification de l'Afrique ? C'est d'autant plus une urgence, que le maître de la Maison Blanche a annoncé à la mi-juin l'arrêt de la contribution des Etats-Unis au Fonds vert pour le climat, instrument onusien qu'il accuse « de s'emparer de la richesse des États-Unis pour la redistribuer aux pays en voie de développement ». Une initiative concrète du conseil régional vaudra bien toutes les indignations verbales.

6) La présidente de région nous incite à réfléchir au niveau de la Bourgogne-Franche-Comté. Mais, c'est l'ensemble de **l'Union européenne** qui doit s'atteler à cet ouvrage et faire en sorte qu'il n'y ait pas de discordances sur les politiques qui conduisent à des distorsions socialement inacceptables.

Toutes ces considérations n'ont pas la même **temporalité** pour leurs mises en œuvre : pour certaines, c'est une perspective à 10, 15 voire 20 ans. Pour d'autres, c'est immédiatement.

Toutefois, quel que soit l'horizon, pour la CFDT, il y a une certitude : c'est dès maintenant qu'il faut agir, anticiper, former et alerter. Le Conseil régional doit être lanceur d'alerte pour inciter, animer les territoires et les acteurs à prendre conscience du défi ainsi posé et les persuader tous de la nécessité d'un travail de promotion de l'efficacité énergétique, y compris dans ses procédures économiques et industrielles et dans tous les domaines de la vie quotidienne et de se mettre en route.

Déclaration d'André Colin, au nom de la CGT

2015 est l'année de l'entrée en vigueur de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Celle-ci doit permettre de porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production d'électricité en 2030. D'où cet essor des ENR sur notre région. Ces installations de production de sources renouvelables se caractérisent par leur nombre important, leur disparité de taille et de répartition, et une production intermittente pour ce qui concerne l'éolien et le photovoltaïque. Mais est-ce le côté «environnement» qui prime sur ces choix ou uniquement l'attrait des aides publiques? Comment engager une transition énergétique qui assurera les besoins des populations, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ? Comment rester dans l'histoire très particulière de notre pays marquée par la loi de nationalisation de 1946 : quels doivent être les contours d'un service public de l'énergie régi non pas par la recherche du profit mais par la satisfaction des besoins de la population ? Comment tirer parti des ressources de nos régions ? D'après les scénarios de RTE, c'est 30 GW d'éolien et 16,4 GW de photovoltaïque qui vont être installés en France. Leur production couvrirait ainsi près de 20 % de la consommation annuelle d'électricité selon les scénarii retenus.

D'après le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR), il est prévu 2210 MW d'ENR (Énergies renouvelables) en Bourgogne-Franche-Comté d'ici 2030.

Dans les faits les ENR et le nucléaire apparaissent plutôt comme deux sources d'énergie complémentaires, notamment dans la bataille contre le réchauffement climatique.

Or, le système électrique est exploité de façon à pouvoir couvrir à tout instant la demande par une offre équivalente. Historiquement, cet équilibre entre l'offre et la demande s'effectuait presque exclusivement par l'adaptation de la production à l'évolution de la consommation.

Beaucoup de centrales dites de «base ou semi-base» permettaient de varier la production nationale pour se coller à la consommation. Or, beaucoup de ces outils ont disparu. Pour notre région, le dernier site de ce type était Lucy à Montceau-les-Mines. L'exploitation est officiellement arrêtée depuis le 31 décembre 2015.

En particulier, la production d'énergie renouvelable, du moins pour les filières éoliennes ou photovoltaïques, présente la caractéristique d'être non dispatchable (on ne peut la supprimer), et sa variabilité doit donc être intégrée dans l'exploitation du système électrique.

Pas sûr que la politique de subventions pour le rachat de l'électricité renouvelable produite qui sera un jour fort coûteuse pour le consommateur, soit la plus pertinente. Elle facilite l'importation d'équipements et crée des bulles spéculatives.

L'énergie est une question bien trop sérieuse pour la laisser aux mains du seul marché, qui déstabilise l'organisation du système énergétique, génère du gaspillage et nous conduit à terme, faute d'investissements, à des black-out.

Le développement des énergies renouvelables, d'une part, et des effacements d'autre part, a contribué à modifier en partie cette répartition des rôles. La financiarisation est complète : marché des quotas à polluer, marché de capacités, marché d'effacement. Tout s'achète et se vend, d'autant plus facilement que les contrats portent sur un commerce virtuel.

Un changement de modèle s'avère nécessaire, mais il n'est pas sûr que la loi de transition énergétique y réponde et il est inquiétant que les collectivités engagent des moyens financiers dans un secteur concurrentiel et spéculatif.

Une nation doit avoir une vision stratégique et maîtriser les leviers pour agir, planifier les besoins du secteur. C'est le sens de la proposition de la CGT, la création d'un pôle public de l'énergie permettant une réelle réappropriation sociale du secteur en donnant **enfin des droits aux usagers, aux élus, aux salariés.**

Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, la production ne représente que 12,6 % de sa consommation. La nouvelle région a donc un profil très importateur.

Malgré une augmentation de 23 % par rapport à 2015 (la production hydraulique, à elle seule, est en hausse de 27 % par rapport à 2015 du fait d'une pluviométrie favorable), la production électrique reste faible et la région demeure largement importatrice.

Notre nouvelle région est la plus dépendante de ses voisines. Cette solidarité est essentielle pour garantir la sécurité d'alimentation électrique de notre territoire à contrario d'une vision d'autonomie énergétique régionale.

Concernant la contribution du CESER, la CGT insiste sur les principes de solidarité que ne doit pas ignorer **ni le CESER, ni l'Exécutif régional :**

- **La péréquation tarifaire nationale est dans la visée du législateur, français comme européen ! Quel avenir pour la 1^{re} région industrielle de France (d'emplois salariés) par rapport à sa population active si l'accès à l'électricité y est plus cher que chez ses voisines ?**

- **La CGT défend le mix énergétique, seule solution pérenne d'assurer la sécurité du réseau.**

- **La CGT réaffirme que les modes de production dits centralisés ne s'opposent pas aux modes de production régionaux, mais se complètent, se conjuguent et s'articulent entre eux dans un cadre de service public de l'énergie.**

- **La CGT est persuadée que nos ressources locales peuvent nous permettre de construire un ou des projets industriels, sociaux et respectueux de l'environnement garantissant notre participation à la production électrique nationale.**

- **La CGT réaffirme l'accès et le droit à l'énergie pour tous.**

La contribution du CESER, de ses commissions, reprend beaucoup d'éléments que nous partageons.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom des Établissements d'Enseignement supérieur

L'attente vis-à-vis des acteurs de la recherche et de la formation est grande, les Établissements l'entendent et répondront à cette attente. Je renouvelle ici la suggestion faite précédemment :

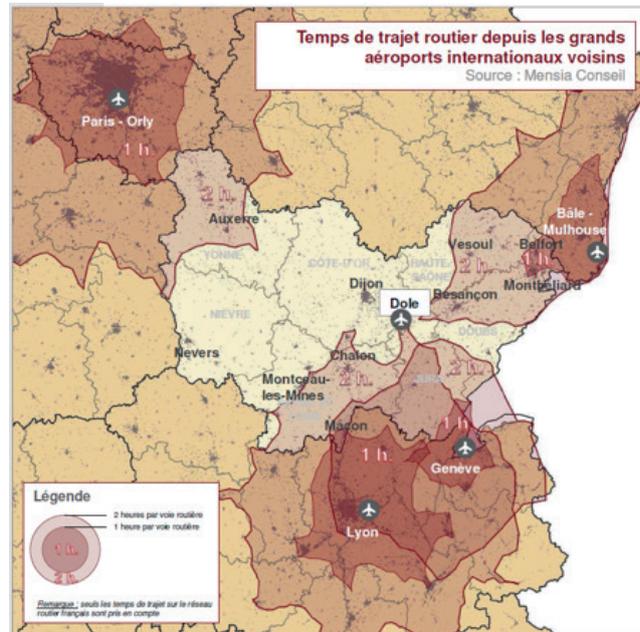
Ne serait-il pas opportun que la réponse à appel de manifestation d'intérêt TERRITOIRES D'INNOVATION DE GRANDE AMBITION prenne la forme d'un grand projet de territoire reliant à une grande orientation transition énergétique, les différents volets de « spécialisation intelligente » ? Cette réponse est à déposer pour le 29 septembre.

Déclaration de Pascal Blain, au nom de FNE BFC

Marcher sur ses deux pieds

L'aéroport de Dole-Jura est la seule plateforme ayant une activité commerciale en Bourgogne Franche-Comté : en 2016, la plateforme a enregistré 914 mouvements et 104 732 passagers. Il s'agit de trafic d'export (vols « affinitaires » vers le Maroc et le Portugal, vols charters vers la Corse) principalement pour des passagers de Côte d'Or, du Doubs, du Jura et de Haute-Saône (rapport Mensia, page 27). Pour leurs déplacements aériens, les habitants de la Région recourent aux plateformes internationales des régions voisines situées le plus souvent (notamment pour Dijon) à plus de 2 heures par la route (cf carte page 16).

Le nombre de passagers est en moyenne sur les 5 dernières années de 94 044 passagers/an et sur les dix dernières années de seulement 48 748 passagers. Faut-il rappeler qu'il en va du calcul des passagers comme de celui des chaussures ? L'honnêteté intellectuelle veut en effet que le décompte se fasse par paires, tant il est vrai que le voyageur qui arrive avec une chaussure gauche et une chaussure droite, sera sous quelques jours à nouveau passer d'un avion le ramenant chez lui...



Quelles perspectives ?

Développer de nouvelles destinations avec Ryanair serait une perspective envisageable (rapport Mensia, page 33) même si cette hypothèse est jugée moyennement probable. Dans ce cas, les nouvelles liaisons engendreraient des dépenses supplémentaires croissant beaucoup plus rapidement et fortement que les recettes induites ! Pour rappel la ligne Dole-Londres n'avait pas pris (faible taux de remplissage), les lignes saisonnières vers Palma, Rome, Venise, Barcelone/Gérone offraient un bon remplissage mais ont été arrêtées par les compagnies qui s'y sont essayées... Reste donc uniquement le développement des vols charters.

L'économie des aéroports intermédiaires a tendance à se dégrader (rapport Mensia, page 46). Entre 2006 et 2012, la catégorie « Aéroports intermédiaires* » des rapports de la DGAC connaît un ratio déficit d'exploitation hors subvention par passagers qui triple presque sur la période (passant de 2,3 € à 6,4 €/passager). Les coûts d'exploitation croissants, liés notamment à des exigences réglementaires plus contraignantes, ne sont pas couverts par d'éventuelles croissances du trafic et/ou des revenus.

Il faut rappeler que les subventions à Tavaux représentent environ 75 % des produits annuels (25 % pour le CA) et qu'il est communément admis qu'une installation aéroportuaire ne peut trouver d'équilibre financier en dessous du seuil de 800 000 passagers par (ou équivalent si fret)...

Les aéroports sont considérés comme des entreprises évoluant dans une économie de marché, potentiellement toutes en concurrence, quelle que soit leur localisation géographique, leur taille ou leur trafic. Des aéroports qui ne sont pas situés dans les mêmes zones d'attraction et dans différents États membres peuvent également être en concurrence entre eux pour attirer des compagnies aériennes. Les activités économiques des aéroports sont donc soumises au contrôle de la Commission afin de vérifier qu'ils ne génèrent pas de distorsion de concurrence.

Les aéroports secondaires qui parviennent à fixer un trafic import significatif desservent des territoires propices au tourisme de masse (mer & montagne) et l'étude insiste : l'aéroport de Dole « souffre » de la concurrence du TGV (n'est-ce pas justement le contraire ?), de la proximité avec les aéroports de Paris, Bâle-Mulhouse, Genève et Lyon, et de l'absence d'inducteurs de tourisme de masse (rapport Mensia, page 56).

Quelles conclusions ?

Suite à la présentation de l'étude, les élus doivent aujourd'hui délibérer sur le choix d'un des trois scénarios d'implication de la région dans une stratégie régionale aéroportuaire :

- 1) Scénario « **statu quo rationalisé** » : implication de la Région dans les seules plateformes de Saint Yan (pôle d'activité et de formation) et de Dijon-Longvic (pôle d'activité et forte implication actuelle avec une délégation de service public de 12 ans), et retrait de la plateforme d'Auxerre-Branches (justifié par le faible trafic et la cohérence avec les autres plateformes multi-activités). Ce scénario permet une économie de 130 k€/an en crédits de fonctionnement par rapport à la situation actuelle.
- 2) Scénario de **focalisation** sur les 3 principales plateformes : il reprend le scénario précédent et propose d'impliquer la région dans la gouvernance et la gestion de l'aéroport de Dole-Jura à hauteur de 50 %. Ce scénario représente un coût additionnel pour la région de

1,3 M€/an en fonctionnement (50 % de 1 M€ du déficit d'exploitation et de 1,8 M€ d'aides aux lignes low cost à activité constante, soit 1,4 M€ en fonctionnement, sachant que 6,5 M€ d'investissement sont nécessaires à court terme pour reconfigurer l'aérogare).

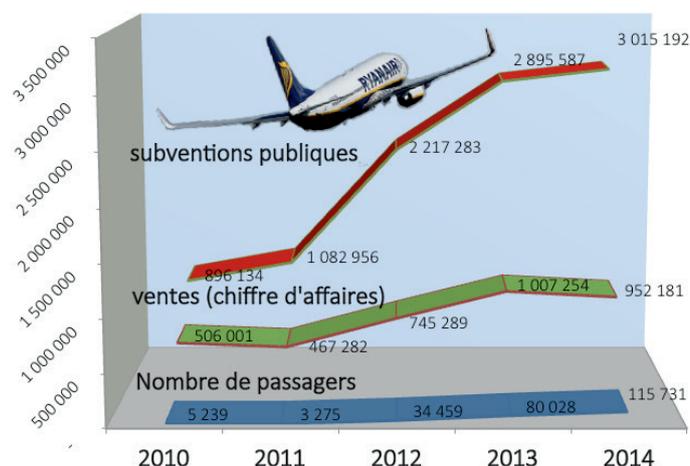
3) Scénario de préservation d'un **maillage aéroportuaire fin** : implication de la Région dans les 7 plateformes multi-activités, à Saint Yan et Dole-Jura, soit 9 sites au total. Ce scénario représente un coût additionnel pour la région de 1,7 M€/an en fonctionnement (dont 1,4 M€ pour Dole-Jura) pour atteindre 2,1 M€/an.

Je n'insisterai pas sur l'absence de transversalité de cette étude où jamais il n'est question d'un quelconque impact environnemental des projets évoqués ni d'une quelconque cohérence avec la transition énergétique envisagée, mais je veux dire combien je regrette que les débats n'envisagent même pas de reprendre le problème autrement !

Si le service attendu par les habitants de la région pour s'ouvrir au monde est d'accéder facilement aux plateformes internationales des régions voisines, alors pourquoi ne pas envisager la mise en relation de ceux-ci par desserte ferroviaire ? Participer avec la Région Grand-Est à rapprocher l'aéroport de Bâle-Mulhouse par exemple des usagers semble à portée de mains...

Dole-Tavaux est définitivement un aéroport de trop.

Aéroport de Dole-Tavaux



Résultat de la Société d'Exploitation de l'aéroport Dole Tavaux

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de passagers	5 239	3 275	34 459	80 028	115 731
Produits	2010	2011	2012	2013	2014
Ventes (chiffre d'affaire)	506 001	467 282	745 289	1 007 254	952 181
Subventions publiques	896 134	1 082 956	2 217 283	2 895 587	3 015 192
Autres produits	31 552	11 734	5 314	45 613	52 546
Total des produits	1 433 687	1 561 972	2 967 886	3 948 454	4 019 919
Charges	2010	2011	2012	2013	2014
Achats et services ext.	713 957	812 723	1 894 099	2 671 576	3 024 215
Charges de personnel	497 928	590 478	822 059	1 035 349	903 669
Impôts et taxes	146 667	118 134	192 053	146 023	104 373
Autres charges	31 667	6 431	7 969	3 199	111 838
Aamortissements et provisions	691	21 177	40 923	53 775	144 144
Charges financières	1 907	3 284	2 662	3 841	4 160
Charges exceptionnelles	34	477	827	7 497	43 290
Total des charges	1 392 851	1 552 704	2 960 592	3 921 260	4 335 689
Résultat net	40 836	9 268	7 294	27 194	-315 770
Activité	2010	2011	2012	2013	2014
Mouvements commerciaux	896	1 028	1 538	1 797	1 547
Mouvements non commerciaux	13 806	15 154	17 950	13 994	14 947
Trafic poste (kilo)	1 240	1 340	1 366	1 116	néant
Passagers commerciaux	5 239	3 275	34 459	80 028	115 731
Fret total (tonnes)	20	12	1	1	néant

Déclaration commune par Gérard Magnin (liste des signataires en bas de document)

Nous accueillons de façon très positive le rapport de l'exécutif sur la Transition énergétique, un sujet qui nous est cher. Nous prenons acte qu'il constitue à ce stade une introduction à un processus décisionnel qui s'achèvera en décembre et passera par une ou des conférences ouvertes. Ce rapport affiche des ambitions fortes (devenir une « région à énergie positive » à l'horizon 2050) et pointe des sujets qui sont chers à notre CESER, qu'il s'agisse de la transversalité, de formes de gouvernance renouvelée et de l'implication des citoyens dans la mutation que nous vivons et qui va s'accélérer. Le contenu de ce rapport montre que l'exécutif est réellement en train de traduire en actes une des priorités affichées de sa stratégie de mandat. Il adresse les composantes « basiques » d'une politique de transition énergétique (la rénovation énergétique des bâtiments et les énergies renouvelables). Il vise à l'intégration de la transition énergétique dans les différentes politiques qui sont du ressort de la Région : territoires, économie - industrie, agriculture et forêt - et emploi, formation et recherche, transport et bien sûr biodiversité car dit le rapport « il n'y aura pas de transition énergétique sans protection de la biodiversité et sans mobilisation des territoires ». Il souligne l'importance d'être une Région démonstratrice, son intention de jouer pleinement son rôle de chef de file et d'intégrer pleinement la transition énergétique dans le SRADDET en cours d'élaboration, de façon concertée et ouverte.

Cela étant, nous souhaitons attirer l'attention du Conseil régional sur les points suivants :

- Le rapport mentionne à diverses reprises la nécessaire implication des citoyens tant au stade de l'élaboration de la politique qu'à celui des actions opérationnelles jusqu'au financement citoyen. Nous nous en félicitons. Cependant, viser une région à « énergie positive » nécessite que dans chaque domaine, chaque filière, chaque territoire, l'ensemble des acteurs soient invités, avec toutes les composantes de la société civile organisée, à s'impliquer sur des objectifs analogues. Il faudra les y encourager !
- Si l'intention de jouer de la transversalité est à saluer, il faut souligner qu'elle est exigeante. On sait que sa mise en œuvre peut se heurter à des habitudes ou à des formes de jalousies de frontière entre les responsables tant au niveau politique que dans l'administration. La question de la transition énergétique se prête bien à la transversalité. Elle constitue probablement une première avec une telle intensité. À ce titre, l'exercice n'a pas le droit d'échouer. C'est pourquoi ce processus devra faire l'objet de la plus grande attention.
- L'adhésion de la société à des objectifs ambitieux est indispensable. Nous sommes en un temps où la vigilance de la société vis-à-vis des décisions politiques s'exerce de façon beaucoup plus forte qu'autrefois, y compris en termes de santé publique. De la cohérence est attendue et les éventuelles incohérences sont systématiquement pointées. Celles-ci peuvent altérer la nécessaire confiance des acteurs invités à s'impliquer. C'est pourquoi nous invitons la Région à analyser, avant toute décision irréversible, la cohérence des investissements dans lesquels elle s'engage avec les priorités de transition énergétique qu'elle affiche.

Nous nous félicitons que notre CESER se soit lui aussi emparé du sujet de façon transversale, avec une première série de réflexions issues de chacune de nos commissions. Celles-ci ont fait montre d'un intérêt pour le sujet et leur implication dans les débats a incontestablement contribué à approcher la transition énergétique comme un horizon incontournable et porteurs d'opportunités. C'est encore une pratique rare, qu'il nous faudra certainement reconduire, sans pour autant attendre que ce soit la présidente de Région qui nous y encourage.

Enfin, nous avons pris connaissance du travail réalisé par 11 associations et coopératives régionales actives dans le domaine des énergies renouvelables, au travers de la rédaction d'un memorandum intitulé : « **Vers une région à énergie positive en 2050 : Créer les conditions d'un développement significatif des énergies renouvelables en Bourgogne-Franche-Comté grâce à l'implication de tous les acteurs** ».

Ce document dense (que nous vous encourageons à lire), présente notamment 11 préconisations essentielles :

1. Établir des trajectoires permettant de donner consistance à « une région à énergie positive » à l'horizon 2050 et de baliser le chemin permettant d'y parvenir.
2. Inviter les collectivités, les secteurs professionnels, toutes les entités à faire leur l'objectif de devenir « à énergie positive ».
3. Ouvrir des espaces de dialogue, de discussion et de débats entre acteurs afin de dépasser certains obstacles et de donner goût à la construction collective.
4. Couvrir la région d'un réseau de professionnels au sein des associations spécialisées, sécurisé dans ses financements en montant et en durée.
5. Donner des signaux tangibles d'une « Région démonstratrice » en matière d'énergies renouvelables.
6. Soutenir la création d'une « Plateforme des énergies renouvelables en Bourgogne Franche-Comté ».
7. Soutenir des événements « grand public », festifs et éducatifs, apportant la démonstration que les énergies renouvelables sont une opportunité heureuse pour chacun-e et non une contrainte à supporter.
8. Faire du financement citoyen la marque de fabrique de la Région dans sa politique de développement des énergies renouvelables.
9. Mettre en place une instance de médiation avec des professionnels du débat public afin de dépassionner les discussions publiques sur l'éolien et réduire les risques des projets.
10. Mettre en place une force d'intervention rapide pour les projets en difficulté ou des installations en échec.
11. Accompagner les transitions professionnelles dans le domaine énergétique.

Nous encourageons la Région à prendre en compte ces préconisations que nous faisons nôtres.

Signataires

Noms	Organisation
1. Walter Billig	AJENA
2. Pierre Alixant	Mutualité
3. Pascal Blain	FNE BFC
4. Frédéric Maillot	LPO
5. Yvon Henri	FNE BFC
6. Martine-Esther Petit	Associations environnementales
7. Brigitte Sabard	Personnalité Qualifiée Environnement
8. Colette Sautière	CTRC
9. Michèle Munier	Secteur du Handicap
10. Bruno Forest	CRESS
11. Tatiana Desmarest	CRESS
12. Daniel Boucon	Secteur de la Culture
13. Daniel Sirugue	Conservatoire des Espaces Naturels
14. Élisabeth Grimaud	Associations familiales
15. Hélène Colnot-Breune	MRJC
16. Michel Fallet	FCPE
17. Jean-Claude Girard	Union Sociale de l'Habitat
18. Daniel Courjon	Secteur de la Recherche
19. Brigitte Vaugne	CRAJEP
20. Gérard Magnin	Personnalité Qualifiée Environnement

PAUVRETÉ ■ Les dernières préconisations du Conseil économique, social et environnemental

Pour le droit au travail opposable

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne-Franche-Comté est en faveur, entre autres, d'un droit au travail opposable et d'un RSA pour les moins de 25 ans.

Alexandra Caccivio

Au lieu de renforcer la solidarité, la montée de la pauvreté « pousse une fraction croissante de l'opinion publique – et des hommes politiques – à une condamnation des pauvres, accusés d'être responsables de leur état », constate le Ceser Bourgogne-Franche-Comté dans l'avis qu'il a adopté mardi. Un avis qui fourmille de préconisations pour prévenir le basculement dans la pauvreté.

1 Sécurité sociale professionnelle. Le Ceser préconise l'instauration d'un droit au travail opposable ou, à tout le moins, d'une « sécurité sociale professionnelle ». « Quand il n'y a pas de travail, on doit indemniser la personne. » Avec, en contrepartie, l'obligation pour elle de se former ou de fournir un travail au bénéfice de la société (État,



collectivités territoriales, associations).

2 Aides sociales. Pour le Ceser, « il n'est plus acceptable de priver la grande majorité des 18-25 ans de l'accès au RSA ».

De plus, souligne-t-il, nombre de personnes en situation de pauvreté n'utilisent pas leurs droits. Aussi préconise-t-il la simplification des aides sociales. Principale piste : ac-

order des droits qui ne sont pas remis en cause dès que, par exemple, les revenus des ménages évoluent. La condition serait de fixer un plancher unique de ressources, indexé

sur l'évolution du Smic, dont le montant ne doit pas être inférieur au seuil de pauvreté.

3 Accès aux services publics. Les personnes vulnérables dans les territoires ruraux ont des difficultés à accéder aux soins ou aux services pour leurs démarches administratives. C'est la raison pour laquelle le Ceser « recommande de pérenniser les interlocuteurs de proximité », à travers notamment les maisons de services au public.

4 Mobilité. Le Ceser incite le Conseil régional à « soutenir les initiatives publiques ou privées », pour faire émerger des plateformes de covoiturage domicile-travail. Il invite également la Région à rétrocéder une partie de ses véhicules réformés aux garages solidaires et associatifs, avec un engagement en retour : « Mettre ces véhicules à disposition des associations qui pratiquent le prêt ou la location à faible coût pour les personnes en difficulté ». Il propose, enfin, de mettre à disposition des bons de transport, en réponse à toutes les problématiques de transport. ■

**CESER BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Conseil économique social et environnemental régional



Site de Besançon

4, square Castan | CS51857
25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90 | Fax 03 81 82 83 03



Site de Dijon

17, boulevard de la Trémouille | CS23502
21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32 | Fax 03 80 44 33 09

www.ceser.bourgognefranchecomte.fr